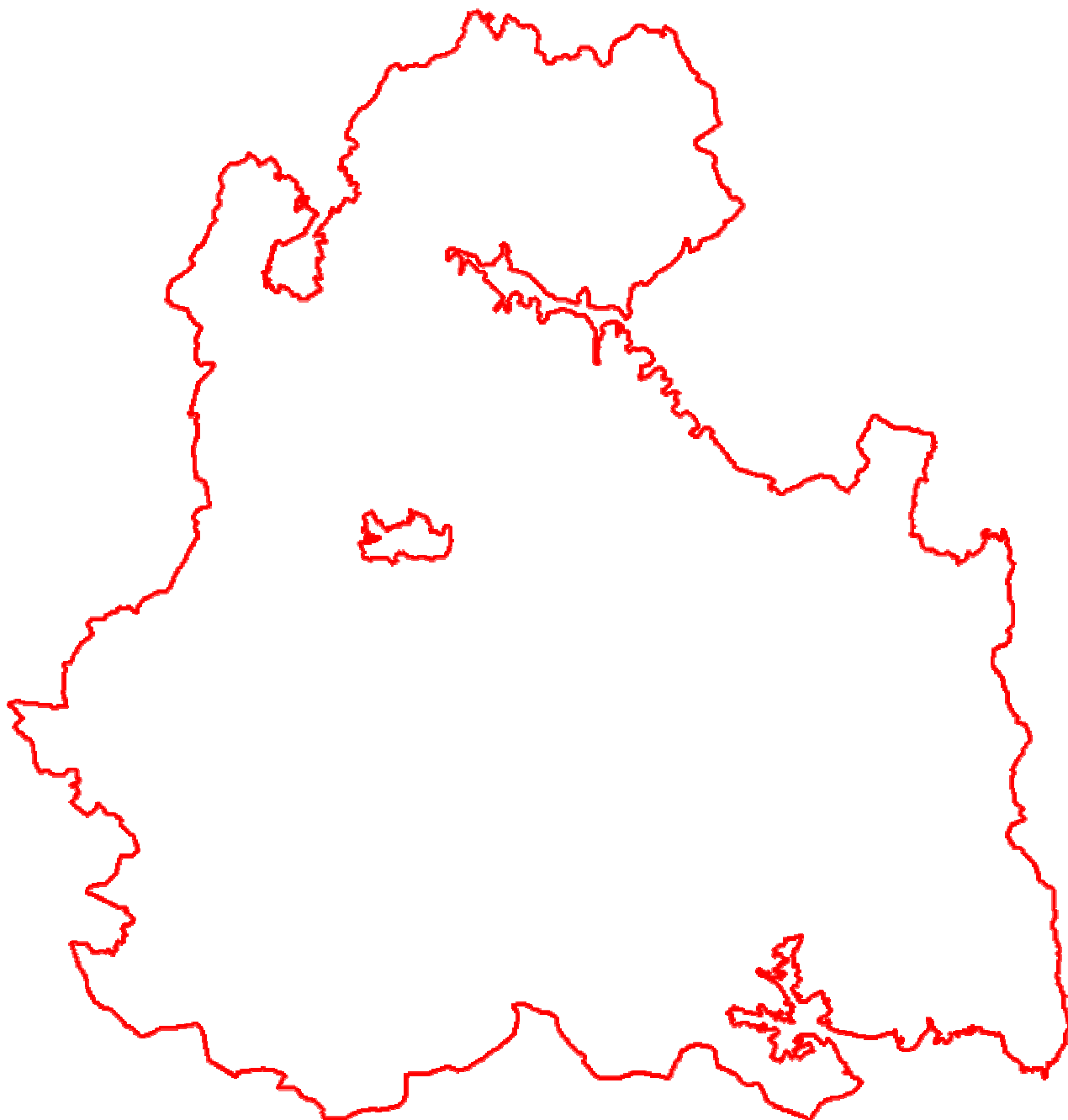


DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000

« BOCAGE, FORETS ET MILIEUX HUMIDES DU SUD MORVAN »

SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE « FR2601015 »



**Document d'objectifs du site Natura 2000
(SIC FR2601015)
« Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan »**

MAITRE D'OUVRAGE

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE)
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne
Suivi de la démarche : Eric MALATRE et Claire THIALLIER (DREAL Bourgogne)

STRUCTURE PORTEUSE (OPERATEUR LOCAL) ET PRESIDENCE DU COMITE DE PILOTAGE

Opérateur local : Parc naturel régional du Morvan
Suivi de la démarche : Laurent COURNAULT
Présidence du Comité de Pilotage : Jean-Louis ROLLOT (Maire de Luzy, Président de la Communauté de Communes des Portes Sud du Morvan)

REDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Rédaction/Coordination/Cartographie : Laurent COURNAULT (PNRM)

Contribution au diagnostic écologique et socio-économique :

- Etude Sonneur à ventre jaune (2011) : SHNA
- Etude Sonneur à ventre jaune (2012) : PNRM, stagiaire Axelle DOUFILS
- Etudes Chiroptères (2011) : SHNA
- Etudes Agrions (2011) : SHNA
- Etude Insectes (2011) : PNRM, stagiaire Laurent PALUSSIÈRE
- Etude Ecrevisses et Moules (2011) : PNRM, stagiaire Audrey SAUTRON
- Etude Ecrevisses et Moules (2012) : PNRM, stagiaire Mathieu TROUVÉ
- Etude des habitats (2011) : Biotope
- Etude des habitats humides (2012) : PNRM, stagiaire Marie LEBLANC
- Etude du marché Foncier (2012) : SAFER Bourgogne Franche-Comté

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES

Couverture :
Corps du document :

REFERENCE A UTILISER

COURNAULT L. (2013) Document d'objectifs du site Natura 2000 (SIC FR2601015) « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan ». Parc naturel régional du Morvan, Saint Brisson, 136 pages + 54 cartes.

Structures et personnes ayant contribué à l'élaboration du DocOb

[illegible]

SOMMAIRE

PARTIE I - Natura 2000 sur le site	1
1 - Arrêté d'approbation du Document d'objectifs	2
2 - Liste des membres du comité de pilotage.....	3
3 - Informations principales.....	7
4 - Natura 2000 sur le site	8
▪ 4.1 Le dispositif Natura 2000.....	8
▪ 4.2 Natura 2000 en région Bourgogne	8
▪ 4.3 Le site du Sud Morvan	8
PARTIE II - Présentation générale du site.....	9
1 - Localisation et surfaces administratives.....	10
2 - Caractéristiques physiques.....	12
▪ 2.1 Géologie	12
▪ 2.2 Pédologie	12
▪ 2.3 Topographie.....	12
▪ 2.4 Hydrologie.....	12
▪ 2.5 Météorologie	14
▪ 2.6 Régions naturelles	14
3 - Contexte paysager	15
▪ 3.1 Les grands ensembles paysagers régionaux	15
▪ 3.2 Paysages de la Nièvre	15
▪ 3.3 Paysages du Morvan	16
4 - Zonages et dispositifs de protection et de gestion des espaces naturels	17
▪ 4.1 Parc naturel régional du Morvan	17
▪ 4.2 Contrat Territorial de rivière Sud Morvan.....	17
▪ Les actions liées au milieu aquatique se focalisent en particulier sur les cours d'eau et leurs berges en milieu agricole.	17
▪ 4.3 Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.....	18
▪ 4.4 Sites classés et inscrits	18
▪ 4.5 Sites Natura 2000 limitrophes	19
PARTIE III - Diagnostic Ecologique.....	21
1 - Les espèces animales et végétales	22
▪ 1.1 Les amphibiens	22
▪ Crapaud Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>) – code Natura 1193	22
▪ Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>) – code Natura 1166.....	22
▪ 1.2 Les Chauves-souris	22
▪ Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>) – code Natura 1308	23
▪ Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>) – code Natura 1323	23
▪ Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) – code Natura 1321	23
▪ Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) – code Natura 1324.....	23
▪ Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) – code Natura 1303	23
▪ 1.3 Espèces aquatiques.....	24
▪ L'Ecrevisse à pieds blancs (<i>Austropotamobius pallipes</i>) – code Natura 1092.....	24
▪ La Moule épaisse (<i>Unio crassus</i>) – code Natura 1032	24
▪ Le Chabot (<i>Cottus gobio</i>) – code Natura 1163.....	24
▪ La Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>) – code Natura 1096	25

▪ Le Castor (<i>Castor fiber</i>) – code Natura 1337	25
▪ 1.4 Les Insectes.....	25
▪ L’Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) – code Natura 1044	25
▪ L’Agrion orné (<i>Coenagrion ornatum</i>) – code Natura 4045*	25
▪ La Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>) – code Natura 1041	26
▪ Le Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>) – code Natura 1060	26
▪ Le Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) – code Natura 1065.....	26
▪ L’Ecaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>) – code Natura 1078*	26
▪ Le Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) – code Natura 1083.....	27
▪ 1.5 Autres espèces animales d’intérêt communautaire	27
▪ 1.6 Les espèces végétales.....	27
2 - Les habitats d’intérêt communautaire	30
▪ 2.1 Les habitats d'eau douce	30
▪ Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i> – code Natura 3130.....	30
▪ Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. – code Natura 3140	30
▪ Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> – code Natura 3150	30
▪ Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> – code Natura 3260	31
▪ 2.2 Les landes.....	31
▪ Landes sèches européennes – code Natura 4030	31
▪ 2.3 Les formations herbeuses	31
▪ Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)* – code Natura 6230* 31	
▪ Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) – code Natura 6410.....	31
▪ Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin – code Natura 6430	32
▪ Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) – code Natura 6510.....	32
▪ Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i> – code Natura 8230.....	32
▪ 2.4 Les habitats rocheux	32
▪ Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes – code Natura 8150	32
▪ 2.5 Les habitats forestiers	32
▪ Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagetum</i>) – code Natura 9120	32
▪ Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i> – code Natura 9130.....	33
▪ Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et méditerranéennes du <i>Carpinion betuli</i> – code Natura 9160	33
▪ Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> – code Natura 9190 33	
▪ Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) – code Natura 91E0*	33
PARTIE IV - Diagnostic socio-économique	41
1 - Données anthropiques	42
▪ 1.1 Occupation du sol	42
▪ 1.2 La population	42

▪ 1.3 Analyse foncière du site	44
▪ 1.4 Documents d'urbanisme.....	45
▪ 1.5 Les infrastructures.....	46
▪ Les routes.....	46
▪ Le train.....	46
▪ Les lignes Très Haute Tension (THT)	46
2 - Agriculture	47
2 - Agriculture	47
▪ 2.1 Les zonages agricoles	47
▪ Les Petites Régions Agricoles de Bourgogne.....	47
▪ Les Zones défavorisées.....	47
▪ 2.2 Les Surfaces agricoles.....	47
▪ 2.3 Les Exploitations	48
▪ 2.4 Les systèmes d'exploitation	49
▪ 2.5 Gestion des milieux associées aux surfaces agricoles	49
3 - Sylviculture	50
▪ 3.1 Peuplements et Zonages forestiers.....	50
▪ 3.2 La forêt publique	51
▪ 3.3 La forêt privée	51
▪ 3.3 La certification forestière	53
▪ PEFC.....	53
▪ FSC	53
4 - Activités industrielles et artisanales	54
▪ 4.1 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	54
▪ Carrière de Fléty	54
▪ Carrière de Sermages.....	54
▪ SICTOM des Morillons	54
▪ 4.2 Commerces et entreprises	54
5 - Autres activités	55
▪ 5.1 Chasse.....	55
▪ Gestion de la chasse.....	55
▪ Périodes d'ouverture de la chasse 2012-2013 dans la Nièvre	55
▪ Les Espèces classées nuisibles en 2013 sur le territoire	55
▪ 5.2 Pêche.....	55
▪ Gestion de la pêche.....	55
▪ Les associations de pêche	56
▪ Classement des rivières.....	56
▪ Les Périodes d'ouverture 2012 dans la Nièvre	56
▪ 5.3 Activités touristiques	56
PARTIE V - Enjeux et objectifs de conservation	58
1 - Les enjeux de conservation	59
▪ 1.1 Les enjeux écologiques.....	59
▪ 1.2 Les enjeux socio-économiques	59
2 - Les objectifs de développement durable.....	59
▪ Maintenir et favoriser une agriculture d'élevage permettant la préservation d'un paysage bocager favorable aux espèces animales et aux habitats d'intérêt communautaire (A)	59
▪ Maintenir et favoriser toute gestion sylvicole favorable aux espèces animales forestières et aux habitats forestiers d'intérêt communautaire (B)	59

▪ Préserver et restaurer une qualité des cours d'eau, et des zones riveraines, favorable aux espèces animales et aux habitats d'intérêt communautaire (C)	60
▪ Maintenir et favoriser les gîtes à chauves-souris d'intérêt communautaire dans les constructions humaines (D)	60
▪ Améliorer la connaissance sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire (E)	60
▪ Mettre en œuvre le DocOb (F).....	60
PARTIE VI - Programme opérationnel.....	61
1 - Les mesures.....	62
▪ 1.1 Description des rubriques des fiches mesures	62
▪ 1.2 Les fiches mesures	63
2 - Modalités de mise en œuvre du DOCOB.....	104
▪ 2.1 Tableau synthétique des objectifs et des mesures associées.....	104
▪ 2.2 Calendrier de mise en oeuvre	109
ANNEXES	111
ANNEXE 1 : définitions des sigles et termes utilisés dans le document.....	112
1 - Sigles et acronymes	112
2 - Vocabulaire	113
ANNEXE 2 : Références et ressources documentaires	114
1 - Bibliographie.....	114
2 - Ressources SIG	117
3 - Sites web de références	118
ANNEXE 3 : Tableau des espèces animales patrimoniales du site.....	120
ANNEXE 4 : Tableau des espèces végétales patrimoniales du site.....	127

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

Carte 1 : Localisation du site
Carte 2 : Limites administratives – Cantons
Carte 3 : Limites administratives – Intercommunalités
Carte 4 : Unités géologiques simplifiées
Carte 5 : Unités pédologiques
Carte 6 : Topographie
Carte 7 : Hydrographie – Bassins versants
Carte 8 : Hydrographie – Plans d'eau
Carte 9 : Données climatiques – Diagrammes ombrothermiques
Carte 10 : Données climatiques – Pluviométrie
Carte 11 : Données climatiques – Températures estivales
Carte 12 : Données climatiques – Températures hivernales
Carte 13 : Petites régions naturelles
Carte 14 : Atlas des paysages de Bourgogne
Carte 15 : Atlas des paysages de la Nièvre
Carte 16 : Atlas des paysages du Morvan
Carte 17 : Plan de Parc du Parc naturel régional du Morvan
Carte 18 : Contrat Territorial Sud Morvan
Carte 19 : Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)
Carte 20 : Sites classés et inscrits

Carte 21 : Sites N2000 limitrophes

Carte 22 : Répartition du crapaud sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

Carte 23 : Répartition des chauves-souris – La Barbastelle (*Barbastella barbastellus*)

Carte 24 : Répartition des chauves-souris – Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)

Carte 25 : Répartition des chauves-souris – Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

Carte 26 : Répartition des chauves-souris – Le Grand Murin (*Myotis myotis*)

Carte 27 : Répartition des chauves-souris – Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Carte 28 : Répartition de l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

Carte 29 : Répartition de la Moule épaisse (*Unio crassus*)

Carte 30 : Répartition des poissons – Le Chabot (*Cottus gobio*)

Carte 31 : Répartition des poissons – La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

Carte 32 : Répartition du Castor (*Castor fiber*)

Carte 33 : Répartition des libellules – L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

Carte 34 : Répartition des libellules – L'Agrion orné (*Coenagrion ornatum*)

Carte 35 : Répartition des libellules – La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)

Carte 36 : Répartition des Papillons – Le cuivré des marais (*Lycaena dispar*)

Carte 37 : Répartition des Papillons – Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)

Carte 38 : Répartition du Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Carte 39 : Répartition des habitats d'intérêt communautaire (HIC) échantillonnés

Carte 40 : Occupation du sol – Corine Land Cover

Carte 41 : Populations communales

Carte 42 : Centres bourgs et lieux-dits habités

Carte 43 : Analyse foncière

Carte 44 : Infrastructures

Carte 45 : Petites régions agricoles

Carte 46 : Zones défavorisées

Carte 47 : Exploitations et SAU

Carte 48 : Peuplements forestiers

Carte 49 : Zones forestières

Carte 50 : Propriété et gestion forestière

Carte 51 : Forêts de plus de 10ha

Carte 52 : Installations classées pour l'environnement (ICPE)

Carte 53 : La chasse

Carte 54 : Itinéraires de randonnée

PARTIE I

Natura 2000 sur le site

1 - Arrêté d'approbation du Document d'objectifs

.

document à rajouter

2 - Liste des membres du comité de pilotage



PRÉFET DE LA NIÈVRE

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bourgogne
Service ressources et patrimoine naturels**

N° 2012 - AG - 004

A R R E T E

**portant composition du comité de pilotage du site Natura 2000 n°FR2601015
« Bocage, forêts et milieux humides du sud Morvan »**

VU la directive N° 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

VU l'ordonnance N°2001/321 du 11 avril 2001 transposant les directives « Oiseaux » et « Habitats »,

VU la Loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, articles 140 à 146,

VU le décret d'application N°2006/922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement,

VU les articles L.414-1 à 7 et R.414-1 à 26 du code de l'environnement, en particuliers les articles R.414-8 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral N°3011-P-2157 du 7 novembre 2011 portant délégation de signature à Mme Corinne ETAIX, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne pour les arrêtés relatifs à la composition du comité de pilotage des sites Natura 2000 de la Nièvre non dotés de documents d'objectifs,

VU le compte-rendu de la réunion du 5 octobre 2010 au cours de laquelle la composition du comité de pilotage du site FR2601015 a été examinée et validée,

VU le compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2011 au cours de laquelle la demande d'intégration au comité de pilotage de l'association des usagers des sites Natura 2000 a été validée,

SUR la proposition de Monsieur le sous-préfet de Château-Chinon

AR R E T E

ARTICLE 1^{er} :

Le comité de pilotage du site d'importance communautaire (SIC) n°FR2601015 « Bocage, forêts et milieux humides du sud Morvan » est chargé d'élaborer le document d'objectifs de gestion du site Natura 2000.

Le comité de pilotage peut décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

ARTICLE 2 :

Le comité de pilotage comprend 80 membres. Chacun de ces membres peut se faire représenter par une personne désignée à cet effet.

➤ Collectivités territoriales et leurs groupements (39 membres)

- M. le Président du conseil régional de Bourgogne
- M. le Président du conseil général de la Nièvre
- M. le Conseiller général du canton de Château-Chinon
- M. le Conseiller général du canton de Châtillon-en-Bazois
- M. le Conseiller général du canton de Fours
- M. le Conseiller général du canton de Luzy
- M. le Conseiller général du canton de Moulins-Engilbert
- M. le Maire d'Avrée
- M. le Maire de Chiddes
- M. le Maire de Fléty
- M. le Maire de Fours
- M. le Maire de Glux-en-Glenne
- M. le Maire de La Nocle-Maulaix
- Mme le Maire de Lanty
- Mme le Maire de Larochemillay
- M. le Maire de Limanton
- M. le Maire de Luzy
- M. le Maire de Millay
- M. le Maire de Montaron
- M. le Maire de Moulins-Engilbert
- M. le Maire d'Onlay
- M. le Maire de Poil
- M. le Maire de Préporché
- M. le Maire de Remilly
- Mme le Maire de Saint-Honoré-les-Bains
- M. le Maire de Saint-Léger-de-Fougeret
- M. le Maire de Savigny-Poil-Fol
- M. le Maire de Semelay
- M. le Maire de Sermages
- M. le Maire de Thaix
- M. le Maire de Vandenesse
- M. le Maire de Villapourçon
- M. le Président de la communauté de communes entre l'Alène et la Roche
- M. le Président de la communauté de communes entre Loire et Morvan
- M. le Président de la communauté de communes du Bazois
- M. le Président de la communauté de communes du Haut Morvan
- M. le Président de la communauté de communes du Sud Morvan
- M. le Président du syndicat mixte du parc naturel régional du Morvan
- M. le Président du syndicat mixte du Pays Nivernais-Morvan

➤ **Services de l'État et établissements publics (9 membres)**

- M. le Sous-préfet de Château-Chinon
- Mme. la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne
- M. le Directeur départemental des territoires de la Nièvre
- Mme le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Nièvre
- M. le Chef du service départemental de la Nièvre de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
- M. le Chef du service départemental de la Nièvre de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques
- M. le Président du centre régional de la propriété forestière de Bourgogne
- M. le Directeur de l'agence Bourgogne ouest de l'office national des forêts
- M. le Délégué régional Allier-Loire amont de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

➤ **Représentants des propriétaires et gestionnaires fonciers (5 membres)**

- M. le Président de l'association des propriétaires ruraux et bailleurs de la Nièvre
- M. le Président du syndicat des sylviculteurs nivernais
- M. le Président de l'association des exploitants et propriétaires d'étangs de la Nièvre
- M. le Président de la chambre des experts fonciers et agricoles de la Nièvre
- M. le Chef du service départemental de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural

➤ **Représentants des concessionnaires d'ouvrages publics (2 membres)**

- M. le Directeur de RFF Bourgogne Franche-Comté
- M. le Directeur de RTE - Unité régionale Est

➤ **Représentants des organismes consulaires (3 membres)**

- M. le Président de la chambre d'agriculture de la Nièvre
- M. le Président de la chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre
- M. le Président de la chambre des métiers de la Nièvre

➤ **Représentants de la profession agricole (5 membres)**

- M. le Président de l'organisme départemental pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
- M. le Président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
- M. le Président de Jeunes Agriculteurs de la Nièvre
- M. le Président de la Confédération paysanne de la Nièvre
- Mme la Présidente de la Coordination rurale de la Nièvre

➤ **Représentants des organismes exerçant leur activité dans le domaine de la protection de l'environnement (8 membres)**

- M. le Président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel
- M. le Président du conservatoire des sites naturels bourguignons
- M. le Président de la société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA)
- M. le Président de la station ornithologique du Bec d'Allier (SOBA)-Nature Nièvre
- M. le Directeur de la délégation Bourgogne du conservatoire botanique national du Bassin parisien
- M. le Président de Sud Morvan Ornithologie Nature
- Mme la Présidente d'Autun Morvan Ecologie
- M. le Président d'Alterre-Bourgogne

➤ **Représentants des autres usagers (9 membres)**

- M. le Président de la fédération départementale des chasseurs de la Nièvre
- M. le Président de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Nièvre
- M. le Président de l'agence de développement et de réservation touristiques de la Nièvre
- M. le Président de l'office de tourisme de Saint-Honoré-les-Bains
- M. le Président du syndicat d'initiative de Luzy
- Mme la Responsable de la maison de l'élevage et du Charolais
- M. le Président de l'association de découverte et de rénovation du petit patrimoine du Sud-Morvan
- M. le Président du comité départemental de la randonnée pédestre de la Nièvre
- M. le Président de l'association des usagers des sites Natura 2000

ARTICLE 3 :

Le président du comité de pilotage est désigné par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements en leur sein pour la durée d'élaboration du documents d'objectifs.

Le président désigné par les élus du comité de pilotage le 5 octobre 2010 est Monsieur Jean-louis Rollot, président de la communauté de communes « Entre l'Alène et la Roche » et maire de Luzy.

Le comité de pilotage se réunit sur convocation de son président.

ARTICLE 4 :

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par le parc naturel régional du Morvan, maître d'ouvrage de la rédaction du document d'objectifs.

ARTICLE 5 :

L'arrêté du 26 mai 2011 portant composition du comité de pilotage du site Natura 2000 n°FR2601015 « Bocage, forêts et milieux humides du sud Morvan » est abrogé.

ARTICLE 6 :

M. le secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre, M. le sous-préfet de l'arrondissement de Château-Chinon, Mme. la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne, M. le directeur départemental des territoires de la Nièvre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre et dont copie sera adressée à chacun des membres du comité de pilotage.

A Dijon, le 13 AVR. 2012,

Pour le Préfet,
Par délégation,
La Directrice régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement



Corinne ETAIX

3 - Informations principales

Vous trouverez ci-dessous les principaux renvois vers les informations clés de ce document :

- Tableau synthétiques des espèces animales d'intérêt communautaire présentes sur le site : p. 34-35
- Tableau synthétique des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site : p. 40-45
- Liste des enjeux et objectifs de conservation du site : p. 64-65
- Liste des mesures : p. 68-103
- Tableau synthétique des objectifs et mesures : p. 105-108
- Liste des acronymes et des définitions des termes employés dans le document : Annexe 1, p. 112-114
- Carte de localisation du site : Annexes cartographiques, carte 1
- Carte de répartition des espèces animales d'intérêt communautaire : Annexes cartographiques, cartes 22 à 38

4 - Natura 2000 sur le site

4.1 Le dispositif Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites naturels à fort enjeu de conservation à l'échelle de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif d'assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Les sites composant ce réseau sont désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes :

- la directive 2009/147/CE du 30 Novembre 2009 (qui abroge la précédente directive 79/409/CEE du 2 avril 1979), dite « directive Oiseaux », qui concerne la conservation des oiseaux sauvages et se traduit par la création de sites appelés Zones de Protection Spéciale (ZPS)
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite « directive Habitats », qui concerne la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages. On appellera Zones Spéciales de Conservation (ZSC) les sites qui découlent de cette directive.

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents.

L'annexe I de la directive « Oiseaux » liste les espèces d'oiseaux qui nécessitent la désignation de ZPS (on parle alors d'oiseaux d'intérêt communautaire), les annexes I et II de la directive « Habitats » listent les habitats naturels et les espèces animales et végétales justifiant la désignation de ZSC (on parle alors d'habitats et d'espèces animales et végétales d'intérêt communautaire). La désignation des ZSC passe par l'inscription du site à la liste des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) de la commission européenne.

Chaque Etat membre est libre des moyens à employer sur son territoire pour répondre aux enjeux de conservation Natura 2000. La France a choisi la voie de la concertation et le dialogue à travers le Comité de Pilotage (CoPil) qui réunit les représentants des acteurs locaux (collectivités, socioprofessionnels, associations...) afin de faire comprendre et de partager les enjeux et objectifs de la démarche sur les territoires. Cette démarche prend la forme d'un Document d'Objectifs (DocOb) qui synthétise les enjeux et objectifs de conservation du site et qui liste les moyens (=mesures) d'y parvenir.

4.2 Natura 2000 en région Bourgogne

En août 2013, la Bourgogne compte 67 sites Natura 2000 présents en tout ou partie sur son territoire : 54 sont des (SIC et ZSC) et 13 sont des sites « oiseaux » (ZPS)

En Nièvre, on recense 25 : 20 sites « habitats » (14 SIC et 6 SZC), dont seuls 2 ne sont pas encore dotés d'un DocOb, et 5 sites « oiseaux » (ZPS), tous dotés d'un DocOb.

4.3 Le site du Sud Morvan

Le site du Sud Morvan est le 11^{ème} site Natura 2000 dont le Parc naturel régional du Morvan (PNRM) est l'opérateur. Il s'agit pour la Bourgogne du 3^{ème} grand site proposé en 2007 (avec le site des Amognes et du Grosne-Clunisois). Ce site est le 9^{ème} plus grand site terrestre de France (INPN, février 2013).

Il a été proposé pour les habitats des espèces animales de la directive « Habitats » présents sur la zone : crapaud sonneur à ventre jaune en milieu bocager, chauves-souris forestières et les écrevisses à pieds blancs des ruisseaux de tête de bassin.

Le périmètre du site a été proposé en 2007 à l'Union européenne, la réalisation du DocOb a débuté en 2010 et s'est achevée en 2013.

PARTIE II

Présentation générale du site

1 - Localisation et surfaces administratives

Le site du Sud Morvan, d'une surface de 49 271 ha, se situe en région Bourgogne, dans le département de la Nièvre (carte 1). Il touche 5 cantons de l'arrondissement de Château-Chinon (ville) (carte 2) et concerne 25 communes qui font partie de 5 communautés de communes, 2 Pays et une partie du Parc naturel régional du Morvan (PNRM)(tableau 1, carte 3).

Tableau 1 : zonages administratifs concernés par le territoire du site

Commune	Communauté de communes	Pays	Cantons	PNRM
Avrée	CC des Portes Sud du Morvan	Nivernais Morvan	Luzy (chef-lieu)	
Chiddes			Luzy	X
Fléty				
Fours	CC entre Loire et Morvan	Nevers Sud-Nivernais	Fours (chef-lieu)	
Glux-en-Glenne	CC du Haut-Morvan	Nivernais Morvan	Château-Chinon	X
La Nocle-Maulaix	CC entre Loire et Morvan	Nevers Sud-Nivernais	Fours	
Lanty	CC des Portes Sud du Morvan	Nivernais Morvan	Luzy	
Larochemillay				X
Limanton	CC du Bazois		Châtillon-en-Bazois	
Luzy	CC des Portes Sud du Morvan		Luzy	X
Millay				X
Montaron	CC du Sud Morvan		Moulins-Engilbert	
Moulins-Engilbert			Moulins-Engilbert (chef-lieu)	X
Onlay	CC du Haut-Morvan		Moulins-Engilbert	X
Poil	CC des Portes Sud du Morvan		Luzy	X
Préporché	CC du Sud-Morvan		Moulins-Engilbert	X
Rémilly	CC des Portes Sud du Morvan		Luzy	
Saint-Honoré-les-Bains			Moulins-Engilbert	X
Saint-Léger-de-Fougeret	CC du Haut-Morvan		Château-Chinon	
Savigny-Poil-Fol	CC des Portes Sud du Morvan		Luzy	
Sémelay				
Sermages	CC du Sud-Morvan		Moulins-Engilbert	X
Thaix	CC entre Loire et Morvan	Nevers Sud-Nivernais	Fours	
Vandenesse	CC du Sud-Morvan	Nivernais Morvan	Moulins-Engilbert	
Villapourçon				X

Près d'un tiers de ces 25 communes (Avrée, Chiddes, Lanty, Millay, Préporché, Rémilly, Saint-Honoré-les-Bains et Sémelay) sont entièrement, ou presque, comprises dans le site (>90% de leur surface communale concernée) et 3 communes (Glux-en-Glenne, Limanton et La Nocle-Maulaix) sont faiblement concernées par le site (<10% de surface en N2000) (tableau 2).

Des 5 cantons concernés, les parties cantonales du canton de Luzy (+50% du site) et Moulins-engilbert (+35% du site) sont les importantes (tableau 3).

Le Pays Nivernais Morvan concerne à lui seul la quasi-totalité du site : il est représenté par 4 communautés de communes dont les Portes Sud du Morvan est la plus importante (près de 60% du site), suivie par l'intercommunalité du Sud-Morvan avec 1/3 du site (tableau 3).

Plus de 60% de la surface du site est concerné par le territoire du PNRM (13 des 25 communes).

Tableau 2 : surfaces communales

Commune	Surface communale (ha)	Surface en N2000 (ha)	% de la commune en N2000	% du site N2000
Avrée	1 302	1 302	100	2,6
Chiddes	2 608	2 608	100	5,3
Fléty	2 022	1 749	87	3,6
Fours	2 575	793	31	1,6
Glux-en-Glenne	2 196	19	1	< 0,5
La Nocle-Maulaix	3 259	150	5	< 0,5
Lanty	1 207	1 207	100	2,5
Larochemillay	4 032	3 574	89	7,3
Limanton	4 683	446	10	0,9
Luzy	4 190	3 525	84	7,2
Millay	3 738	3 728	100	7,6
Montaron	3 388	2 488	73	5,1
Moulins-Engilbert	4 141	3 168	77	6,4
Onlay	1 973	1 699	86	3,5
Poil	2 699	794	29	1,6
Préporché	2 967	2 957	100	6,0
Rémilly	3 626	3 626	100	7,4
Saint-Honoré-les-Bains	2 507	2 307	92	4,7
Saint-Léger-de-Fougeret	3 231	2 415	75	4,9
Savigny-Poil-Fol	1 750	1 260	72	2,6
Sémelay	3 342	3 342	100	6,8
Sermages	2 243	1 220	54	2,5
Thaix	2 016	754	37	1,5
Vandenesse	3 288	2 336	71	4,7
Villapourçon	5 096	1 722	34	3,5

Tableau 3 : Surfaces des territoires intercommunaux

Territoire		Surface territoire (ha)	Surface en N2000 (ha)	% du territoire en N2000	% du site N2000
Pays	Nivernais Morvan	275 208	47 492	17,3	96,5
	Nevers Sud Nivernais	206 547	1 698	0,8	3,5
Communautés de communes	Portes Sud du Morvan	35 609	29 024	81,5	59,0
	Sud-Morvan	25 372	15 588	61,4	31,7
	Haut-Morvan	39 830	2 434	6,1	4,9
	entre Loire et Morvan	23 728	1 698	7,2	3,5
	Bazois	33 084	446	1,3	0,9
Cantons	Luzy	33 102	26 717	80,7	54,3
	Moulins-Engilbert	29 927	17 895	59,8	36,4
	Château-Chinon (ville)	32 172	2 434	7,6	4,9
	Fours	25 714	1698	6,6	3,5
	Châtillon-en-Bazois	35 051	446	1,3	0,9
Parc naturel régional du Morvan		286 228	29 735	10,4	60,5

2 - Caractéristiques physiques

2.1 Géologie

Les informations géologiques du site sont issues de la consultation du site du BRGM (cf. annexe 1.2 et 1.3) et du travail du CBNBP-Bourgogne (Bardet et al., 2008).

Situé en limite du massif cristallin du Morvan, le site se caractérise par sa dichotomie avec une partie Est essentiellement composée de roches du soubassement hercynien (granites, grès, argiles...) et une partie Ouest issue des formations continentales de l'Ere tertiaire (sables, argiles...)(carte 4). Sur ces deux ensembles se superposent les dépôts alluviaux et colluviaux du réseau hydrographique.

2.2 Pédologie

La synthèse des informations pédologiques du site résulte de la consultation du travail du CBNBP-Bourgogne (Bardet et al., 2008)

Le site est essentiellement couvert par des Sols brunifiés (75%) sur sa partie Ouest et Sud Est (carte 5) : on peut y distinguer des

- Alogrisols (bruns acides) et Brunisols (bruns) = 55 %
- Luvisols rédoxiques (lessivés hydromorphes) = 32 %
- Néoluvisols (bruns lessivés) et luvisols (lessivés) = 11 %
- Brunisols (bruns) et néoluvisols (bruns lessivés) = 2 %

Sur la partie Nord-Est, les sols sont un mélange de Sols bruns et podzolisés (25%), on y retrouve des Alocrisols (bruns acides) et des Alocrisols humifères (crypto-podzoliques).

2.3 Topographie

Le site est compris entre 204 et 669 m d'altitude (Carte 6). Il s'agit d'un territoire de collines dont la majeure partie se situe sous les 400 m (83% de la surface) avec quelques sommets à plus de 600 m (1% de la surface).

La partie Ouest du site, qui borde la vallée de l'Aron, est relativement plate et située entre 200 et 300 m d'altitude. Elle contraste fortement avec la partie Nord Est aux reliefs plus marqués menant au Haut Morvan Montagnard.

2.4 Hydrologie

Les informations concernant l'hydrologie du site sont issues de l'interprétation des données SIG de la base Sandre, de la BD Topo IGN ainsi que de la base de données des mares de Bourgogne réalisée par le CEN Bourgogne (cf. annexe 1.2).

Le site dans son entier est compris dans le bassin versant de la Loire, il comprend 4 affluents, et leurs bassins versants, de l'Aron : le Guignon, la Dragne, le Chevannes et l'Alène (carte 7, tableau 4)

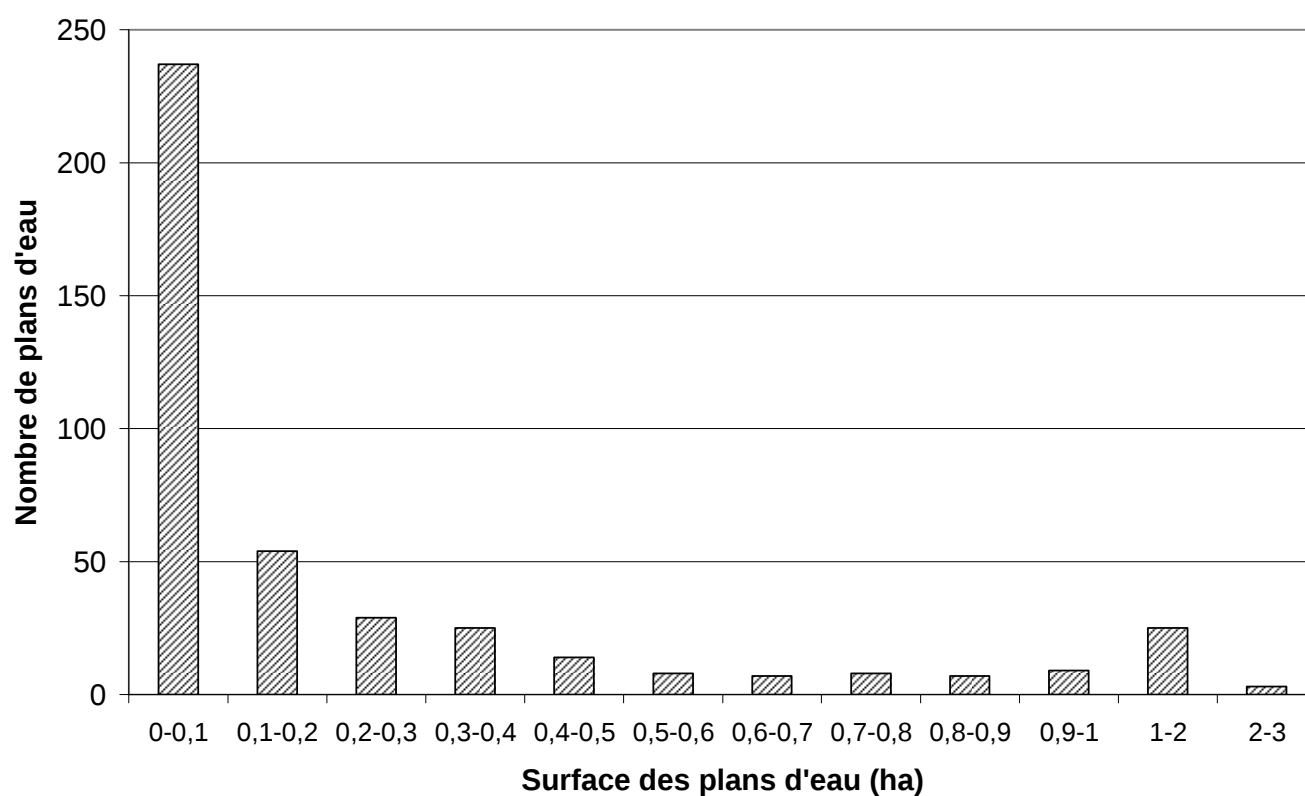
Le site est composé d'un dense réseau de cours d'eau avec 285 km de cours d'eau permanents et 559 km de cours d'eau temporaires pour une densité totale de 17,2 mètres linéaires de cours d'eau à l'hectare.

A ce dense réseau sont associés de très nombreux plans d'eau (426) (carte 8) dont la plupart sont de petite dimension (93,4% de moins de 1ha)(figure 1). On dénombre plus d'une trentaine de plans d'eau reliés à des cours d'eau permanents (34) et près de 200 à des cours d'eau temporaires (182). La moitié ne semble pas directement liée au réseau hydrographique (198), il s'agit essentiellement de plans d'eau de très petite surface (69% de moins de 500m²).

Tableau 4 : Linéaires des rivières et leurs affluents et surfaces des bassins versants

Rivière et bassin versant	Longueur (km)	% linéaire en N2000	Surface du bassin versant (ha)	% surface en N2000
Guignon	26	76,0	11 405	46
Garat	21	13,8		
Dragne	13	37,0	11 871	16
Maria	7	0		
Chevannes	22	88,6	8 010	93
Le Donjon	11	100		
Alène	56	75,7	34 607	80
Aval			14 668	78
Le Bulvin	6	100	1 895	100
Le Richaupfour	13	100	2 721	100
La Roche	19	91,3	9 202	87
Moulin deCuzy	7	0	2 522	0
Amont		100	3 599	94

Figure 1 : Répartition des plans d'eau par classes de taille



2.5 Météorologie

Les informations climatiques exposées ici sont issues des relevés de Météo France sur 3 stations situées dans le site (Glux-en-Glenne, Larochemillay et Avrée)(carte 9), et des données bourguignonnes présentées dans le travail du CBNBP-Bourgogne (Bardet et al., 2008). Il est à noter que les données de la station de Larochemillay remontent à 1977, celles de Glux-en-Glenne à 2000 et celle d'Avrée à 2009.

Le site se caractérise par une pluviométrie importante sur les reliefs morvandiaux du Nord-Est, pluviométrie qui s'affaiblit vers la partie Ouest (carte 10). Ceci s'accompagne de températures hivernales froides sur les hauteurs et plus clémentes en plaine (carte 11). Les températures estivales, elles, sont élevées sur toute la partie Sud du site (carte 12).

2.6 Régions naturelles

Les informations qui suivent sont issues des travaux du CBNBP-Bourgogne (Bardet et al., 2008).

Le site du Sud Morvan se situe à la frontière de deux grands ensembles structuraux bourguignons que sont le *Morvan*, caractérisé par son massif cristallin, et la *Plaine de Loire*, constituée de sédiments tertiaires d'origine continentale (carte 13). Plus des deux tiers du site sont compris dans le *Morvan* (68%), moins d'un tiers est compris dans la *Plaine de Loire* (30%) et une portion limitée (2%) dans la *Dépression périmorvandelle*.

La *Dépression périmorvandelle* est une enveloppe sédimentaire (originaire du Trias et du Lias) entourant largement le *Morvan*. Elle est représentée sur le site par le *Bazois* qui se caractérise par un bocage à maillage lâche posé sur des sols bruns lessivés lourds et profonds avec un relief peu marqué.

La *Plaine de Loire* est essentiellement représentée par le *Pays de Fours* qui se compose principalement de sables et d'argiles (Oligocène supérieur et pliocène). Les forêts dominent tandis que l'érosion de la vallée de l'Alène laisse apparaître des formations plus anciennes sur lesquelles on peut retrouver des prairies bocagères.

La région du *Morvan* est plus nuancée sur le site et comprend 3 entités différenciées :

- le *Bas-Morvan méridional* (38%) : elle se caractérise par une altitude modérée avec un climat de tonalité atlantique marquée avec une légère tendance méridionale
- le *Bas-Morvan occidental* (15%) : cette entité possède un climat atlantique typique (fortes précipitations et températures douces)
- le *Morvan central* (15%) : c'est la partie externe et elle entoure le *Haut-Morvan montagnard* en étant moins haute (~450m) et moins forestière.

3 - Contexte paysager

L'analyse paysagère du site s'est faite par la consultation données cartographiques des grands ensembles paysagers de Bourgogne (DREAL Bourgogne), des données de l'Atlas paysager de la Nièvre (Bonneaud et al., 2011) et de l'Observatoire des paysages du Parc naturel régional du Morvan. Il est à noter que les terminologies présentées ici sont propres à chacune des échelles (région, département, PNRM) et diffèrent de celle présentée pour les régions naturelles (cf. paragraphe 2.6)

3.1 Les grands ensembles paysagers régionaux

Le site du Sud Morvan se compose de 2 des 6 grands ensembles bourguignons : les *Systèmes bocagers*, très représentés (87%), et les *Systèmes forestiers* (13%) qui correspondent aux forêts d'altitude du *Haut Morvan* à l'Est et au Nord du site (carte 14).

Les paysages des *Systèmes bocagers* sont dominés par les structures végétales (arbres et haies) qui délimitent le parcellaire et soulignent les chemins et le relief. Ces paysages, typiques de secteur de polyculture-élevage, se répartissent également entre :

- les *Bocages bas associés au bois* (43%) avec, à l'Ouest, les Hautes terrasses de Loire (Pays de Fours, Pays de Saint-Honoré et les Basses vallées de l'Aron et de l'Alène) et, au Sud-Est, les collines d'Issy l'Evêque
- le *Bocage* (44%) avec, au Nord, le *Bazois* et le *Bas-Morvan* et, au Sud, le *Pays de Luzy* et le *Pays sous Beuvray*

3.2 Paysages de la Nièvre

Les paysages décrits dans l'Atlas des paysages de la Nièvre reprennent en partie les grands ensembles bourguignons et le site se retrouve donc morcelé en différentes entités paysagères (carte 15) avec leurs enjeux paysagers propres :

- le *Bas Morvan* (61%) du Nord en s'élargissant à toute la partie Sud et représenté par le *Pays de Luzy*. Cette entité est rattachée à la *montagne morvandelle*
- Le *Haut Morvan boisé* dans la partie Nord-Est (1%), rattaché à la *montagne morvandelle*
- Le *Pays de Fours* dans la partie forestière de l'Ouest (33%), rattaché aux *clairières et forêts*
- Le *Bazois* sur une petite partie Nord-Ouest (4%), rattaché aux *bocages*

Le *Bazois* n'est présent sur le site qu'aux portes de Moulins-Engilbert et se heurte à la barrière forestière du Morvan dans la limite Est de la zone.

Le *Pays de Fours*, vaste plateau forestier ponctué de clairières et d'étangs, se trouve matérialisé par la large vallée de l'Alène qui traverse les massifs forestiers de Fours et Rémyilly et qui forme un couloir à fond plat largement ouvert à l'Est sur le *Bas Morvan*. La vallée se caractérise par un maillage bocager de haies basses ponctuées de grands arbres, elle contraste avec les lisières boisées qui la ceignent au Nord et au Sud.

Le *Bas-Morvan* est au pied des hauts reliefs boisés du *Haut Morvan* à l'Est, il effectue la transition depuis l'ouest et les entités du *Bazois* et du *Pays de Fours*. Dans sa partie Sud, il forme un paysage vallonné avec des reliefs localement marqués soulignés par la forêt et les petits boisements de pente ou de crête.

- Au Nord du site, on retrouve la vallée de la Dragne aux versants bocagers en vis-à-vis qui s'ouvre à l'aval sur des collines bocagères.
- Au Sud, on retrouve des vallées étroites au sein d'un fort relief forestier qui débouchent sur des vallées bocagères et se terminent sur un bocage régulier en atteignant Luzy.

Le *Haut-Morvan* se démarque par ses reliefs boisés qui domine le piedmont des collines boisées du *Bas-Morvan*. On a affaire à un paysage forestier aux horizons limités avec de petites clairières habitées.

3.3 Paysages du Morvan

Les entités paysagères définies au sein du Parc naturel régional du Morvan couvrent 77% du territoire du site du Sud Morvan. 5 entités sont concernées (carte 16), elles sont listées ci-après :

- *Les Trois Vallées Encaissées* (27%) : ces vallées s'ouvrent sur un panorama de bocage.
- *Les Collines de Luzy* (16%) : situées aux franges du massif du Morvan et tournées vers le Bazois, ces collines rondes sont soulignées par un réseau de haies graphiques.
- *La Vallée de la Dragne* (16%) : un paysage ouvert et habité, jonction entre le piémont et sa montagne haute.
- *Le Bazois sous Château-Chinon* (10%) : piémont évasé au pied du *Haut Morvan*, il fait la transition vers le *Bazois*.
- *Autour du Mont Beuvray* (6%) : La silhouette massive du Mont Beuvray se borde de deux vallées encaissées menant au *Haut Morvan*.
- *Le Haut Morvan boisé* (1%) : territoire montagneux et boisés parsemé de clairières isolées.

4 - Zonages et dispositifs de protection et de gestion des espaces naturels

4.1 Parc naturel régional du Morvan

Sur les 25 communes du site, 13 sont des communes du Parc naturel régional du Morvan (PNRM) ce qui représente 60,5 % de la surface totale du site (Carte 17).

Le PNRM a intégré les démarches de conservation de ses patrimoines naturels dans sa charte (2008-2019) à travers l'Axe 1 (« Gérer plus activement les patrimoines naturels et préserver la biodiversité ») de l'Orientation 1 (« Agir pour les patrimoines culturels et naturels »). Cela se traduit par différentes mesures d'actions concernant l'acquisition de connaissances, la protection des milieux et des espèces, la préservation de la ressource aquatique...

Ces objectifs se traduisent dans le Plan de Parc qui est attaché à la charte. Celui-ci désigne des zones d'intérêt écologique, grands ensembles à forte biodiversité pour lesquelles le Parc s'engage à :

- Assurer une veille environnementale et orienter ses efforts en matière d'acquisition de connaissances sur les espèces et les milieux
- Contribuer à la mise en place d'actions de gestion concertée et de sensibilisation avec les partenaires pour maintenir l'intérêt écologique de ces zones.

Environ 6% du site sont concernés par des zones d'intérêt écologique du Parc, il s'agit principalement des abords du Mont Beuvray, des versants de la vallée de la Dragne et des zones de tête de bassin de l'Alène et ses affluents (La Roche, le Richaufour). Ces zones sont liées à des enjeux de préservation des cours d'eau, habitats de l'Ecrevisse à pattes blanches.

Outre ces zones d'intérêt, le site est concerné par plusieurs zonages à enjeux espèces oiseaux : chouette de Tengmalm (4%), Chouette chevêche (54%) et Bécasse des bois (2%). Enfin, des zones de chasse de chiroptères sont signalées (2%).

4.2 Contrat Territorial de rivière Sud Morvan

Le site est entièrement (97% de sa surface) compris au sein du périmètre du Contrat territorial Sud Morvan et représente 35% du territoire de celui-ci (carte 18).

Ce contrat de rivière, porté par le PNRM pour la période 2011-2015, vise à la « reconquête de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur les affluents de l'Aron et l'Arroux prenant leur source dans le massif du Morvan » (Lebourgeois, 2010).

Les objectifs mentionnés à l'article 4 de ce contrat concernent : l'assainissement, l'alimentation en eau potable, le milieu aquatique et l'accompagnement aux porteurs de projets.

Les actions liées au milieu aquatique se focalisent en particulier sur les cours d'eau et leurs berges en milieu agricole.

4.3 Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Il existe 4 ZNIEFF de type II et 6 ZNIEFF de type I qui couvrent près de 40 % du site (carte 19).

Tableau 5 : ZNIEFF présentes en tout ou partie sur le site

Nom de la ZNIEFF	Code région	Code national	Surface concernée par le site (ha)	% surface du site
ZNIEFF de type I				
Le Croc de l'Ours	10200002	260006338	50	0
Les Couturiers	10210003	260015483	11	0
Vallée de la Dragne et de la Maria	10210004	260015484	700	1
Vallée de la dragne	10210006	260012819	17	0
Mont Beuvray	10210123	260005613	22	0
Les Loges de Montaron	10220003	260006354	45	0
ZNIEFF de type II				
Morvan-Ouest : secteur de Pannecière	1020	260009938	10 041	20
Haut-Morvan et Morvan-Sud	1021	260009939	7 948	16
Pays de fours	1022	260009940	922	2
Vallée de l'Aron et forêt de Vincence	1005	260015458	67	0

4.4 Sites classés et inscrits

Le site comprend tout ou partie de 3 sites inscrits et 1 site classé. De plus, 3 sites inscrits et 1 site classé se retrouvent à proximité immédiate du site (carte 20)

Tableau 6 : Liste des sites classés et inscrits présents sur le site

N° de Site	Date de création	Nom du site	Surface du site (ha)	Surface concernée par le site N2000 Sud Morvan (ha)	% du site concerné par le site N2000 Sud Morvan	% du site N2000 Sud Morvan
58 SC N°20	1990	Mont Beuvray	3 657,2	71,9	5	0,1
58 SI N°24	1970	Mont Beuvray, parcelles inscrites	5,6	1,1	50	< 0,1
58 SI N°22	1965	Château et Parc de Larochemillay	47,9	19,4	100	< 0,1
58 SI N°21	1951	Rocher « La Pierre Aiguë » à Villapourçon	6,8	2,7	100	< 0,1
58 SC N°15	1939	Prieuré de Commançy et abords à Moulins-Engilbert	6,5	Hors périmètre	-	-
58 SI N°4	1939	Abords du prieuré de Commançy à Moulins-Engilbert	1,1	Hors périmètre	-	-
58 SI N°30	1974	Site urbain de Moulins-Engilbert	18,8	Hors périmètre	-	-
58 SI N°6	1942	Bois « Les Garennes » à Saint-Honoré-les-Bains	9,7	Hors périmètre	-	-

4.5 Sites Natura 2000 limitrophes

Le site du Sud Morvan est contigu au site de la vallée de la Dragne : « Prairies, landes sèches et ruisseaux de la vallée de la Dragne et de la Maria » (FR2600986) et du Mont Beuvray : « Massif forestier du Mont Beuvray » (FR2600961)(carte 21).

Le site du Sud Morvan couvre les versants encadrant la Dragne au niveau de la commune d'Onlay. Il contient ainsi une grande partie des petits affluents et la partie aval de la Dragne.

Au contraire, le site du Mont Beuvray abrite les sources d'affluents de La Roche dont le bassin versant est presque entièrement contenu dans le site du Sud Morvan.

PARTIE III

Diagnostic Ecologique

1 - Les espèces animales et végétales

Le site Natura 2000 du Sud Morvan héberge au moins 375 espèces animales (ayant été observées sur une période récente, du 01-01-2007 au 31-12-2012, données issues de la BBF et datant de Février 2013). Au moins 17 espèces animales d'intérêt communautaire (tableau 7), relevant de l'annexe II de la directive « Habitats », font partie de ces espèces auquel il convient d'ajouter 1 espèce (l'écaille chinée, un papillon) qui n'a pas été revu sur le site depuis 2004. A ces 17 espèces animales de l'annexe II, s'ajoutent 24 espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IV et 2 espèces d'intérêt communautaire de l'annexe V.

Sur le site ont été recensées au moins 605 espèces végétales (toutes date de recensement confondues, données issues du CBNBP datant de mars 2013) mais aucune d'entre elles n'est listée en tant qu'espèce végétale d'intérêt communautaire.

1.1 Les amphibiens

▪ Crapaud Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) – code Natura 1193

Les informations sur l'espèce sont issues du travail d'inventaire réalisé par la SHNA (Balay & Varanguin, 2011) et d'un rapport de stage réalisé en 2012 (Doufils, 2012).

Les prospections menées par la SHNA sur le site montrent que l'espèce est présente sur l'ensemble du territoire et qu'elle s'y reproduit (carte 22).

Le crapaud Sonneur se trouve principalement dans les espaces agricoles où la probabilité d'occupation d'une zone favorable, quelque soit l'échelle considéré (maille 1x1km, parcelle agricole), est d'environ 60%. Par contre, la forêt ne semble pas être utilisée par l'espèce, au contraire d'autres sites en région (Amognes, Grosne-Clunisois). Ceci ne semble pas lié à l'absence de milieux favorables en forêt puisque ces derniers existent mais ne semblent pas être occupés.

L'espèce se retrouve principalement dans les prairies humides pâturées : elle utilise, pour sa reproduction, les trous de sabots résultant du piétinement du bétail bovin sur ou à proximité des suintements, ruisselets, sources et ornières. C'est cette activité de pâturage modérée, réalisée par les bovins, qui garantit l'existence de micro-sites aquatiques favorables, toujours renouvelés au sein des parcelles humides.

Les principales menaces connues portent sur l'état de conservation des zones humides de reproduction : assèchement, drainage... Il existe en effet un manque de données sur les autres aspects du cycle de l'espèce, en particulier sur les habitats d'hivernage. Malgré tout, la présence d'un maillage bocager diversifié semble être important.

▪ Triton crêté (*Triturus cristatus*) – code Natura 1166

Cette espèce n'a pas été recensée sur le site mais l'existence d'observations à proximité ainsi que la présence de biotopes localisés, mais potentiellement favorables, au sein du site laisse à penser que l'espèce peut être recherchée sur le territoire du Sud Morvan. Elle est notée ici à titre informatif.

1.2 Les Chauves-souris

Les chauves-souris présentes sur le site ont fait l'objet d'une étude de la SHNA (Jouve & Lutz, 2011). Sur les 17 espèces de Chiroptères présentes sur le site, 5 font partie de l'annexe II de la directive « Habitats » et 12 de l'annexe IV.

Les chauves-souris sont des animaux présentant un cycle biologique complexe impliquant de nombreux déplacements au sein de leur domaine vital. Au sortie de l'hivernation (dans une grotte, un grenier, un arbre...), les individus rejoignent les gîtes d'été où les femelles mettront bas. En automne, les individus

préparent leurs réserves de graisse pour l'hiver et les mâles et les femelles s'accouplent, le sperme sera stocké jusqu'au printemps par les femelles.

Le site pourra donc être concerné par tout ou partie du cycle vital d'une espèce donnée.

▪ **Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) – code Natura 1308**

Les résultats des inventaires montrent que la Barbastelle est présente sur le site dans les massifs boisés de l'Ouest où elle se reproduit (carte 23). Cette espèce essentiellement forestière occupe les décollements d'écorces de feuillus mêmes jeunes (diamètres moyens < 30 cm), à la fois pour la mise bas et l'hibernation.

Cette espèce accomplit sans doute la totalité de son cycle vital au sein du site du Sud Morvan et la présence d'un réseau dense d'arbres gîtes avec décollement d'écorces doit être assurée pour permettre le maintien d'une population reproductrice sur le territoire.

▪ **Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) – code Natura 1323**

Comme la Barbastelle, cette espèce forestière a été trouvée dans les massifs boisés de l'Ouest (carte 24). Malgré le peu de contacts avec les représentants de cette espèce, sa reproduction au sein du site est plus que probable du fait de la découverte de gîtes abritant très certainement une colonie de mise bas.

L'espèce occupe essentiellement des trous de pics en Bourgogne (et sur le site) et son habitat optimal consiste en de vastes îlots de feuillus âgés, riches en arbres à cavités. Sa présence apparaît moins probable dans les parties Nord et Est du site où les faibles températures et la pluviométrie importante ne lui sont pas favorables *a priori*.

▪ **Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) – code Natura 1321**

La seule colonie connue de l'espèce sur le site jusqu'à présent a récemment disparue et n'a pas été retrouvée mais l'espèce a été contactée au détecteur ultrason dans les boisements de l'Ouest (carte 25).

Cette espèce, qui gîte en milieu bâti, apprécie les grands secteurs forestiers dominés par les feuillus pour y chasser. La préservation de ces massifs permettra la conservation de cette espèce sur le site.

▪ **Grand Murin (*Myotis myotis*) – code Natura 1324**

Cette espèce ne possède pas de gîtes de mise bas connu sur le site mais au moins 3 colonies sont localisées à proximité de ce dernier et plusieurs contacts de l'espèce ont été relevés dans les forêts de l'Ouest (carte 26).

Cette espèce possède un grand rayon de dispersion lors des activités de chasse qui se font en milieu forestier. Le site Natura 2000 abrite donc certainement une partie des territoires de chasse des colonies situées à l'extérieur.

Le maintien des boisements, notamment des bois possédant des sous bois dégagés, peut permettre d'assurer le maintien de l'espèce dans le site.

▪ **Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) – code Natura 1303**

Le Petit Rhinolophe est une espèce anthropophile pour laquelle la disponibilité en gîtes bâtis et la présence d'un maillage bocager, notamment un dense réseau dense de haies, sont des facteurs nécessaires à son maintien sur un territoire donné.

Sur le site, les gîtes de mise bas connus se situent principalement sur l'arc Nord-Nord-Est (carte 27) où l'espèce est susceptible de trouver les espaces ouverts qui lui conviennent. La conservation du maillage bocager dans ce secteur permettra le maintien de l'espèce sur le site.

1.3 Espèces aquatiques

L'Ecrevisse à pattes blanches et la Moule épaisse ont fait l'objet de deux stages portant sur la répartition de ces espèces sur le site (Sautron, 2011 ; Trouvé, 2012). L'Ecrevisse a aussi fait l'objet de prospections organisées dans le cadre du GEB (Groupe Ecrevisses de Bourgogne).

Les données sur les poissons sont issues des données de la BBF, des données de pêche électrique de l'ONEMA ainsi que des données opportunistes des stagiaires de 2011 et 2012.

Le Castor fait l'objet d'une veille nationale relayée en département par les agents de l'ONCFS.

▪ L'Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) – code Natura 1092

L'Ecrevisse à pieds blancs est une espèce qui affectionne les eaux douces, fraîches, de bonne qualité et présentant des milieux riches et variés.

Sur le site, l'espèce est présente essentiellement sur les parties amont des petits ruisseaux des têtes de bassins en milieu intra-forestier et les parties aval, notamment en présence de ripisylve. De fait, on la retrouve sur tous les cours d'eau du site (carte 28).

Les menaces portent essentiellement sur l'altération du biotope, la pollution et l'introduction d'espèces invasives. Ce dernier cas est clairement recensé sur le site (carte 28) où des écrevisses américaines occupent plusieurs secteurs et entrent en compétition avec l'espèce autochtone.

▪ La Moule épaisse (*Unio crassus*) – code Natura 1032

La Moule épaisse est un organisme qui vit dans le substrat des cours d'eau qu'il occupe et filtre les particules de matières organiques en suspension pour se nourrir. L'espèce a besoin d'un fond de sédiments suffisamment meubles pour s'y incruster. Le courant lui est indispensable mais doit rester relativement faible. Son cycle de vie nécessite la présence de poissons hôtes dans lesquels les larves de la Moule se développeront jusqu'à être capables de quitter leur hôte pour s'enfouir dans le fond de l'eau.

L'espèce pourrait occuper en théorie tous les cours d'eau du site situés en dessous de 300m. C'est le cas sur la plupart des cours d'eau à l'exception notable de la Dragne où l'espèce n'a pas été recensée (carte 29). Les stations de moule épaisse présentent toujours de très faibles densités en individus qui sont insuffisantes pour garantir la reproduction de l'espèce.

Les principales menaces sur cette espèce proviennent de la pollution des eaux, des risques de colmatage, de l'absence de circulation des poissons hôtes (fragmentation des populations), d'une baisse de densité des individus.

La systématique des mulettes étant délicate et en pleine révision, le statut exact de l'espèce devra être précisé au regard des nouveaux outils disponibles (analyses génétiques).

▪ Le Chabot (*Cottus gobio*) – code Natura 1163

Petit poisson carnassier aux capacités de déplacement limitées, le Chabot est une espèce des cours d'eau frais de bonne qualité à substrat grossier et ouvert. Cette espèce est sensible au colmatage, à la pollution, aux vidanges de plans d'eau. Cette espèce peut être le poisson hôte des larves de la Moule épaisse.

Sur le site, l'espèce n'a pas fait l'objet d'inventaire particulier mais a été vu sur les têtes de bassin de la Dragne, La Roche et l'Alène (carte 30).

▪ La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) – code Natura 1096

Cette espèce se trouve principalement dans les ruisseaux de tête de bassin où sa larve occupe des habitats similaires aux frayères de la Truite fario. L'écologie de sa larve, qui reste enfouie dans le sédiment durant plusieurs années, la rend extrêmement sensible aux pollutions. Les capacités de reproduction limitées de l'adulte (faible fécondité et accouplement unique) rendent l'espèce sensible aux discontinuités des cours d'eau compromettant son accession aux zones de frayères.

Sur le site, l'espèce a été notée sur au moins 3 bassins versants : la Dragne, Le Chevannes et l'Alène (carte 31).

▪ Le Castor (*Castor fiber*) – code Natura 1337

Cette espèce vit en groupes familiaux territoriaux qui peuvent occuper quelques km de cours d'eau de domaine vital. C'est un animal végétarien qui consomme principalement des ligneux en bord de cours d'eau à la saison hivernale.

Ayant été observé sur la Loire et ses affluents depuis quelques années, l'espèce semble en reconquête et des jeunes sont fréquemment observés remontant les affluents de plus en plus amont. L'espèce est clairement établie sur l'Aron et des indices de présence de jeunes adultes ont été confirmés sur l'Alène et le Garat (carte 32).

Les principales menaces connues concernent le cloisonnement des populations lié à la présence de seuils sur les cours d'eau pouvant empêcher la circulation de l'espèce.

1.4 Les Insectes

Les Agrions (Libellules) ont fait l'objet d'une étude par la SHNA (Ruffoni & Varanguin, 2011).

Les Papillons et le Lucane ont fait l'objet d'un rapport de stage (Palussière, 2011)

▪ L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) – code Natura 1044

Cette petite Demoiselle vit principalement sur et à proximité des cours d'eau de petit calibre (<50cm), peu profond (<10cm), à débit lent (<0,05m/s), avec suffisamment d'eau libre (75%) et riches en plantes se développant en tout ou partie dans l'eau. Cet habitat se trouve sur le site dans les espaces de bocage avec prairies humides eutrophes et prairies mésophiles.

Sur le site, l'espèce se retrouve essentiellement au Nord et au Sud dans le Pays de Luzy, c'est-à-dire dans les secteurs les plus ouverts et les plus plats (carte 33). L'espèce semble éviter le secteur des grands massifs forestiers de l'Ouest et ne se trouve que dans quelques secteurs favorables de la forêt morvandelle de l'Est.

Les menaces pesant sur cette espèce sont faibles et concernent essentiellement de potentiels changements hydriques (aléas climatiques ou assèchement anthropique des sols).

▪ L'Agrion orné (*Coenagrion ornatum*) – code Natura 4045*

Cette Demoiselle, légèrement plus trapue que l'Agrion de Mercure, affectionne le même type d'habitat que ce dernier mais semble être plus exigeante sur les capacités d'échauffement du milieu aquatique (plus sensible à l'ombrage) et sur la qualité des sédiments du substrat larvaire (préfère une matière organique fine).

Cette espèce, d'intérêt communautaire prioritaire, à une aire de répartition métropolitaine limitée essentiellement au sud de la Bourgogne et au nord de l'Auvergne (Dupont, 2010).

Sur le site qui se situe à la limite est de l'aire principale de répartition, l'espèce se trouve présente dans les mêmes zones que l'Agrion de Mercure à l'exception de la frange Est morvandelle qui semble présenter des conditions moins favorables (plus de reliefs et d'ombrage forestier) (carte 34)

Elle est, de même que l'Agrion de Mercure, sensible aux modifications hydriques mais semble plus sensibles aux conditions thermiques (un ombrage trop important lui est défavorable par exemple).

▪ **La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) – code Natura 1041**

Cette libellule fréquente typiquement les ruisseaux mais on la retrouve aussi sur des milieux plus stagnants (étangs, lagunes...). Dans tous les cas son habitat est composé d'une importante végétation aquatique et riveraine. Il s'agit d'une espèce discrète dont il est difficile d'estimer les populations. Les menaces potentielles sur cet insecte concernent les modifications des berges (marnage excessif, rectification avec déboisement...)

L'espèce a été signalée en 2012 à proximité de l'Alène (carte 35) par N. Varanguin de la SHNA (BBF, février 2013). Son autochtonie (=reproduction sur le site) n'est pas avérée et son statut exact reste encore à déterminer mais des sites favorables potentiels existent.

▪ **Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) – code Natura 1060**

Cette espèce de papillon se trouve en plaine jusqu'à 500m d'altitude dans les prairies humides où pousse la plante hôte larvaire (principalement des oseilles du genre *Rumex*).

Ce papillon semble bien présent sur le site où il se reproduit et trouve des habitats favorables dans les milieux ouverts bocagers (carte 36).

Ses grandes capacités de dispersion (10-20 km) en font une espèce résistante aux modifications des milieux mais elle reste sensible à la disparition des zones à plante hôte (surpâturage, curage inapproprié...) et à la modification du couvert dû à des plantations de ligneux.

▪ **Le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) – code Natura 1065**

Lorsque le Damier se retrouve en milieux humides, ce qui est le cas sur le site, c'est que sa plante hôte est la Succise des prés. Cette spécialisation rend cette espèce très fragile et, de fait, les populations liées aux zones humides sont en régression en Europe.

Il n'existe à ce jour qu'une seule station connue de l'espèce dans le site. La station est historique et des observations de l'espèce existent depuis plusieurs années. Elle a été revue en 2011 sur la même station (carte 37) mais aucune autre donnée de présence sur d'autres secteurs n'a été trouvée au cours de cette étude (Palussière, 2011).

Les menaces concernant ce papillon regroupent tout ce qui peut porter atteinte à sa plante hôte (pâturage ovin, amendement en nitrates...) ou à sa chenille (fauche pendant la période larvaire...).

▪ **L'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) – code Natura 1078***

Ce papillon « nocturne » possède des mœurs diurnes à l'état adulte et fréquente les milieux ouverts prairiaux. Il a été observé en 2004 sur la commune de Millay (BBF, 2013) et n'a pas été recherché depuis. Il s'agit d'une espèce d'intérêt communautaire prioritaire dont la présence actuelle sur le site devra être vérifiée.

▪ Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) – code Natura 1083

Malgré des prospections centrées sur les coléoptères saproxyliques (Lucane, Rosalie et Pique-prune), seul le Lucane cerf-volant a été trouvé sur le site (Palussière, 2011)

Le Lucane est un coléoptère saproxylique dont la larve se nourrit pendant plusieurs années dans du bois mort ou dépérissant de feuillus, principalement de chêne.

L'espèce semble bien présente sur le territoire, à la fois sur les massifs forestiers feuillus favorables à l'Ouest du site et au sein du maillage bocager constitué d'arbres hôtes sur les parties Est (carte 38).

1.5 Autres espèces animales d'intérêt communautaire

De nombreuses autres espèces animales, listées dans les annexes IV et V de la directive « Habitats », sont présentes sur le site (cf. Annexe 2).

On notera en particulier :

- L'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*), un Papillon des prairies sèches qui figure à l'annexe IV et qui fait parties des espèces cibles du Plan National d'Action (PNA) en faveur des *Maculinea* (Dupont, 2010a)
- Le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), récemment protégé sur le territoire métropolitain.
- Le Chat Forestier (*Felis sylvestris*), listé en annexe IV, et dont la Bourgogne accueille une grande partie des populations françaises.

1.6 Les espèces végétales

A ce jour, aucune espèce végétale d'intérêt communautaire, de l'annexe I de la directive « Habitats », n'a été recensée sur le site.

Une trentaine d'espèces patrimoniales ont cependant été notées (cf. Annexe 3). Parmi celles-ci, on retrouve des espèces protégées en Bourgogne comme :

- l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*)
- la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*)
- la Balsamine des bois (*Impatiens noli-tangere*)
- la Renoncule à feuilles de lierre (*Ranunculus hederaceus*)
- la Spargoute printanière (*Spergula morisonii*)

Le site héberge aussi plusieurs espèces invasives dont, entre autres,

- la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
- la Renouée du japon (*Reynoutria japonica*)

Tableau 7 : Liste synthétique des 17 espèces animales de l'annexe II de la directive « Habitats » recensées sur le site depuis moins de 5 ans

Nom commun	Nom scientifique	Code N2000	Milieux de vie sur le site	Etat de conservation estimé à l'échelle du site	Origine des données et structures ressources
Amphibiens					
Crapaud sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i> (L., 1758)	1193	Prairies humides du bocage	Bon	Baly & Varanguin (2011) Doufils (2012) SHNA/BBF
Rongeurs					
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i> (L., 1758)	1337	Rivières et ruisseaux	inconnu	ONCFS, SHNA/BBF
Chauves-souris					
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	1308	Forêts de feuillus	inconnu	Jouve & Lutz (2011) GCB/BBF SHNA/BBF
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i> (Kuhl, 1818)	1323	Forêts de feuillus	inconnu	
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i> (Geoffroy, 1806)	1321	Bâtiments, bocage et forêts de feuillus	inconnu	
Grand murin	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	1324	Bâtiments, bocage et forêts de feuillus	inconnu	
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	1303	Bâtiments et bocage	inconnu	
Poissons					
Chabot	<i>Cottus gobio</i> (L., 1758)	1163	Rivières et ruisseaux	inconnu	ONEMA SHNA/BBF Sautron (2011) Trouvé (2012)
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	1096	Ruisseaux des têtes de bassin	inconnu	ONEMA SHNA/BBF

Nom scientifique	Nom commun	Code N2000	Milieux de vie sur le site	Etat de conservation estimé à l'échelle du site	Origine des données et structures ressources
Insectes					
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	1044	Petits cours d'eau du bocage	Bon	Ruffoni (2011) GOB/BBF SHNA/BBF
Agrion orné	<i>Coenagrion ornatum</i> (Selys in Selys et Hagen, 1850)	4045*	Petits cours d'eau du bocage	Bon	
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	1065	Prairies humides à succise des prés	Mauvais	Palussière (2011) SHNA/BBF
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i> (L., 1758)	1083	Forêts et bocage riche en feuillus	Bon	
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	1060	Prairies humides du bocage	Bon	
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	1041	Rivières bordées de vernes	inconnu	SHNA/BBF
Crustacés					
Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	1092	Ruisseaux des têtes de bassin	Mauvais / Moyen	Sautron (2011) Trouvé (2012) GEB/BBF
Mollusques					
Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i> (Philipsson, 1788)	1032	Rivières et ruisseaux du bocage	Mauvais	Sautron (2011) Trouvé (2011)

2 - Les habitats d'intérêt communautaire

Les données présentées ici sont issues du travail typologique du CBNBP-Bourgogne (Causse & Ménard, 2011), de l'inventaire de la société Biotope (Ravary, 2011), du rapport de stage encadré par le PNRM (Leblanc, 2012) et de la consultation du CBNBP-Bourgogne. La carte 39 localise les relevés par grands types d'habitats.

Les habitats d'intérêt communautaire (HIC) sont des milieux naturels ou semi-naturels (forêts, prairies...) qui sont caractérisés par des assemblages spécifiques de végétaux. Ces assemblages sont décrits par une méthodologie scientifique, la phytosociologie.

Le site abrite au moins 16 habitats d'intérêt communautaire génériques, dont 2 prioritaires, qui se subdivisent en une trentaine d'habitats élémentaires (tableau 8).

De plus, 27 autres types d'habitats naturels, définis selon le référentiel Corine Biotope (Bissardon & Guibal, 1997) mais ne relevant pas de la directive « Habitats », ont été notés.

L'évaluation de l'état de conservation des HIC à l'échelle du site ne se base que sur de très faibles échantillons, son interprétation est donc à prendre avec les réserves qui s'imposent.

Les dénominations qui suivent respectent la terminologie des HIC tels qu'ils sont repris dans les cahiers d'habitats (Bensettiti et al., 2001, 2002, 2004a, 2004b, 2005).

2.1 Les habitats d'eau douce

▪ Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoëto-Nanojuncetea* – code Natura 3130

Ces habitats rassemblent des formations hétérogènes de gazons amphibies non eutrophiques présents sur les berges atterries des plans d'eau, les berges des rivières subissant des crues annuelles et sur les chemins forestiers inondables. Ils sont très localisés sur le site.

Les Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas niveau topographique, planitiales d'affinités continentales, des *Isoëto-Juncetea* (HIC 3130-3) se retrouvent ponctuellement sur le site sous forme de végétation herbacée basse et souvent très ouverte, dominée par la Ludwigie des marais.

Les Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiales à montagnardes, des *Isoëto-Juncetea* (HIC 3130-5) se trouvent en végétation herbacée basse de façon ponctuelle.

▪ Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. – code Natura 3140

Il s'agit de formations pionnières des fonds de pièces d'eau indicatrices d'une bonne qualité des eaux et présentes ponctuellement sur le site.

Cet habitat est représenté par les Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques (HIC 3140-2) présentes en herbiers aquatiques nageant dans des pièces d'eau stagnante ou peu courante en mélange ou non avec d'autres végétations aquatiques.

▪ Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* – code Natura 3150

Il correspond à des végétations aquatiques des plans d'eau de faible profondeur. Ces habitats sont rares sur le site.

On retrouve des Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes (HIC 3150-1), herbiers de végétation aquatique enracinés dans des pièces d'eau stagnantes.

On trouve aussi des Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés (HIC 3150-2) sous forme d'herbiers enracinés.

On peut trouver des Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau (HIC 3150-3) sous forme d'un voile de lentilles d'eau dans des pièces d'eau stagnantes.

Enfin, le site abrite des Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels (HIC 3150-4) sous forme d'herbiers aquatiques.

▪ **Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* – code Natura 3260**

Il s'agit des formations végétales liées aux cours d'eau représentées principalement sur le site par des herbiers aquatiques de Callitriches des Rivières à Renoncules oligomésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres (HIC 3260-3).

Elles se présentent sous forme de groupements acidiphiles à *Ranunculus aquatilis* présent dans le lit mineur des rivières du bas-Morvan, sur alluvions sablo-graveleuses.

2.2 Les landes

▪ **Landes sèches européennes – code Natura 4030**

Ce sont des formations arbustives (Ericacées, Fabacées) sur sols acides dont la répartition semble fragmentaire sur le site.

On retrouve des Landes nord-atlantiques sèches à subsèches (HIC 4030-9) sous forme d'une Végétation arbustive basse (< 1m) dominée par la Bruyère cendrée et la Callune et d'une strate herbacée très réduite.

On trouve aussi des Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches (HIC 4030-10) sous forme de végétation arbustive basse (< 1m) dominée par la Callune.

2.3 Les formations herbeuses

▪ **Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)* – code Natura 6230***

Il s'agit d'un habitat prioritaire, de pelouses oligotrophes sur substrat acidiphile, qui semble assez commun sur le site.

On retrouve des Pelouses acidiclinales subatlantiques sèches des Vosges (HIC 6230*-1) sous forme de Pelouses basse et denses de belle physionomie combinant des plantes basses (sous-arbrisseaux) et de nombreuses plantes à rosettes.

On trouve aussi des Pelouses acidiclinales subatlantiques sèches du Nord (HIC 6230*-3) sous forme de Pelouses basses et denses de physionomie terne, dominée par les graminées, avec une diversité floristique généralement assez élevée.

▪ **Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) – code Natura 6410**

Il rassemble des habitats prairiaux humides sur sol paratourbeux qui semblent assez bien présents sur le site : cet habitat représente 32% des habitats humides sur les têtes de bassin de La Roche et l'Alène.

On retrouve des Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantique (HIC 6410-6) sous forme de jonçaie à Jonc à fleurs aiguës (*Juncus acutiflorus*), ou dominées par la Molinie bleue (*Molinia caerulea*).

On trouve aussi des Prés humides acidiphiles atlantiques amphibies (HIC 6410-8) qui occupent 1,6 % des habitats humides du bassin de La Roche et des Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques (HIC 6410-12) qui sont représentés sur 0,04 % des habitats humides des têtes de bassins de l'étude des zones humides.

On retrouve enfin des Moliniaies acidiphiles atlantiques landicoles (HIC 6410-15) sous forme d'une végétation prairiale à strate herbacée basse.

▪ **Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin – code Natura 6430**

Cet habitat rassemble sur le site les végétations hautes des bords de cours d'eau et les lisières forestières humides faiblement acides. C'est un habitat potentiellement commun sur le site, il représente 4,1 % des habitats humides recensés lors du stage de cartographie des zones humides.

On retrouve des Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (HIC 6430-1) sous forme de Végétation herbacée haute et luxuriante, parfois dominée par le Scirpe des marais.

On trouve aussi des Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (HIC 6430-4) sous forme de végétation herbacée assez haute dominée par l'Ortie dioïque.

On peut trouver des Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles (HIC 6430-6) ou des Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles (HIC 6430-7) sous forme de végétation herbacée assez haute dominée par l'Ortie dioïque.

▪ **Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) – code Natura 6510**

Il s'agit de prairies maigres de fauche qui sont fréquentes sur le site et représentées par des Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques (HIC 6510-3) sous forme de Prairies élevées et homogènes à physionomie typique des prairies de fauche, dominée par les graminées.

▪ **Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii* – code Natura 8230**

Il s'agit des formations se développant sur les éboulis siliceux en situation de forte pente. Elles sont présentes ponctuellement sur le site et représentées par des Pelouses pionnières continentales et subatlantiques acidoclines des dalles siliceuses sèches et chaudes (HIC 8230-4). On les trouve sous forme de Pelouse rase et très ouverte dominée par le Scléranthe pérenne et le Thym de bergère, accompagnés par des annuelles.

2.4 Les habitats rocheux

▪ **Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes – code Natura 8150**

Cet habitat regroupe les pelouses rases se développant sur des sols fins à roche affleurante. Il s'agit d'un habitat ponctuel qui semble assez bien représenté sur le site par les Éboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentales (HIC 8150-1). Il se présente sous la forme de végétations clairsemées sur éboulis rocheux.

2.5 Les habitats forestiers

▪ **Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*) – code Natura 9120**

Il s'agit de hêtraies et hêtraies-chênaies sur sols pauvres et acides, elles sont représentées par des Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx (HIC 9120-2). Cet habitat est commun sur le site et se présente sous la forme de Hêtraies et de chênaies hêtraies avec une grande fréquence du Houx en sous étage. La strate arborée est élevée et dominée par le Chêne sessile accompagné du Hêtre et du Chêne

pédunculé, parfois de Bouleau. La strate arbustive, pauvre en espèces, est composée essentiellement de Bourdaine et de Houx. Le tapis herbacé est très pauvre.

▪ **Hêtraies du *Asperulo-Fagetum* – code Natura 9130**

Il correspond aux hêtraies et hêtraies-chênaies sur sol neutre. Il est commun sur le site.

On y retrouve les Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (HIC 9130-3).

On trouve aussi les Hêtraies, hêtraies-sapinières acidiclinales à Millet diffus (HIC 9130-7).

▪ **Chênaies pédunculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et méditerranéennes du *Carpinion betuli* – code Natura 9160**

Il correspond à des chênaies pédunculées potentielles sur sols gorgés en eau toute l'année représentées par les Chênaies pédunculées neutroacidiclinales à méso-acidiphiles (HIC 9160-3). Il semble commun sur le site où il se présente sous la forme de forêt à strate arbustive généralement fournie et strate herbacée diversifiée.

▪ **Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* – code Natura 9190**

Il correspond aux chênaies pédunculées potentielles sur sols pauvres, acides et très humides. Il est bien présent sur le site : il représente 3,6 % des habitats humides sur les têtes de bassin de La Roche et l'Alène.

On trouve des Chênaies pédunculées à Molinie bleue (HIC 9190-1) sous une forme typique de chênaie mal venue (sols pauvres et engorgés).

▪ **Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) – code Natura 91E0***

Cet habitat lié aux stations très humides semble relativement commun à proximité des cours d'eau du site. Il représente plus de 20% des habitats humides recensés au cours de la cartographie des zones humides sur les bassins versants de la Roche et l'Alène.

On y retrouve des Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux (HIC 91E0-8*) présentes sous forme d'Aulnaies-frênaies en bordure de ruisseau.

On trouve aussi des Frênaies-ormes atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent (HIC 91E0-9*) présentes sous forme de forêt alluviale restreinte à un cordon arboré sur le site avec une strate arbustive bien développée et diversifiée et une strate herbacée très recouvrante.

On trouve enfin des Aulnaies à hautes herbes (HIC 91E0-11*).

Tableau 8 : Liste synthétique des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site

Habitat générique d'intérêt communautaire	Habitat élémentaire d'intérêt communautaire	Code N2000	Code Corine	Nomenclature phytosociologique	Surface et/ou linéaire échantillonné(e) sur le site	Etat de conservation estimé à l'échelle du site	Source des données
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> HIC 3130	Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas-niveau topographique, planitiales d'affinités continentales, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	3130-3	22.231	<i>Lythro portulae</i> - <i>Ludwigietum palustris</i> Robbe ex Royer et al. 2006	Habitat ponctuel	Moyen	Causse et Ménard (2011) Ravary (2011)
	Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiales à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	3130-5	22.3233	<i>Stellario uliginosae</i> - <i>Isolepidetum setaceae</i> Libbert 1932	Non évalué		
			22.3232	Groupement basal à <i>Lythrum hyssopifolia</i> et <i>Juncus tenageia</i>			
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. HIC 3140	Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines	3140-2	22.44	<i>Cf. Nitellion syncarpo-tenuissimae</i> , <i>Nitellion flexilis</i>	Habitat ponctuel	Bon	Ravary (2011)

Habitat générique d'intérêt communautaire	Habitat élémentaire d'intérêt communautaire	Code N2000	Code Corine	Nomenclature phytosociologique	Surface et/ou linéaire échantillonné(e) sur le site	Etat de conservation estimé à l'échelle du site	Source des données
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l' <i>Hydrocharition</i> HIC 3150	Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	3150-1	22.422	<i>Potametum crisp</i> i Soó 1927	Non évalué		Causse et Ménard (2011) Ravary (2011)
	Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	3150-2	22.4	<i>Lemnion trisulcae</i> Hartog & Segal 1964	Habitat ponctuel	Moyen	Ravary (2011)
				<i>Ceratophylletum demersi</i>	Transect 14,2 m	Bon	
	Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	3150-3 (ou 3260-5)	22.411	<i>Lemno minoris</i> - <i>Spirodeletum polyrhizae</i> Koch 1954	Habitat ponctuel	Moyen	
	Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels	3150-4	22.422	<i>Elodeetum canadensis</i> Pignatti 1953	Non évalué		
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho- Batrachion</i> HIC 3260	Rivières à Renoncles oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres	3260-3	22.43	Groupe ment acidiphile à <i>Ranunculus aquatilis</i>	Habitat ponctuel	Moyen	

Habitat générique d'intérêt communautaire	Habitat élémentaire d'intérêt communautaire	Code N2000	Code Corine	Nomenclature phytosociologique	Surface et/ou linéaire échantillonné(e) sur le site		Etat de conservation estimé à l'échelle du site	Source des données
Landes sèches européennes	Landes nord-atlantiques sèches à subsèches	4030-9	31.224	<i>Calluno vulgaris</i> - <i>Ericetum cinereae</i> Lemée 1937	Habitat ponctuel		Moyen	Biotope (2011)
HIC 4030	Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches	4030-10	31.223	<i>Genisto pilosae</i> - <i>Callunetum vulgaris</i> (Br.-Bl.) Oberdorfer 1938	Non évalué			Causse et Ménard (2011)
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) HIC 6230*		6230*	35.1	<i>Festuco rubrae</i> - <i>Genistetum sagittalis</i> Issler 1929	Non évalué			
	Pelouses acidiclinales subatlantiques sèches des Vosges	6230-1*		<i>Galio saxatilis</i> - <i>Festucetum rubrae</i> Oberdorfer 1957	Transect 165,2m Transect 61,2m		Bon Moyen	Biotope (2011)
	Pelouses acidiclinales subatlantiques sèches du Nord	6230-3*		<i>Violion caninae</i> Schwickerath 1944	Transect 28,62m		Moyen	
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>) HIC 6410	Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques	6410-6	37.312	<i>Cirsio dissecti</i> - <i>Scorzoneretum humilis</i> de Foucault 1981	Transect 47,6 m		Bon	Biotope (2011) Leblanc (2011)
				<i>Caro verticillati</i> - <i>Juncetum acutiflori</i> (Lemée) Korneck 1962	54,1 ha	Transect 201,5 m Transect 46 m	Moyen Mauvais	
	Prés humides acidiphiles atlantiques amphibies	6410-8		<i>Mentho arvensis</i> - <i>Caretum verticillati</i> de Foucault et Philippe 1989	2,78 ha		Non évalué	Leblanc (2011)
	Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques	6410-12		<i>Comaro palustris</i> - <i>Juncetum acutiflori</i> (Br.-Bl. 1951) Passarge 1964	0,04 ha			
	Moliniaies acidiphiles atlantiques landicoles	6410-15		<i>Carici oedocarpae</i> - <i>Agrostietum caninae</i> de Foucault ex Royer et al. 2006	Non évalué			Causse et Ménard (2011)

Habitat générique d'intérêt communautaire	Habitat élémentaire d'intérêt communautaire	Code N2000	Code Corine	Nomenclature phytosociologique	Surface et/ou linéaire échantillonné(e) sur le site		Etat de conservation estimé à l'échelle du site	Source des données
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin HIC 6430		6430	37.72	<i>Aquilegio vulgaris</i> - <i>Silenetum dioicae</i> Robbe ex Royer et al. 2006	Non évalué			Causse et Ménard (2011)
	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430-1	37.1	<i>Junco acutiflori</i> - <i>Filipenduletum ulmariae</i> de Foucault 1981	6,14 ha	Transect 106,6 m Transect 146,6 m Transect 28,4 m	Bon Moyen Mauvais	Ravary (2011) Leblanc (2011)
	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4	37.71	<i>Impatienti noli-tangere-Scirpetum sylvatici</i> de Foucault 1997	0,63 ha		inconnu	Leblanc (2011)
				<i>Urtico dioicae</i> - <i>Calystegietum sepium</i> Görs et Müller 1969	Transect 35,2 m Transect 21,6 m		Moyen Mauvais	Ravary (2011)
	Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, héliophiles à semi-héliophiles	6430-6	37.7	<i>Aegopodion podagrariae</i> Tüxen 1967	Non évalué			Causse et Ménard (2011)
	Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles	6430-7	37.72	groupement basal à <i>Alliaria petiolata</i>				
				<i>Epilobio montani</i> - <i>Geranietum robertiani</i> Lohmeyer ex Görs et Müller 1969				
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) HIC 6510	Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques	6510-3	38.22	<i>Luzulo campestris</i> - <i>Brometum mollis</i> de Foucault 1989	Transect 396,7 m Transect 943,8 m Transect 1451,7 m		Bon Moyen Mauvais	Ravary (2011)
	Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	6510-7	37.72	<i>Heracleo sphondylii</i> - <i>Brometum hordeacei</i> de Foucault 1989	Transect 39,8 m		Mauvais	

Habitat générique d'intérêt communautaire	Habitat élémentaire d'intérêt communautaire	Code N2000	Code Corine	Nomenclature phytosociologique	Surface et/ou linéaire échantillonné(e) sur le site	Etat de conservation estimé à l'échelle du site	Source des données
Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes HIC 8150	Éboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentales	8150-1	61.12	<i>Galeopsietum segetum</i> Oberdorfer 1957	Habitat ponctuel	Moyen	Ravary (2011)
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i> HIC 8230	Pelouses pionnières continentales et subatlantiques des dalles siliceuses sèches et chaudes	8230-4	62.3	<i>Sedo albi</i> - <i>Veronicion dillenii</i> Oberdorfer ex Korneck 1974		Moyen Mauvais	
Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>) HIC 9120	Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx	9120-2	41.12	<i>Fago sylvaticae</i> - <i>Quercetum petraeae</i> Tüxen55, race subatlantique	Transect 978,7 m	Bon	
				<i>Vaccinio myrtilli</i> - <i>Quercetum petraeae</i> Clément in Gand et al. 2005 <i>typicum</i>	Transect 1597,1 m Transect 447,2 m	Moyen Mauvais	
Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> HIC 9130	Hêtraies-chênaies à Lauréole ou Laïche glauque	9130-3	41.131	<i>Melico uniflorae</i> - <i>Fagetum sylvaticae</i> Lohmeyer in Seibert 1954	Transect 1017 m Transect 1201,9 m Transect 102,5 m	Bon Moyen Mauvais	
	Hêtraies, hêtraies-sapinières acidiclinales à Millet diffus	9130-7	41.13	<i>Milio effusi</i> - <i>Fagetum sylvaticae</i> Burrichter et Wittig 1977	Transect 91,5 m	Moyen	

Habitat générique d'intérêt communautaire	Habitat élémentaire d'intérêt communautaire	Code N2000	Code Corine	Nomenclature phytosociologique	Surface et/ou linéaire échantillonné(e) sur le site		Etat de conservation estimé à l'échelle du site	Source des données
Chênaies pédunculées ou chênaies- charmaies subatlantiques et médio- européennes du <i>Carpinion betuli</i> HIC 9160	Chênaies pédunculées neutroacidiphiles à méso-acidiphiles	9160-3	41.24	<i>Stellario holosteeae - Quercetum roboris</i> (Oberdorfer) Rameau 1997 nom. inval.	Transect 126,6 m Transect 489,3 m		Bon Moyen	Ravary (2011)
Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> HIC 9190	Chênaies pédunculées à Molinie bleue	9190-1	41.51	<i>Molinio caeruleae - Quercetum roboris</i> (Tüxen) Scamoni et Passarge 1959	6,15 ha	Transect 577,7 m Transect 208,4 m	Bon Moyen	Ravary (2011) Leblanc (2012)
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno- Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) HIC 91E0*		91E0*	44.3	<i>Alnion incanae</i> Pawlowski in Pawlowski, Sokolowski et Wallisch 1928	8,18 ha		inconnu	Leblanc (2012)
	Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux	91E0-8*	44.31	<i>Carici remotae - Fraxinetum excelsioris</i> Koch ex Faber 1937	24,5 ha	Transect 268,7 m Transect 181,2 m	Moyen Mauvais	Ravary (2011) Leblanc (2012)
	Frênaies-ormaies atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent	91E0-9*	44.332	<i>Aegopodio podragariae - Fraxinetum excelsioris</i> Noirfalise et Sougnéz 1961	Transect 126,6 m Transect 489,3 m		Bon Mauvais	Ravary (2011)
	Aulnaies à hautes herbes	91E0-11*	44.332	<i>Filipendulo ulmariae-Alnetum glutinosae</i> (Lemée) Rameau 1994	5,2 ha		inconnu	Leblanc (2012)

PARTIE IV

Diagnostic socio-économique

1 - Données anthropiques

1.1 Occupation du sol

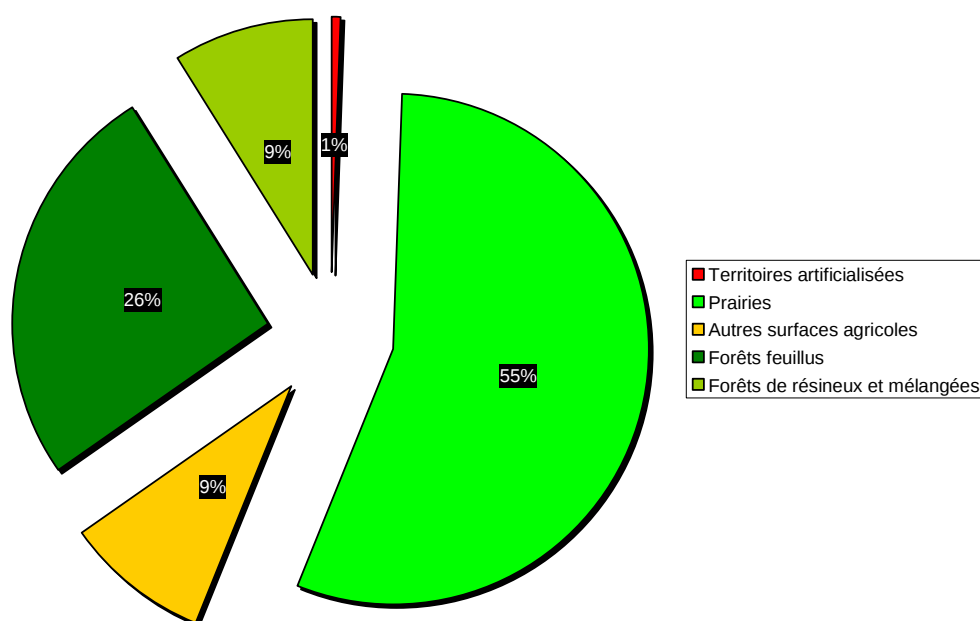
Les informations présentées ici sont issues de la consultation de la base de données géographique CORINE Land Cover (CLC), des couches d'informations géographiques de l'IGN (BD Topo, BD Forêt) ainsi que des données de l'étude sur le Sonneur en parcelle agricole (Doufils, 2012).

Le site est essentiellement composé de surfaces agricoles (65%) et forestières (35%)(carte 40)(figure 2). L'artificialisation est peu prononcée (1%), cela est en partie lié au retrait du zonage N2000 des centres bourgs des principales communes du site (Moulins-Engilbert, Saint-Honoré-les-Bains et Luzy). Les plans d'eau, nombreux mais de surface réduite (cf. Partie II – 2.4), n'apparaissent pas dans la base CLC à l'exception de l'Etang de Chèvres dont la surface (26ha) est adaptée à la résolution de cet inventaire (surface minimal de 25ha).

Les terres agricoles sont dominées par des systèmes prairiaux (85%). Les haies sont bien présentes (1818 ha soit 4% de la surface du site) avec des densités échantillonnées de 89-107 ml/ha ce qui en fait une zone de bocage relativement dense.

Les données les plus récentes, et les plus précises, sur le couvert forestier (IGN – BD Forêt v2) montrent que les forêts recouvrent 37% du site. Il s'agit principalement de forêts caducifoliées (74%) en majorité composées de chênes (62%), les forêts de conifères (20%) sont elles dominées par les plantations de Douglas (71%).

Figure 2 : occupation du sol selon Corine Land Cover



1.2 La population

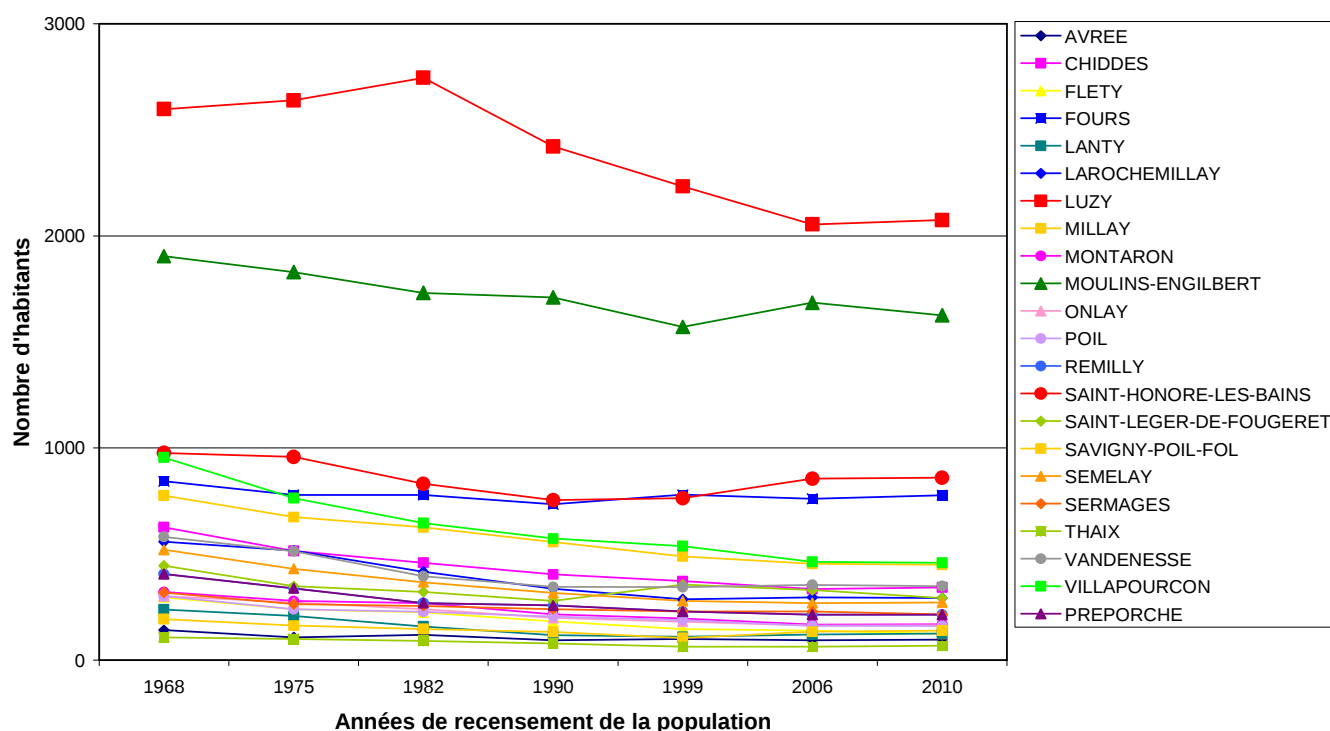
Les informations sur l'état des populations communales du site sont issues des bases de données de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) sur la période 1968-2010, et de la consultation des données de l'IGN. Ont été retirées de l'analyse les communes de Glux-en-Glenne, Limanton et La-Nocle-Maulaix de part le peu de surface communale (cf. tableau 2) et de lieux-dits habités (1, 0 et 2 respectivement) concernés par le zonage N2000.

La population totale présente sur les 22 communes retenues pour l'analyse s'élève en 2010 à 10 100 habitants. Le nombre d'habitants sur la zone est globalement en baisse, depuis la fin des années 1960 avec une perte de plus d'un tiers (-36%) des effectifs de 1968 (figure 3). Cette tendance s'observe à

l'échelle de chacune des communes à l'exception de Fours, Moulins-Engilbert et Saint-Honoré-les-Bains, qui enregistrent des pertes de moins de 20% sur les 40 dernières années.

La commune de Luzy est la plus peuplée (>2000 habitants) suivie par Moulins-Engilbert (>1500 habitants), les autres communes sont plus modestes (17 communes présentent des effectifs inférieurs à 500 habitants)(tableau 9)(carte 41).

Figure 3 : Evolution des populations communales



Sur les 22 communes retenues, 6 centres bourgs sont situés en dehors du site (dont les 3 communes les plus peuplées) et 5 ne le sont qu'en partie. De plus, seule une proportion limitée (63%) des lieux-dits habités communaux sont effectivement présents dans le site (tableau 9). Les effectifs de population réellement présents sur la zone Natura 2000 sont donc fortement surestimés. Une estimation basée sur la proportion de lieux-dits habités et sur la présence ou non du centre bourg dans le site est proposée (tableau 9).

L'habitat sur le site est très dispersé, les populations se répartissent entre les centres bourgs et les nombreux hameaux (en moyenne 1,2 lieux-dits habités par km²) (carte 41).

Si le nombre de résidences principales dans les communes n'a que peu évolué (-5%) au cours des 40 dernières années, il n'en est pas de même pour les résidences secondaires dont le nombre a augmenté de plus de 40%.

Malgré la constance du nombre de résidences principales, celles-ci sont de moins en moins peuplées : on passe de 3 à 2 personnes par foyer en moyenne.

Tableau 9 : Populations communales et lieux-dits habités

Commune	Position du centre bourg	Nombre de lieux-dits habités	% de lieux-dits dans le site	Densité de lieu-dit habité dans le site (nb/km²)	Population communale (2010)	Population estimée sur le site
Avrée	dans le site	19	100,0	1,46	96	96
Chiddes	dans le site	47	100,0	1,80	343	343
Fléty	dans le site	27	85,2	1,32	125	116
Fours	hors site	33	15,2	0,63	778	59
Glux-en-Glenne	hors site	27	3,7	5,17	105	2
La Nocle-Maulaix	hors site	32	0,0	0,00	299	0
Lanty	dans le site	19	100,0	1,57	126	126
Larochemillay	dans le site	55	100,0	1,54	293	293
Limanton	hors site	52	3,8	0,45	249	5
Luzuy	hors site	44	77,3	0,96	2075	802
Millay	dans le site	61	100,0	1,64	450	450
Montaron	dans le site	24	54,2	0,52	169	130
Moulins-Engilbert	hors site	78	60,3	1,48	1626	1 303
Onlay	en partie	19	78,9	0,88	165	896
Poilly	hors site	28	25,0	0,88	161	101
Préporché	dans le site	41	97,6	1,35	214	211
Rémilly	dans le site	47	100,0	1,30	171	171
Saint-Honoré-les-Bains	hors site	30	86,7	1,13	860	373
Saint-Léger-de-Fougeret	en partie	43	79,1	1,41	293	588
Savigny-Poilly-Fol	en partie	15	53,3	0,63	139	189
Sémelay	dans le site	36	100,0	1,08	272	272
Sermages	en partie	44	54,5	1,97	215	204
Thaix	hors site	15	13,3	0,27	68	39
Vandenesse	en partie	27	59,3	0,69	349	22
Villapourçon	hors site	80	26,3	1,22	459	290
Total		602	64		10 100	7 079
Moyenne				1,22		

1.3 Analyse foncière du site

Les résultats présentés ici sont issus du travail de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) de Bourgogne Franche-Comté (Burtin, 2012) réalisé sur les 25 communes concernées par le site Natura 2000 et sur la période 2003-2011.

Le marché foncier est très variable entre les communes et selon les années. La commune la moins active est Lanty et les communes les plus actives sont Vandenesse et Villapourçon, sur de grandes surfaces et pour de grandes valeurs (carte 43).

La part la plus importante des transactions concerne le marché agricole (405 ventes), le marché forestier (199) et le marché des maisons à la campagne (236). Cependant, si ce dernier segment génère le plus de volume financier (+27M € soit 39% des valeurs), les surfaces vendues sont essentiellement forestières (42%), avec des surfaces moyennes de 18 ha, ou agricoles (46%) avec des surfaces moyennes de 8 ha. La grande majorité (3/4) des ventes concerne de petites surfaces (< 5 ha) et environs 11 ha/an sont destinés à l'artificialisation.

Les agriculteurs ne réalisent que 25% des transactions pour près de la moitié des surfaces acquises (45%). Dans 2 cas sur 3, les superficies vendues occupées par un fermier le sont par ce dernier. Malgré tout, près de 80% des surfaces vendues sont libres d'occupation. Le prix des territoires agricoles sur le

la petite région agricole du Morvan en Nièvre (cf. paragraphe 2.1 ci-après) est très faible, parmi les plus faibles de France (~2300€/ha en moyenne en 2011 avec des prix compris entre 800 et 9000 €/ha).

Les acquéreurs de plus de la moitié des surfaces sont originaires du département de la Nièvre, 12% le sont par des parisiens et près de 5% par des Hollandais, Allemands et Italiens.

Les structures publiques sont peu actives sur le marché foncier (<1% des surfaces) et ne sont propriétaires que de faibles surfaces (2% des surfaces cadastrales).

Les 25 communes sont donc essentiellement composées de parcelles privées dont près de la moitié sont des prés et 1/3 des bois.

1.4 Documents d'urbanisme

Il existe peu de communes du territoire du site Natura 2000 qui soient dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) mais les communautés de communes se lancent dans des projets de documents intercommunaux comme les Plans Intercommunaux d'Aménagement et de Gestion de l'Espace (PIAGE). C'est notamment le cas des communautés de communes du Sud Morvan, avec un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), et Entre Loire et Allier avec un projet de Carte Intercommunale (CI). En l'absence de plan d'urbanisme, c'est le Règlement national d'Urbanisme (RNU) qui s'applique.

Tableau 10 : les documents d'urbanisme sur le territoire

Commune	PLU	PLUI	PIAGE	CI	RNU
Avrée					X
Chiddes					X
Fléty					X
Fours				En élaboration	X
Glux-en-Glenne					X
La-Nocle-Maulaix				En élaboration	X
Lanty					X
Larochemillay					X
Limanton					X
Luzy	X				
Millay					X
Montaron		En élaboration	X		
Moulins-Engilbert	En révision	En élaboration	X		
Onlay					X
Poil					X
Préporché		En élaboration	X		
Rémilly					X
Saint-Honoré-Les-Bains	X		X		
Saint-Léger-de-Fougeret	En élaboration				
Savigny-Poil-Fol					X
Sémelay					
Sermages	X	En élaboration	X		
Thaix				En élaboration	X
Vandenesse		En élaboration	X		
Villapourçon	X	En élaboration	X		

1.5 Les infrastructures

Les informations qui suivent sont issues de la consultation de la BD Topo de l'IGN.

▪ Les routes

Il existe plus de 1702 km de routes recensées sur le site, soit une densité de 3,5 km/km² (carte 44). Il s'agit pour moitié de chemins, sentiers et routes empierrés (54% des voies), les routes à une seule voie représentant l'autre moitié.

▪ Le train

Le site est traversé d'Est en Ouest, dans sa partie sud et sur plus de 30km, par la voie de chemin de fer reliant Chagny à Nevers (carte 44).

▪ Les lignes Très Haute Tension (THT)

Le site est traversé par 2 lignes THT (carte 44) et Electricité Réseaux Distribution France (ERDF) dispose d'une servitude sur l'ensemble du linéaire (soit plus de 30 km) afin d'assurer l'entretien des structures et de la végétation.

Une ligne de 63kV passe depuis le Nord ouest vers Saint-Honoré avant de remonter vers Château-Chinon en passant par Onlay pour une longueur de plus de 20km.

Un tronçon de 10km d'une ligne de 150kV traverse le site au niveau d'une portion Sud ouest.

.

2 - Agriculture

Les informations présentées ici sont principalement issues des données des différents recensements généraux agricoles (RGA) de 1979 à 2010 dont les résultats sont traités par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Bourgogne.

A ces données se rajoutent l'enquête auprès des agriculteurs concernés par le stage « sonneur à ventre jaune » (Doufils, 2012), le travail de la SAFER (Burtin, 2012) et différentes sources de données cartographiques, ou autres, issues de la consultation des services de l'Etat ou de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre.

Afin d'affiner le diagnostic, les données communales du RGA seront traitées sans tenir compte des communes dont moins de 10% de la surface est concernée par le zonage N2000 : il s'agit de Glux-en-Glenne, Limanton et La Nocle-Maulaix (cf. tableau 2).

2.1 Les zonages agricoles

▪ Les Petites Régions Agricoles de Bourgogne

Les Régions Agricoles sont des regroupements de communes qui s'affranchissent des limites départementales ou régionales et qui forment des zones agricoles homogènes, il en existe 25 en tout ou partie sur la Bourgogne. Les Petites Régions Agricoles résultent du croisement des régions agricoles avec les départements, il en existe 6 en Nièvre.

Les communes du site appartiennent à 2 petites régions agricoles (carte 45). La plus représentée est la région Morvan qui concerne 23 communes pour 89% de la surface du site, les 3 communes restantes appartiennent à la région du Nivernais central. La part de surface non forestière de ces 3 communes est très réduite (36% contre 63% sur l'ensemble du site) et on pourra considérer le site, d'un point de vue agricole, comme faisant partie de la région Morvan.

▪ Les Zones défavorisées

Les Zones défavorisées sont des territoires où l'activité agricole souffre de contraintes liées à des handicaps naturels (reliefs, conditions climatiques, qualité des sols...) et qui sont alors menacés par la déprise agricole. L'Union Européenne a donc mis en place un régime spécifique d'aide afin de prévenir l'abandon des terres agricoles. Ce dispositif se décline sur le territoire en 3 zones (carte 46) :

- Les zones défavorisées simples sont liées à une mauvaise productivité des sols associée à une diminution de la population dépendant de l'activité agricole. Elles concernent 15 communes pour 56% de la surface du site.
- Les zones de piémont sont des zones intermédiaires. Elles concernent 6 communes et couvrent 28% du site.
- Les zones de montagne sont surtout handicapées par des périodes de végétation courtes ou par de fortes pentes. Elles concernent 4 communes et recouvrent 16% du site.

Ces zones qui présentent des contraintes pour l'activité agricole coïncident avec la topographie du territoire et se retrouvent sur les parties morvandelles du Nord et de l'Est.

Les critères de désignation de ces zonages sont actuellement en cours de révision à l'échelle nationale.

2.2 Les Surfaces agricoles

La Surface agricole utile (SAU) reprend l'ensemble des surfaces qui entrent dans les systèmes agricoles des exploitations. Sur le territoire, la SAU est estimée en 2010 à 37 395 ha. Elle a peu évolué depuis 1979 avec une perte limitée à près de 6% (2 236 ha) sur 30 ans. La SAU moyenne des exploitations par commune est très variable, les communes avec les SAU moyennes les plus faibles se situent le long d'un axe Nord Ouest Sud Est depuis Sermages jusqu'à Millay (carte 47).

La superficie toujours en herbe est relativement constante, elle représente entre 75% et 81% de la SAU sur les 30 dernières années. Elle est estimée à 30 255 ha en 2010. Sur les 31 exploitations enquêtées en 2012, les prairies permanentes représentent en moyenne 60-70 % de la SAU totale.

La superficie des terres labourables en net recul après avoir progressé jusqu'en 2000. Elles sont aujourd'hui estimées à 7 079 ha et représentent moins de 20% de la SAU totale. La part des surfaces cultivées dans les exploitations enquêtées est de 11 ha en moyenne.

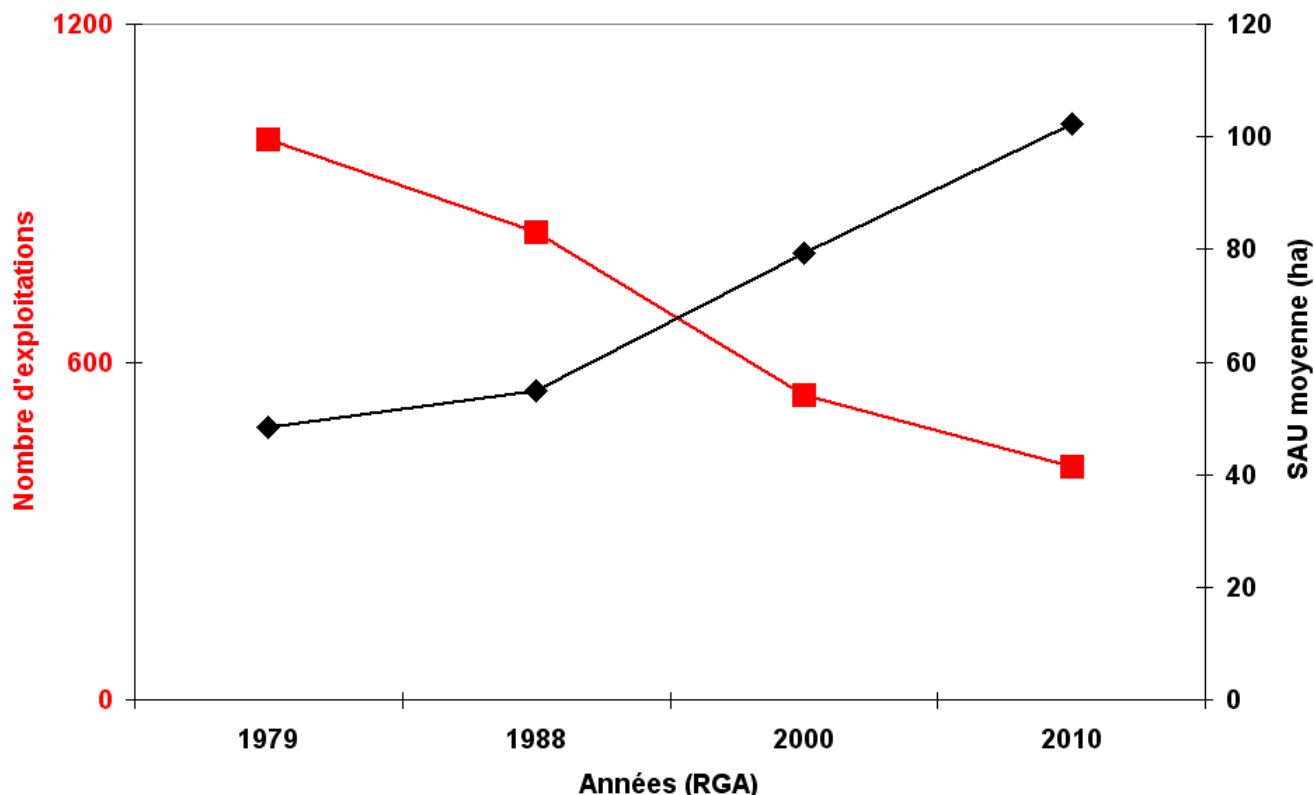
2.3 Les Exploitations

L'ensemble des 22 communes considérées accueillait 378 sièges d'exploitation en 2010 pour une taille moyenne de 103 ha (RGA 2010)(carte 47).

Ces exploitations sont principalement des structures individuelles (71% des cas), les associations d'exploitants se répartissant principalement entre les Exploitations Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) et les Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) (respectivement 14% et 11% des exploitations) et, dans une moindre mesure, les Sociétés Civiles d'Exploitation Agricole (SCEA) (pour seulement 5% des cas)(DDT 58, données PAC 2011). L'échantillon d'exploitations enquêtées en 2012 est cohérent avec ces données, on trouve 69% d'exploitations individuelles, mais on retrouve par contre plus de GAEC (29%) et de SCEA (3%).

Depuis 30 ans (RGA 1979-2010), le nombre d'exploitations n'a cessé de baisser (-58%), cette réduction s'accompagnant dans le même temps d'une augmentation de la taille moyenne des exploitations (+53%)(figure 4). Les exploitations de l'étude confortent ces résultats : la SAU moyenne de l'échantillon est importante (161ha) avec plusieurs grosses exploitations de plus de 200ha (16,1%) et aucune exploitation de moins de 50ha.

Figure 4 : Evolution du nombre et de la SAU des exploitations



Sur ce même pas de temps, la part des jeunes exploitants (-40 ans) a augmenté (+28%) tandis que la part des exploitants proche de la retraite (+55 ans) a, elle, diminué (-18%).

En 2010, moins de la moitié (44%) des exploitations concernées par la question de la succession (=chef d'exploitation de plus de 55 ans) avait une vision du repreneur potentiel. Ces exploitations représentaient 1/5 du total des exploitations du secteur.

Entre 1989 et 2011, ce sont 229 nouvelles exploitations qui se sont installées sur les communes du site. Près de 40% de ces installations concernaient des co-exploitations (GAEC, EARL...) entre membres de la même famille.

2.4 Les systèmes d'exploitation

Le territoire, essentiellement composé de prairies est tourné vers des systèmes d'élevage (22 communes), en majorité bovins viande (21 communes), ou de polyculture élevage (3 communes). Effectivement, les exploitations enquêtées consacrent moins de 10% de leur SAU à de la culture (7,1% en moyenne). Il s'agit principalement de céréales (70% des surfaces de cultures).

Il s'agit essentiellement d'élevage de bovin (87% des exploitations) et plus particulièrement de vaches maigres allaitantes (100% des vaches) qui seront vendues pour engraissement en dehors du territoire. La race principalement utilisée est la Charolaise mais d'autres races peuvent être exploitées, Salers et Limousine notamment. Ce système d'exploitation est dominant dans les mêmes proportions depuis 30 ans sur le territoire.

Très peu de vaches laitières sont recensées, le nombre de fermes en possédant a fortement chuté depuis la fin des années 1970 jusqu'à devenir une pratique exceptionnelle.

Les bêtes sont mises au pré d'avril à décembre en fonction des conditions météorologiques. Le chargement moyen estimé par la consultation des données du RGA est de 1,17 UGB/ha par exploitation. Ce taux est cohérent avec les données issues de l'enquête de 2012 où le chargement sur les 31 exploitations est de 1,24 UGB/ha. Ce chargement modéré est lié à des pratiques d'élevage extensif qui expliquent le nombre très important d'exploitations (84% soit 26 exploitations sur 31) utilisant la Prime Herbagère Agri Environnementale (PHAE 2) qui fixe un seuil maximal de 1,4 UGB/ha. On retrouve tout de même près de 10 % des exploitations interrogées (3 sur 31) qui présentent des chargements plus importants (>1,5 UGB/ha) avec des SAU plus conséquentes (2 d'entre elles sont à plus de 250ha).

L'élevage ovin concerne 20,1% des exploitations de 2010. Cette part est en baisse depuis 30 ans (elle représentait 30,6% d'exploitations en 1979), cette baisse du nombre d'exploitations s'est accompagnée d'une diminution générale du cheptel mais d'une augmentation du nombre de bêtes par exploitation.

2.5 Gestion des milieux associées aux surfaces agricoles

Les agriculteurs sont les premiers acteurs de la gestion des espaces ouverts agricoles. Sur un territoire bocager comme le Sud Morvan, cela passe notamment par la gestion des linéaires de haies et de lisières forestières.

Le territoire possède un réseau dense de haies (102 ml/ha) et de lisières forestières bordant les parcelles. L'entretien de ces linéaires est une part annuelle importante de l'activité des exploitations : elle représente 2-3 semaines en moyenne par exploitation, certaines exploitations y passant au moins un mois (1/3 des exploitations). Cet entretien est vu comme une « contrainte nécessaire » mais la majorité des exploitants n'envisagent pas de se débarrasser de ces éléments du paysage. La majorité des destructions de haies ont eu lieu lors de regroupement de très petites parcelles. Les haies sont majoritairement basses, taillées sur 3 faces à l'aide d'une épareuse à la fin de l'été (mi-août à septembre).

Les arbres présents dans les haies ou en plein champ, s'ils sont bien considérés par les exploitants qui ne les voient pas comme une contrainte, ne sont pas remplacés et ce depuis au moins deux générations d'exploitants et sont donc vieillissants.

Le territoire est parcouru par un dense réseau hydrologique et toutes les exploitations entretiennent des rigoles et fossés de drainage sur leurs parcelles humides. Cet entretien se réalise annuellement à l'automne (parfois l'hiver) à l'aide d'une rigoleuse.

Il existe aussi de nombreuses mares, sources, suintements sur les parcelles et celles-ci sont généralement broyées ou fauchées en fonction de l'accessibilité par les engins.

3 - Sylviculture

Les informations présentées ici sont issues de l'analyse des données de la BD Forêt de l'IGN, du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)(Collectif, 2006), du Schéma Régional d'Aménagement (SRA)(Collectif, 2010), et du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

3.1 Peuplements et Zonages forestiers

Le site est globalement bien boisé (37%)(carte 48) avec des peuplements

- Feuillus : dominants (75%), ils sont principalement gérés en mélange de futaies et taillis (93%) et se composent en majorité de chênaies (62%), de mélanges d'essences (36%) et de hêtraies (1%)
- Résineux : bien présents (20%), ils se présentent sous formes de futaies pures (90%) et se composent en majorité de Douglas (71%), de pins (16%) et de sapins/épicéas (8%)
- Mixtes : ils représentent environ 5% des surfaces forestières.

Le site se situe à cheval sur 2 grandes zones forestières régionales : le Morvan (42%) et les zones de transition (58%)(tableau 11)(carte 49).

Tableau 11 : Surfaces et grands types de peuplements des zones forestières du Sud Morvan

Zones forestières régionales	Surface dans le site (ha)	% du site N2000	Taux de boisement	% feuillus	dont chênes (%)	% résineux	dont Douglas (%)
Morvan	20 499	42	37	67	20	28	84
Zones de transition	28 681	58	36	80	70	15	72
<i>Sologne bourbonnaise</i>	16 344	33	54	80	93	14	45
<i>Bas Morvan - Charolais</i>	12 337	25	11	81	56	15	99
TOTAL	49 179	100	37	75	62	20	71

▪ Le Morvan

Le Morvan est un massif très boisé (47%). A la diversité des faciès correspond à une grande diversité de production : Chêne, hêtre, Frêne, Douglas, Epicéa... La production localisée de feuillus de qualité y est possible mais les conditions écologiques sont surtout favorables à une production résineuse de qualité où le Douglas apparaît comme l'essence la plus intéressante. La présence importante de sangliers et de cervidés impose une nécessaire vigilance quant à l'équilibre sylvo-cynégétique.

Sur le site, cette partie morvandelle est moins boisée que sur l'ensemble du Massif (37%) et la forêt est très morcelée avec plus de 480 massifs de tailles très variables (surfaces comprises entre 5 et 27 ha). Malgré une dominance des surfaces en feuillus (67%), les résineux sont bien représentés (28%) et dominés par les plantations de Douglas (>84%) et les sapins/épicéas (9%).

▪ Les zones de transition

L'Ouest et le Sud-Est du site sont concernés par deux zones de transition : la Sologne bourbonnaise et le Bas-Morvan - Charolais. Celles-ci possèdent des peuplements assez semblables où les essences feuillues sont très représentées (80%) par rapport aux résineux (15%) hors forêts mixtes (5%). On peut néanmoins distinguer ces deux zones avec une partie :

- Bas-Morvan assez peu boisée (11%), où les forêts sont assez fragmentées (228 massifs), avec des massifs de petite taille (4 - 9 ha) et où les plantations de Douglas monospécifiques sont les seuls résineux (99%). Les paysages simplifiés de cette zone ne semblent pas favorables à l'installation de cervidés.

- Sologne bourbonnaise qui est la plus boisée (54%) et qui se compose de vastes massifs (45 - 114 ha) très connectés (112 massifs) où le Douglas n'est que moyennement présent (45%) parmi les résineux. Au contraire du Bas Morvan, la région est plus attractive pour les grands herbivores, dont le chevreuil, ainsi que pour le sanglier dans une moindre mesure, qui peuvent exercer une pression portant atteinte à la régénération des peuplements.

3.2 La forêt publique

Le site du Sud Morvan se trouve dans une zone faiblement pourvue en forêts publiques, celles-ci ne représentent qu'environ 2% de la surface totale du site et 6,1% des surfaces forestières (contre 22% à l'échelle de la Bourgogne)(carte 50).

Ces surfaces publiques se composent de 4 forêts communales, une forêt départementale, une forêt de collectivité (appartenant au PNRM) et une forêt domaniale.

Les aménagements forestiers de ces bois doivent être en cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement (SRA), pour les forêts des collectivités, et la Directive Régionale d'Aménagement (DRA), pour les forêts domaniales, dont la dernière version a été validée en décembre 2011 pour la Bourgogne.

Les aménagements de toutes ces forêts prévoient une exploitation en futaie régulière et une location pour la chasse à l'exception de la forêt de la Bresseille, propriété du Parc naturel régional du Morvan, dont l'aménagement prévoit une conversion en futaie irrégulière.

Tableau 12 : Les forêts publiques sur le site

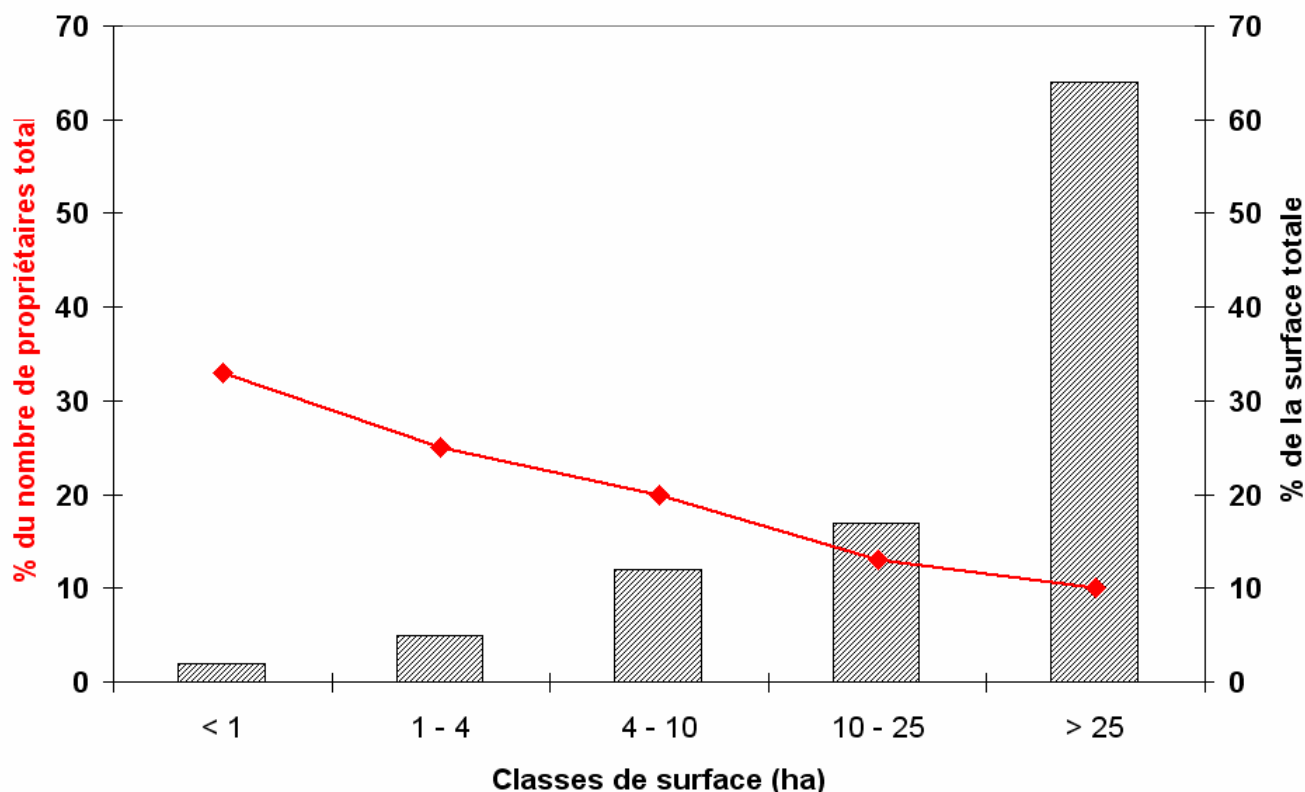
Nom du boisement	Statut	Période de l'aménagement	Surface (ha)	Communes	Aménagements
Buremont	domaniale	2010-2024	665,07	Montaron, Rémilly	Conversion futaie régulière + paquet
La Bresseille	Parc du Morvan	2013-2032	23,90	Larochemillay	Conversion en futaie irrégulière
Crot de la Voèvre	départementale	2008-2027	60,42	Saint-Honoré-les-Bains	Conversion en futaie irrégulière
Lanty	communale	2005-2019	200,44	Lanty	Conversion futaie régulière
Savigny-Poil-Fol	communale	2005-2019	91,65	Savigny-Poil-Fol	Conversion futaie régulière
Semur-en-Auxois	communale	2008-2027	84,46	Avrée, Luzy, Millay	Conversion futaie régulière

3.3 La forêt privée

La quasi-totalité des surfaces forestières du site sont des propriétés privées (94% soit 17 533 ha). Ce sont des forêts très morcelées avec 1/3 des propriétés ayant des surfaces inférieures à l'hectare et 10% de propriétés faisant plus de 25ha, ces dernières représentent près de 2/3 des surfaces totales (figure 5) sur le site contre 47% en région.

Les surfaces cumulées les plus importantes (>1000ha) des forêts de plus de 10 ha sont localisées sur les communes de l'Ouest du site où elles se répartissent parmi un nombre limité de propriétaires (carte 51). La commune de Larochemillay à l'Est et les communes du Nord du site se distinguent aussi par les grandes surfaces occupées par ce type de boisement mais ces surfaces sont partagées entre deux fois plus de propriétaires.

Figure 5 : Répartition des surfaces forestières par classes de taille



Plus de la moitié des surfaces forestières sont dotées d'un document de gestion : les Plans Simples de Gestion (PSG) concernent 97% de ces surfaces, les autres boisements étant dotés d'un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)(tableau 13). Il est à noter que l'absence d'un document de gestion n'implique pas que le boisement en question ne soit pas géré par son propriétaire.

La proportion de ces surfaces est variable selon la région forestière considérée (carte 50) : en incluant les surfaces dotées d'un aménagement forestier (forêts publiques), on constate que

- Le Morvan est la zone la moins bien dotée en documents de gestion : 37% des surfaces dont une majorité de PSG (90% des surfaces couvertes par un document de gestion) et une forêt publique très réduite (1%)
- Les forêts de la Sologne bourbonnaise sont très bien dotées en documents de gestion (83%) et la forêt publique y est plus importante (13% des surfaces avec un document de gestion).
- Dans le Bas-Morvan, moins de la moitié des forêts disposent d'un document de gestion (44%) mais ceux-ci sont plus équitablement répartis avec 21% de surface publique, 37% de surface en CBPS et 42% en PSG.

Tableau 13 : Répartition des surfaces forestières couvertes par un document de gestion

	Surface forestière totale (ha)	% Surface dotée d'un aménagement forestier	% Surface dotées d'un PSG	% Surface dotées d'un CBPS	TOTAL du % de surface avec document de gestion
		= Forêts publiques	= Forêts privées		
Morvan	7 619	1	33	3	37
Sologne bourbonnaise	8 827	11	72	1	83
Bas Morvan	1 370	9	18	16	44

3.3 La certification forestière

▪ PEFC

Le PEFC, « Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes » ou Programme de reconnaissance des certifications forestières, est un programme de certification de gestion durable de la ressource forestière qui existe depuis 1999. En Bourgogne, la certification passe par l'intermédiaire de l'Association bourguignonne de certification forestière (ABCF) depuis 2002.

Le cahier des charges des propriétaires et des exploitants s'engageant dans la certification comprend notamment un volet sur la préservation de la biodiversité : conservation d'arbres sénescents, utilisation de kits de franchissements des cours d'eau, récupération des huiles et des déchets...(Collectif, 2012a)

Au total en 2013, ce sont 666 ha de forêts domaniales et 6 812 ha de forêts privées (réparties entre 64 propriétaires) qui sont certifiées sur l'ensemble des 25 communes du site.

▪ FSC

Le FSC, « Forest Stewardship Council » est lui aussi un programme de certification de gestion durable. Créé en 1994 au niveau mondial, la certification se fait en Bourgogne par l'intermédiaire du Groupement pour une Gestion Responsable des Forêts Bourguignonnes (GGRFB) depuis 2008.

Le cahier des charges lié à l'exploitation mentionne l'engagement à respecter les milieux remarquables, les sols et l'eau. Ces engagements peuvent prendre la forme de maintien d'arbres sénescents, de respect des recommandations des DocOb dans les sites N2000...etc...(Collectif, 2013)

Trois forêts présentes sur le site disposent, en 2013, de la certification FSC : la forêt de la Bresseille (appartenant au Parc naturel régional du Morvan et localisée sur la commune de Larochemillay), la forêt départementale de Saint-Honoré-les-Bains, depuis que le conseil général de la Nièvre s'est engagé dans la certification de ses forêts, et une forêt appartenant au Groupement forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan (GSFM) à Rémilly. Ces boisements représentent une surface totale d'environ 92 ha.

4 - Activités industrielles et artisanales

4.1 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

La localisation de ces sites (carte 52) s'est basée sur la couche ICPE de la DREAL Bourgogne.

▪ Carrière de Fléty

Cette carrière d'extraction de granulats se situe sur la rive droite de l'Alène sur la commune de Fléty.

▪ Carrière de Sermages

Cette installation se situe en limite Nord Ouest du site Natura 2000, à l'extérieur de celui-ci, sur la commune de Sermages.

▪ SICTOM des Morillons

Il s'agit du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères qui est basé à Saint-Honoré-les-bains mais dont l'installation de traitement se trouve sur la commune limitrophe de Préporché.

4.2 Commerces et entreprises

Les informations qui suivent sont issues des bases de données de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Nièvre.

Fin 2011, 319 entreprises étaient recensées sur les 25 communes du territoire. Les communes les plus peuplées (Luzy, Moulins-Engilbert et Saint-Honoré-les-bains), qui regroupent à elles seules près de la moitié de la population (45%), accueillent plus de 60% des activités commerciales.

Un peu plus de 10% des entreprises (33) ont une activité en lien direct avec le monde agricole et 5% d'entre elles (17) sont en lien avec les activités forestières.

Les activités liées à l'hébergement touristique (hôtels, chambres d'hôte, campings...) représentent près de 10% des entreprises.

Le territoire se trouve en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) à l'exception des communes d'Onlay, Saint-Honoré-les-Bains et Sémelay. Ces dernières venant d'intégrer récemment des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), la Communauté de communes du Haut-Morvan pour Onlay et les Portes Sud du Morvan pour Saint-honoré et Sémelay, elles deviennent éligibles à ce zonage. En effet, ces ZRR, qui permettent l'accession à des avantages fiscaux pour les entreprises (exonération d'impôt, de taxe professionnelle...), notamment lors de l'installation, repose sur 3 grands critères :

- Démographique : basé sur une faible densité de population
- Socio-économique : basé sur une perte de population, une diminution de la population active ou encore une proportion de travailleurs agricoles très importante.
- Institutionnel : basé sur l'appartenance à un EPCI

5 - Autres activités

5.1 Chasse

Les informations présentées ici sont issues de la consultation du Schéma départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) de la Nièvre (Collectif, 2012c) ainsi que des arrêtés préfectoraux et ministériels réglementant la chasse sur la saison 2012-2013.

La Nièvre n'est pas un département à Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) obligatoire et aucune association de ce type ne se trouve sur le territoire du site.

▪ Gestion de la chasse

Le SDGC est le document d'organisation de l'activité cynégétique et a été renouvelé en 2012. Cette dernière version porte sur la période 2012-2018. La prise en compte des enjeux de l'activité de chasse a fait l'objet d'une évaluation des incidences intégrée au document. Une attention particulière a été portée aux pratiques pouvant affecter les milieux sensibles, en particulier les milieux aquatiques (agrainage, apports de goudron...).

Localement, la gestion se fait à travers des Comités techniques locaux (CTL) qui rassemblent des membres de la fédération, des forestiers privés, des représentants de l'ONF, des représentants agricoles...Ceux-ci sont au nombre de 4 sur le site (carte 53). Relais locaux de la fédération sur le terrain, ils travaillent à la gestion des populations de grand gibier et à la prévention des dégâts aux cultures.

494 permis de chasse ont été délivrés sur les 25 communes concernées par le site pour la saison 2012/2013, soit 5% de la population du territoire.

▪ Périodes d'ouverture de la chasse 2012-2013 dans la Nièvre

Chasse à tir et au vol : 16 septembre – 28 février

Chasse à courre, à cor et à cri : 15 septembre – 31 mars

Exercice de la vénerie sous terre : 15 septembre – 15 janvier

Exercice vénerie du blaireau : 1^{er} juillet – 14 septembre et 15 mai – 30 juin

Chasse du chevreuil et du daim : à partir du 1^{er} juin

Chasse du Cerf Elaphe (sauf Biches et faons) et du Cerf Sika : à partir du 1^{er} septembre

Sanglier 1^{er} juin – 15 septembre (

Perdrix : 16 septembre – 31 décembre

Faisan : 16 septembre – 31 janvier

Lièvre : 7 octobre – 16 décembre

Biche : ouverture au 1^{er} novembre

Faon : ouverture générale

▪ Les Espèces classées nuisibles en 2013 sur le territoire

On retrouve, sur le site, 8 des 15 espèces classées en Nièvre : le renard, la fouine, l'étourneau sansonnet, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde, le ragondin, le pigeon ramier (sur cultures de céréales, de protéagineux et d'oléagineux). Le sanglier n'est pas considéré comme un nuisible sur les CTL du site.

5.2 Pêche

Les informations qui suivent sont issues de la consultation du guide de pêche 2012 de la Nièvre et des rencontres avec les présidents des AAPPMA (Associations Agréées pour la Protection et la Préservation du milieu Aquatique) du site.

▪ Gestion de la pêche

Le dernier Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles de la Nièvre date de 2004 (Collectif, 2004b).

Ce document a pour objet de proposer un plan de gestion de la ressource piscicole sur le territoire départemental afin de pallier à la raréfaction des espèces les plus pêchées. Il prend en compte le fonctionnement écologique des populations de poissons et l'état du milieu aquatique. Les actions alors programmées visaient toutes à l'amélioration de la qualité physique et biologique des cours d'eau.

▪ Les associations de pêche

Il existe 6 AAPPMA (Associations Agréées pour la Protection et la Préservation du Milieu Aquatique) qui gèrent l'activité de pêche sur les rivières du site : délivrance des cartes de pêche, aménagements des bords de cours d'eau via la contractualisation de baux de pêche avec les propriétaires et exploitants, animations, engagement d'un garde-pêche...

- « L'Arc-en-ciel » à Fours gère la partie aval de l'Alène
- « Le Chevesne » à Luz y gère les parties amonts de l'Alène et notamment son affluent La Roche.

Cette association active a contractualisé une grande partie du linéaire dont elle a la charge

- « Le Carpillon » à Sémelay
- « La Flottante » de Panneçot
- « La Truite Moulinoise » de Moulins-Engilbert :
- « Le goujon » à Vandenesse

▪ Classement des rivières

Les rivières du site sont classées en

- Première catégorie : le Guignon et son affluent le Garat, la Dragne et son affluent la Maria, ainsi que La Roche (l'affluent principal de l'Alène)
- Deuxième catégorie : le Chevannes et l'Alène (à l'exception de son affluent La Roche)

▪ Les Périodes d'ouverture 2012 dans la Nièvre

La pêche des Ecrevisses indigènes (E. à pieds blancs, grêles et des torrents), du Saumon atlantique, de la Truite de mer et de l'Anguille d'avalaison est strictement interdite.

La pêche des grenouilles est interdite à l'exception des grenouilles rousses et vertes du 9 juin au 16 septembre (en rivière de 1^{ère} catégorie) ou jusqu'au 31 décembre (en rivière de 2^{nde} catégorie).

L'ouverture de la pêche à l'Anguille jaune est réduite et variable.

La Truite fario, le Saumon de fontaine et l'Ombre chevalier peuvent être pêchés du 10 mars au 16 septembre.

La Truite arc-en-ciel, la Lamproie marine et les Ecrevisses américaines ne peuvent être pêchés que du 10 mars au 16 septembre en rivières de 1^{ère} catégorie.

La pêche de l'Ombre commun est autorisée du 19 mai au 16 septembre (1^{ère} catégorie) ou jusqu'au 31 décembre (2^{nde} catégorie).

Le Brochet et le Sandre peuvent être pêchés du 10 mars au 16 septembre (1^{ère} catégorie) ou du 1^{er} au 29 janvier et du 1^{er} mai au 31 décembre (2^{nde} catégorie).

La pêche au Black-ass est autorisée du 10 mars au 16 septembre (1^{ère} catégorie) ou du 1^{er} janvier au 15 avril puis du 1^{er} juillet au 31 décembre (2^{nde} catégorie).

5.3 Activités touristiques

Il n'existe qu'un seul office de Tourisme sur le territoire, il s'agit de l'office de tourisme des Portes Sud du Morvan issu du regroupement en intercommunalité de la ville de Saint-Honoré-les-Bains avec les communes de la précédente communauté de communes entre l'Alène et La Roche. Il existe un point d'accueil physique sur chacune des communes de Luz y et Saint-Honoré-les-Bains.

Il existe aussi l'Office de Tourisme du Parc naturel régional du Morvan, situé à Saint-Brisson, qui a vocation à couvrir tout le territoire du Morvan.

Les principales communes touristiques sont celles de Saint-Honoré-les-bains, ville thermale accueillant de nombreux curistes chaque année, Luz y et Moulins-Engilbert qui regroupent plus de 3000 lits marchands.

Les sites touristiques majeurs sont peu nombreux sur la zone qui est entouré de zones plus attractives : canal du Nivernais, Site de Bibracte...

Ce constat est valable pour les activités de plein air : le site se trouvant par exemple en limite Sud du tracé de la Grande Traversée du Morvan (GTM) même s'il existe de nombreux tracés pour la petite randonnée et le vélo (carte 54).

PARTIE V

Enjeux et objectifs de conservation

1 - Les enjeux de conservation

1.1 Les enjeux écologiques

Les enjeux écologiques peuvent être synthétisés selon les grands types de milieux qui hébergent les différentes espèces animales d'intérêt communautaire ayant permis la désignation du site ; on définit ainsi un enjeu sur :

- Un bocage de prairies qui accueille le crapaud sonneur à ventre jaune et sert de territoire de chasse aux chauves-souris d'intérêt communautaire ;
- Les forêts qui offrent des gîtes et des zones de chasse pour les chauves-souris d'intérêt communautaire ;
- Les cours d'eau qui accueillent l'écrevisse à pieds blancs, la moule épaisse et des libellules d'intérêt communautaire ainsi que les forêts riveraines d'intérêt communautaire prioritaire.

A ces enjeux écologiques principaux, ciblés sur des milieux naturels et leur faune associée, s'ajoutent des enjeux plus transversaux portant sur :

- L'ensemble des autres espèces animales et habitats d'intérêt communautaire du site.

Il est à noter que la connaissance sur le patrimoine naturel du site, en particulier sur l'état de conservation des espèces, c'est-à-dire les facteurs influençant l'évolution des populations d'espèces animales ou des habitats d'intérêt communautaire, reste lacunaire.

1.2 Les enjeux socio-économiques

Le diagnostic socio-économique fait ressortir une utilisation des ressources du site dominée par l'exploitation agricole et forestière. On retiendra donc comme enjeux, le maintien :

- de l'activité agricole d'élevage ;
- d'une sylviculture de production ;
- d'un lieu de vie pour les habitants (pêche, chasse, loisirs de plein air...).

2 - Les objectifs de développement durable

Afin de répondre aux enjeux de conservation du site, il convient de définir des objectifs qui prennent en compte à la fois les enjeux écologiques et les enjeux socio-économiques, les activités humaines étant le premier facteur d'influence des espèces et habitats d'intérêt communautaire présents sur le site.

Sont listés ci-après les objectifs selon 4 thématiques « milieux naturels et anthropiques » et une thématique « connaissance ». Ces objectifs généraux sont détaillés en objectifs opérationnels plus ciblés :

- **Maintenir et favoriser une agriculture d'élevage permettant la préservation d'un paysage bocager favorable aux espèces animales et aux habitats d'intérêt communautaire (A)**
 - Préserver et favoriser les milieux humides, zones de reproduction du crapaud sonneur à ventre jaune et des papillons d'intérêt communautaire (A1) ;
 - Préserver et favoriser les éléments du paysage bocager (haies, arbres, bosquets...) utilisés par les chauve-souris, le crapaud sonneur et le lucane cerf-volant ainsi que leurs proies (A2) ;
 - Préserver les prairies et pelouses d'intérêt communautaire associées au bocage (A3).
- **Maintenir et favoriser toute gestion sylvicole favorable aux espèces animales forestières et aux habitats forestiers d'intérêt communautaire (B)**
 - Améliorer, et restaurer si nécessaire, les habitats rivulaires intra-forestiers d'intérêt communautaire prioritaire en faveur des écrevisses à pieds blancs et de la faune piscicole d'intérêt communautaire associée (B1) ;

- Maintenir et favoriser la présence de réseaux d'arbres feuillus propices à l'accueil des chauves-souris forestières d'intérêt communautaire et du lucane cerf-volant (B2) ;
- Maintenir, et améliorer si nécessaire, l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire (B3).

▪ **Préserver et restaurer une qualité des cours d'eau, et des zones riveraines, favorable aux espèces animales et aux habitats d'intérêt communautaire (C)**

- Favoriser toute gestion permettant la préservation, et la restauration le cas échéant, de la qualité des milieux aquatiques (cours d'eau et berges associées) accueillant les libellules d'intérêt communautaire (C1) ;
- Maintenir, et restaurer le cas échéant, les habitats rivulaires, notamment d'intérêt communautaire, dans un état favorable aux écrevisses à pieds blancs et à la faune piscicole d'intérêt communautaire associée (C2) ;
- Améliorer la qualité physique et biologique des cours d'eau en faveur de la moule épaisse, des écrevisses et de la faune piscicole d'intérêt communautaire associée (C3).

▪ **Maintenir et favoriser les gîtes à chauves-souris d'intérêt communautaire dans les constructions humaines (D)**

- Maintenir, et améliorer si nécessaire, la qualité des gîtes de reproduction des chauves-souris d'intérêt communautaire lors de la restauration ou de la modification du patrimoine bâti (D1).

▪ **Améliorer la connaissance sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire (E)**

- Préciser la répartition et l'état de conservation de l'ensemble des populations d'écrevisses à pieds blancs du site (E1) ;
- Étudier plus finement les exigences écologiques et l'impact des pratiques agricoles sur les populations du sonneur à ventre jaune et des agrions (libellules) d'intérêt communautaire (E2) ;
- Préciser la répartition et l'état de conservation des populations de chauve-souris d'intérêt communautaire du site (E3) ;
- Améliorer la connaissance sur la répartition et l'état de conservation des autres populations d'espèces animales d'intérêt communautaire présentes, ou potentiellement présentes, sur le site (E4) ;
- Améliorer la connaissance sur la répartition et l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire en lien avec les activités humaines (E5) ;
- Assurer la veille écologique des espèces animales et des habitats d'intérêt communautaire du site (E6).

A ces objectifs, s'ajoutent les objectifs opérationnels transversaux liés à la mise en œuvre du DocOb :

▪ **Mettre en œuvre le DocOb (F)**

- Assurer l'animation ainsi que la gestion financière et administrative (F1) ;
- Informer et sensibiliser les différents acteurs du territoire (F2) ;
- Accompagner les porteurs de projets (F3) ;
- Veiller à la cohérence des politiques publiques (F4) ;

PARTIE VI

Programme opérationnel

1 - Les mesures

Sont ici proposées 23 mesures opérationnelles pouvant permettre de répondre aux objectifs de conservation du site.

Ces mesures sont regroupées selon les grands types de milieux issus des enjeux de conservation. On trouvera des mesures liées aux :

- Espaces agricoles bocagers : codées « Boc »
- Forêts : codées « For »
- Cours d'eau : codées « Eau »
- Constructions humaines : une unique mesure codée « Bat1 »

Une autre partie de ces mesures sont liées à l'enjeu sur la connaissance du patrimoine naturel, elles sont codées « Co »

Les dernières mesures concernent la mise en œuvre du DocOb : il s'agit de mesures transversales pouvant se combiner avec les autres mesures, elles sont codées « Anim »

1.1 Description des rubriques des fiches mesures

En en-tête sont présentés le *titre* et le *code* de la mesure. La couleur de la police du code de la mesure reflète le niveau d'enjeu de celle-ci : en rouge, enjeu prioritaire, en orange, mesure à priorité modérée et en jaune, mesure non prioritaire.

En l'absence de contenu pertinent, les rubriques seront notées « n.a. » pour « non applicable ».

Objectifs concernés : il s'agit du code des objectifs auxquels la mesure est rattachée

Espèces et Habitats visés : il s'agit du nom des principales espèces animales et/ou des principaux habitats d'intérêt communautaire ciblés par la mesure. Dans ce dernier cas, se reporter au chapitre sur les habitats « Partie II – 2 » p. 36 pour avoir la correspondance avec le nom complet de l'habitat.

Mesures associées potentielles : il s'agit des codes des autres mesures du DocOb auxquelles la mesure peut potentiellement être associée.

Description de la mesure : cette rubrique détaille l'objectif de la mesure et précise les moyens opérationnels à mobiliser.

Outils financiers mobilisables : il s'agit de la liste des outils de financements qui peuvent être mobilisés afin de mettre en œuvre la mesure. On y retrouvera notamment :

- les Contrats N2000 « forestiers » ou « non-agricoles, non forestiers » ;
- les Mesures agri-environnementales territorialisées (MAET) ;
- Le Contrat Territorial de rivière du Sud Morvan.

Pour les contrats N2000, et les MAET il convient de se référer aux textes législatifs nationaux et en vigueur. Les codes entre parenthèses représentent une liste des contrats potentiellement mobilisables pour la mesure parmi les contrats existants lors de la rédaction de ce document.

Engagements et recommandations : Cette rubrique ne s'applique qu'aux mesures contractuelles. Y sont décrits les principaux engagements du contractant souscrivant à la mesure. Dans tous les cas il faudra se référer aux textes officiels.

Points de contrôle et justificatifs : Cette rubrique ne s'applique qu'aux mesures contractuelles. Y sont détaillés les points principaux sur lesquels peuvent porter les contrôles des services instructeurs ainsi que les pièces qui peuvent être exigées. Dans tous les cas il faut se référer aux textes officiels pour s'informer des exigences minimales requises.

Mise en œuvre : cette rubrique détaille la façon dont la mesure sera mise en œuvre en précisant notamment le rôle de l'animateur.

Partenaires : sont ici listés les partenaires potentiels à la mise en œuvre de la mesure

Bénéficiaires : cette rubrique concerne essentiellement les mesures contractuelles. Elle liste les personnes éligibles à la contractualisation de la mesure.

Indicateurs : sont ici listés les indicateurs potentiels pouvant permettre le suivi de la mise en œuvre de la mesure, on distinguera les indicateurs

- *de réalisation* : ils permettent de mesurer l'investissement consacré à la mise en œuvre de la mesure.
- *de résultat* : ils permettent de suivre les résultats de la mise en œuvre de la mesure
- *d'impact* : il s'agit des indicateurs techniques permettant de suivre les impacts de la mesure

1.2 Les fiches mesures

Ci-après sont proposées les fiches des 23 mesures retenues :

Boc1 : Maintien des prairies humides

Boc2 : Maintien du patrimoine arboré bocager

Boc3 : Maintien des prairies sèches

Boc4 : Maintien des prairies de fauche

For1 : Amélioration et restauration des ripisylves intra forestières

For2 : Maintien et création d'arbres et d'îlots d'arbres sénescents

For3 : Diversification de la structure des habitats forestiers

For4 : Favoriser les espèces caractéristiques des habitats forestiers d'intérêt communautaire

Eau1 : Gestion des fossés et rigoles en faveur des libellules d'intérêt communautaire

Eau2 : Amélioration et restauration des ripisylves en milieu ouvert

Eau3 : Aménagement des zones déconnectantes et franchissement des cours d'eau

Bat1 : Prise en compte des chauves-souris dans les constructions humaines

Co1 : Localisation des populations d'Ecrevisses à pieds blancs du site

Co2 : Etude de l'habitat d'espèce du crapaud Sonneur à ventre jaune en milieu bocager

Co3 : Etude de l'influence de la gestion des cours d'eau prairiaux et leurs berges sur les Agrions (libellules) d'intérêt communautaire

Co4 : Etudes sur l'état de conservation des chauves-souris d'intérêt communautaire

Co5 : Etude sur les autres espèces animales d'intérêt communautaire

Co6 : Etudes sur les habitats naturels d'intérêt communautaire

Co7 : Veille et suivi écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Anim1 : Animation et gestion administrative et financière du DocOb

Anim2 : Information et sensibilisation des acteurs du territoire

Anim3 : Accompagnement des porteurs de projets

Anim4 : Veille sur la cohérence des politiques publiques

Objectifs concernés :

- A1 : Préserver et favoriser les milieux humides, zones de reproduction du crapaud Sonneur à ventre jaune et des papillons d'intérêt communautaire
- A3 : Préserver les prairies et pelouses d'intérêt communautaire associées au bocage

Espèces et habitats visés :

- Crapaud Sonneur à ventre jaune
- Papillons d'intérêt communautaire (Damier de la Succise, Cuivré des Marais)
- Prairies humides : HIC 6410

Mesures associées potentielles :

- Co2 : Etude de l'habitat d'espèce du crapaud Sonneur à ventre jaune en milieu bocager
- Co5 : Etude sur les autres espèces animales d'intérêt communautaire
- Co6 : Etudes sur les habitats naturels d'intérêt communautaire
- Co7 : Veille et suivi écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Description de la mesure :

Cette mesure vise à la préservation des prairies humides d'intérêt communautaire ainsi que des prairies humides favorables aux espèces animales d'intérêt communautaire, en particulier le crapaud Sonneur à ventre jaune.

Elle prendra la forme d'un engagement contractuel portant le maintien de bonnes pratiques de fertilisation, de pâturage et d'entretien courant des parcelles.

Localisation :

Les secteurs à privilégier pour cette mesure sont les zones d'importance (réservoirs et corridors) pour le crapaud Sonneur à ventre jaune, les secteurs de présence avérée et potentielle des papillons d'intérêt communautaire ainsi que les zones présentant des habitats prairiaux humides d'intérêt communautaire.

Outils financiers mobilisables :

- MAET (Herbe_01, Herbe_03)
- Contrats N2000 « ni agricoles ni forestiers » (A32303R, A32303P)

Engagements :

- Limitation, voire absence, des apports de fertilisants minéraux (NPK) et organiques (y compris compost, hors restitution par pâturage).
- Chargement instantané maximal à la parcelle modéré
- Absence de destruction des surfaces engagées
- Respect d'une période d'autorisation de curage
- Enregistrement des pratiques (fertilisation, pâturage)
- Absence de traitement phytosanitaire, d'écobuage ou de brûlage dirigé
- Maîtrise des refus et des ligneux

Recommandations :

- Conserver des éléments fixes du paysage (haies, arbres...)
- Aménager des franchissements de ruisseaux favorables à la circulation piscicole
- Respecter la végétation des berges des cours d'eau
- Eviter la fauche de nuit et préférer une fauche centrifuge

Points de contrôle et justificatifs :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur la(les) parcelle(s) concernée(s).
- Conservation des factures de tous les travaux réalisés

Mise en œuvre :

- Recherche des secteurs à enjeux, en partie via les mesures Co2, Co5, Co6
- Information et sensibilisation des exploitants agricoles par la structure animatrice
- Réalisation et/ou encadrement des expertises des parcelles
- Accompagnement des signataires dans leurs démarches contractuelles et administratives
- Réalisation et/ou encadrement des suivis scientifiques éventuels

Partenaires :

CA, syndicats agricoles, SHNA, CBN

Bénéficiaires :

Exploitants agricoles, propriétaires fonciers

Indicateurs

<i>de réalisation</i>	- Nombre d'exploitants/propriétaires démarchés - Nombre d'expertises réalisées
<i>de résultat</i>	- Nombre de contrats signés - Surfaces totales engagées
<i>d'impact</i>	- Inventaires faune (suivi de l'utilisation des secteurs contractualisés par les espèces) - Inventaires flore (suivi phytosociologique des parcelles contractualisées)

Objectifs concernés :

- A2 : Préserver et favoriser les éléments du paysage bocager (haies, arbres, bosquets...) utilisés par les chauve-souris, le crapaud Sonneur et le Lucane cerf-volant ainsi que leurs proies

Espèces visés :

- Crapaud sonneur à ventre jaune
- Chauves-souris d'intérêt communautaire
- Lucane cerf-volant

Mesures associées potentielles :

- Eau2 : Amélioration et restauration des ripisylves en milieu ouvert
- Co2 : Etude de l'habitat d'espèce du crapaud Sonneur à ventre jaune en milieu bocager
- Co4 : Etudes sur l'état de conservation des chauves-souris d'intérêt communautaire
- Co7 : Veille et suivi écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Description de la mesure :

Cette mesure vise à la préservation, ou à la restauration le cas échéant, d'un maillage arboré favorable aux espèces animales d'intérêt communautaire dans les milieux bocagers ouverts.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel portant sur le maintien, la restauration ou l'entretien des éléments arborés et se référant, dans tous les cas, à un plan de gestion précisant a minima : l'absence de destruction du patrimoine arboré engagé, le respect d'une période et d'une périodicité d'intervention, l'adaptation des outils de coupe, l'absence de traitement phytosanitaire.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones d'importance (réservoirs et corridors) pour le crapaud Sonneur à ventre jaune et les secteurs de présence avérée et potentielle du Petit rhinolophe.

Outils financiers mobilisables :

- MAET (Linea 1, Linea 2, MAEC « IAE » à venir)
- Contrats N2000 « ni agricoles ni forestiers » (A32306P / A32306R)
- Projet Bocage CR Bourgogne (plantation de haies)

Engagements :

- Respect du plan de gestion précisant
 - la période et la périodicité des interventions de taille pour l'entretien
 - la localisation des éléments arborés (haies, arbres...) à conserver pour le maintien
- Enregistrement des interventions
- Utilisation de matériels adaptés à la coupe
- Absence de traitement phytosanitaire et d'écobuage ou de brûlage dirigé
- Utilisation d'essences locales et absence de paillage plastique dans le cas de plantations

Recommandations :

- Maintien des arbres remarquables (arbres sénescents) dans le respect de la sécurité
- Maintien des souches d'arbres si des coupes sanitaires sont nécessaires

Points de contrôle et justificatifs :

- Conservation du plan de gestion
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur la(les) parcelle(s) concernée(s).
- Conservation des factures de tous les travaux réalisés

Mise en œuvre :

- Recherche des secteurs à enjeux, en partie via les mesures Co4, Co5, Co6
- Information et sensibilisation des exploitants agricoles et propriétaires des secteurs concernées
- Réalisation et/ou encadrement des expertises des éléments
- Accompagnement des signataires dans leurs démarches contractuelles et administratives
- Réalisation et/ou encadrement des suivis scientifiques éventuels

Partenaires :

CA, CUMA, SHNA, CBN

Bénéficiaires :

Exploitants agricoles, propriétaires fonciers

Indicateurs

<i>de réalisation</i>	- Nombre d'exploitants/propriétaires démarchés - Nombre d'expertises réalisées
<i>de résultat</i>	- Nombre de contrats signés - Eléments engagés (nombre, linéaires, surfaces des zones concernées...)
<i>d'impact</i>	- Taux de disparition des éléments arborés sur les secteurs concernés - Inventaires faune (suivi de l'utilisation des secteurs contractualisés par les espèces)

Objectif concerné :

- A3 : Préserver les prairies et pelouses d'intérêt communautaire associées au bocage

Espèces et Habitats visés :

- Azuré du serpolet (Papillon)
- Prairies sèches : HIC 6230*

Mesures associées potentielles :

- Co5 : Etude sur les autres espèces animales d'intérêt communautaire
- Co6 : Etudes sur les habitats naturels d'intérêt communautaire
- Co7 : Veille et suivi écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Description de la mesure :

Cette mesure vise à la préservation des prairies sèches, milieux présentant une grande richesse floristique et faunistique, elles sont notamment susceptibles d'accueillir l'Azuré du serpolet (Papillon). Cette mesure vise en priorité la conservation des prairies sèches d'intérêt communautaire prioritaire.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel portant sur le maintien de bonnes pratiques, a minima : l'absence de destruction des surfaces, le maintien de plantes caractéristiques et l'entretien courant des parcelles.

Localisation :

En l'absence d'une connaissance suffisante de la répartition des prairies sèches sur le site cette mesure pourra s'appliquer à l'ensemble du territoire en fonction des connaissances disponibles. A minima seront visés les secteurs connus des prairies sèches d'intérêt communautaire prioritaire (HIC 6230*) et les zones de présence avérée de l'Azuré du serpolet (Papillon).

Outils financiers mobilisables :

- MAET (Herbe_01, Herbe_07)

Engagements :

- Maintien d'un nombre minimum d'espèces de plantes indicatrices sur la parcelle
- Limitation modérée de la fertilisation
- Absence de destruction des surfaces engagées
- Enregistrement des pratiques de fauche et de pâturage
- Maîtrise des refus et des ligneux
- Absence de traitement phytosanitaire, d'écobuage ou de brûlage dirigé

Recommandations :

- Conserver les éléments fixes du paysage (haies, arbres...)
- Aménager de franchissement de ruisseaux favorables à la circulation piscicole
- Respecter la végétation des berges des cours d'eau
- Eviter la fauche de nuit et préférer une fauche centrifuge

Points de contrôle et justificatifs :

- Présence des plantes indicatrices tous les ans
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Mise en œuvre :

- Recherche des secteurs à enjeux via les mesures Co5 et Co6
- Information et sensibilisation des exploitants agricoles
- Réalisation des expertises des parcelles
- Accompagnement des signataires dans leurs démarches contractuelles et administratives
- Réalisation et/ou encadrement des suivis scientifiques éventuels

Partenaires :

DRAAF, CA, syndicats agricoles, CBN, SHNA

Bénéficiaires :

Exploitants agricoles

Indicateurs

<i>de réalisation</i>	- Nombre d'exploitants agricoles démarchés - Nombre d'expertises réalisées
<i>de résultat</i>	- Nombre de contrats engagés - Surfaces totales contractualisées
<i>d'impact</i>	- Inventaires faune (suivi de l'utilisation des secteurs contractualisés par les espèces) - Inventaires flore (suivi phytosociologique des parcelles contractualisées)

Objectifs concernés :

- A1 : Préserver et favoriser les milieux humides, zones de reproduction du crapaud Sonneur à ventre jaune et des papillons d'intérêt communautaire
- A3 : Préserver les prairies et pelouses d'intérêt communautaire associées au bocage

Espèces et Habitats visés :

- Papillons d'intérêt communautaire (Damier de la succise, Cuivré des marais)
- Prairies de fauche (HIC 6510)

Mesures associées potentielles :

- Co6 : Etudes sur les habitats naturels d'intérêt communautaire
- Co7 : Veille et suivi écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Description de la mesure :

Cette mesure vise au maintien dans un bon état de conservation des habitats de fauche d'intérêt communautaire ainsi que des habitats de fauche favorables aux papillons d'intérêt communautaire.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel portant a minima sur : l'absence de destruction des surfaces, le retard de fauche, la limitation du chargement et la gestion courante des parcelles

Localisation :

En l'absence d'une connaissance satisfaisante de la répartition des habitats d'intérêt communautaire de fauche, les secteurs à privilégier seront les zones avérées et potentielles de présence des papillons d'intérêt communautaire (Damier de la succise et Cuivré des marais).

Outils financiers mobilisables :

- MAET (Herbe_01, Herbe_04, Herbe_06)
- Contrats N2000 « ni agricoles ni forestiers » (A32304R)

Engagements :

- Respect d'une période d'autorisation de fauche
- Chargement instantané maximal à la parcelle modéré
- Absence de destruction des surfaces engagées
- Enregistrement des pratiques de fauche et de pâturage
- Absence de traitement phytosanitaire, d'écobuage ou de brûlage dirigé
- Maîtrise des refus et des ligneux

Recommandations :

- Conserver les éléments fixes du paysage (haies, arbres...)
- Aménager des franchissements de ruisseaux favorables à la circulation piscicole
- Respecter la végétation des berges des cours d'eau
- Eviter la fauche de nuit et préférer une fauche centrifuge

Points de contrôle et justificatifs :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur la(les) parcelle(s) concernée(s).
- Conservation des factures de tous les travaux réalisés

Mise en œuvre :

- Recherche des secteurs à enjeux, en partie via les mesures Co4, Co5, Co6
- Information et sensibilisation des exploitants agricoles par la structure animatrice
- Réalisation et/ou encadrement des expertises des parcelles
- Accompagnement des signataires dans leurs démarches contractuelles et administratives
- Réalisation et/ou encadrement des suivis scientifiques éventuels

Partenaires :

CA, syndicats agricoles, CBN, SHNA

Bénéficiaires :

Exploitants agricoles, propriétaires fonciers

Indicateurs

<i>de réalisation</i>	- Nombre de d'exploitants/propriétaires démarchés - Nombre d'expertises réalisées
<i>de résultat</i>	- Nombre de contrats engagés - Surfaces totales contractualisées
<i>d'impact</i>	- Inventaires faune (suivi de l'utilisation des secteurs contractualisés par les espèces) - Inventaires flore (suivi phytosociologique des parcelles contractualisées)

Objectifs concernés :

- B1 : Améliorer, et restaurer si nécessaire, les habitats rivulaires intra-forestiers d'intérêt communautaire prioritaire en faveur des écrevisses à pieds blancs et de la faune piscicole d'intérêt communautaire associée

Espèces et Habitats visés :

- Ecrevisses à pieds blancs, Chabot, Lamproie de Planer, Castor
- Boisements d'aulnes et de frênes des bords de cours d'eau (HIC 91EO*)

Mesures associées potentielles :

- Eau3 : Aménagement des zones déconnectantes et franchissement des cours d'eau
- Co1 : Localisation des populations d'écrevisses à pieds blancs du site
- Co5 : Etude sur les autres espèces animales d'intérêt communautaire
- Co6 : Etudes sur les habitats naturels d'intérêt communautaire
- Co7 : Veille et suivi écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Description de la mesure :

Cette mesure vise à l'amélioration, ou à la restauration le cas échéant, d'une ripisylve (cordon de végétation rivulaire arboré) en bon état de conservation et favorable aux espèces aquatiques (Ecrevisses à pieds blancs...).

Elle prend la forme d'un engagement contractuel à réaliser tous les travaux nécessaires : coupes, plantations, débardage alternatif...

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérée ou potentielle de l'écrevisse à pieds blancs.

Outils financiers mobilisables :

- Contrats N2000 « forestiers » (F22705, F22706, F22711, F22716)

Engagements :

- Réaliser tous les travaux sylvicoles nécessaires : marquage, coupes, plantations...
- Respecter une largeur (10m) et une surface minimale de (500m²)
- Limiter ou supprimer les essences affectant l'état de conservation de l'habitat forestier
- Pratiquer un débardage alternatif respectueux des milieux si celui-ci est nécessaire

Points de contrôle et justificatifs :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur la(les) parcelle(s) concernée(s).
- Conservation des factures de tous les travaux réalisés

Mise en œuvre :

- Recherche des secteurs à enjeux, en partie via les mesures Co1 et Co6
- Information et sensibilisation des propriétaires forestiers par la structure animatrice
- Réalisation et/ou encadrement des expertises et du plan de gestion des travaux à réaliser
- Accompagnement des signataires dans leurs démarches contractuelles et administratives
- Réalisation et/ou encadrement des suivis scientifiques éventuels

Partenaires :

ONF, CRPF, CBN, GEB, SHNA, Police de l'eau

Bénéficiaires :

Propriétaires forestiers

Indicateurs

<i>de réalisation</i>	- Nombre de propriétaires forestiers démarchés - Nombre d'expertises réalisées
<i>de résultat</i>	- Nombre de contrats signés - Linéaires engagées
<i>d'impact</i>	- Inventaires faune (suivi des populations d'écrevisses) - Inventaires flore (suivi phytosociologique de la ripisylve)

Maintien et création d'arbres et d'îlots d'arbres sénescents

For2

Objectifs concernés :

- B2 : Maintenir et favoriser la présence de réseaux d'arbres feuillus propices à l'accueil des chauves-souris forestières d'intérêt communautaire et du lucane cerf-volant

Espèces visées :

- Chauves-souris forestières d'intérêt communautaire
- Lucane cerf-volant (Coléoptère)

Mesures associées potentielles :

- Co4 : Etudes sur l'état de conservation des chauves-souris d'intérêt communautaire
- Co5 : Etude sur les autres espèces animales d'intérêt communautaire
- Co7 : Veille et suivi écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Description de la mesure :

Cette mesure vise au maintien et à la création d'arbres, ou d'îlots d'arbres, sénescents dans des forêts entretenues à des fins de production de bois.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel à retirer de la production une partie des arbres feuillus indigènes sénescents de la parcelle forestière en exploitation.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérée ou potentielle des chauves-souris forestière d'intérêt communautaire (Barbastelle et Murin de Bechstein).

Outils financiers mobilisables :

- Contrats N2000 « forestiers » (F22712)

Engagements :

- Marquer et retirer de la production des arbres isolés ou des îlots d'arbres qui ne devront subir aucune intervention sylvicole à l'exception de coupes sanitaires pendant une durée minimale de 30 ans.
- Ne sélectionner que des arbres feuillus non exotiques présentant au moins un signe de sénescence (cavité, fissure, branche morte...).
- Respecter une distance minimale (50m) avec toute voie fréquentée par le public.
- Respecter, pour les îlots, une surface (1ha) et une densité d'arbres (10 tiges/ha) minimale.

Points de contrôle et justificatifs :

- Présence des bois marqué sur pied pendant au moins 30 ans
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux de coupe sanitaire éventuellement réalisés

Mise en œuvre :

- Recherche des secteurs à enjeux, en partie via la mesure « Co4 »
- Information et sensibilisation des propriétaires forestiers par la structure animatrice
- Réalisation et/ou encadrement du marquage des arbres à conserver et de la délimitation des îlots
- Accompagnement des signataires dans leurs démarches contractuelles et administratives
- Réalisation et/ou encadrement des suivis scientifiques éventuels

Partenaires :

ONF, CRPF, Sylviculteurs nivernais, GCB, SHNA

Bénéficiaires :

Propriétaires forestiers

Indicateurs	
<i>de réalisation</i>	- Nombre de propriétaires démarchés
<i>de résultat</i>	- Nombre de contrats signés
<i>d'impact</i>	- Inventaires faune (suivi de l'utilisation des arbres par les chauves-souris)

Objectif concerné :

- B2 : Maintenir et favoriser la présence de réseaux d'arbres feuillus propices à l'accueil des chauves-souris forestières d'intérêt communautaire et du Lucane cerf-volant

Espèces visées :

- Chauves-souris d'intérêt communautaire.

Mesures associées potentielles :

- Co4 : Etudes sur l'état de conservation des chauves-souris d'intérêt communautaire
- Co7 : Veille et suivi écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Description de la mesure :

Cette mesure vise à l'amélioration de la structure des habitats forestiers en faveur des chauves-souris d'intérêt communautaire. Elle passe par l'irrégularisation de peuplements et par l'aménagement de lisières étagées.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel à réaliser les travaux nécessaires : coupes, élagage, débroussaillage, débardage alternatif

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de lisière forestière avec présence avérée ou potentielle d'espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire.

Outils financiers mobilisables :

- Contrats N2000 « forestiers » (F22715, F22717, F22716)

Engagements :

Irrégularisation des peuplements

- Réaliser les travaux nécessaires
- Respecter des marges de surface terrière compatibles avec production et renouvellement du peuplement

Aménagement de lisière étagée

- Réaliser les travaux d'aménagement puis entretenir la lisière pour la durée du contrat
- Seules les lisières permanentes sont éligibles
- Respecter une profondeur minimale sur les aménagements de lisière
- Pratiquer un débardage alternatif respectueux des milieux si celui-ci est nécessaire

Points de contrôle et justificatifs :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur la(les) parcelle(s) concernée(s).
- Conservation des factures de tous les travaux réalisés

Mise en œuvre :

- Recherche des secteurs à enjeux via la mesure « Co4 »
- Information et sensibilisation des propriétaires forestiers par la structure animatrice
- Réalisation et/ou encadrement des expertises et du plan de gestion des travaux à réaliser
- Accompagnement des signataires dans leurs démarches contractuelles et administratives
- Réalisation et/ou encadrement des suivis scientifiques éventuels

Partenaires :

ONF, CRPF, Sylviculteurs nivernais, GCB, SHNA

Bénéficiaires :

Propriétaires forestiers

Indicateurs*de réalisation*

- Nombre de propriétaires forestiers démarchés
- Nombre d'expertises réalisées

de résultat

- Nombre de contrats signés
- Linéaires engagées

d'impact

- Inventaires faune (suivi de l'activité des chauves-souris)

Favoriser les espèces végétales caractéristiques des habitats forestiers d'intérêt communautaire

For4

Objectifs concernés :

- B3 : Maintenir, et améliorer si nécessaire, l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire

Habitats visés :

- Tous les habitats forestiers d'intérêt communautaire.

Mesures associées potentielles :

- Co7 : Veille et suivi écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Description de la mesure :

Cette mesure vise à améliorer l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire en favorisant la régénération des essences caractéristiques et/ou en favorisant la suppression des essences indésirables ou non caractéristiques.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel à réaliser les opérations sylvicoles nécessaires.

Localisation :

En l'absence d'une connaissance suffisante de la répartition et de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire sur le site, cette mesure pourra s'appliquer a priori sur l'ensemble du territoire.

Outils financiers mobilisables :

- Contrats N2000 « forestiers » (F22703, F22705, F22711, F22716)

Engagements :

- Réaliser tous les travaux sylvicoles nécessaires : marquage, abattage, taille, plantation...
- Limiter ou supprimer les essences affectant l'état de conservation de l'habitat forestier
- Privilégier la régénération naturelle
- Planter sur une surface minimale et avec un taux de réussite minimal
- Pratiquer un débardage alternatif respectueux des milieux si celui-ci est nécessaire

Points de contrôle et justificatifs :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur la(les) parcelle(s) concernée(s).
- Conservation des factures de tous les travaux réalisés

Mise en œuvre :

- Recherche des secteurs à enjeux, en partie via la mesure Co6
- Information et sensibilisation des propriétaires forestiers par la structure animatrice
- Réalisation et/ou encadrement des expertises des parcelles
- Accompagnement des signataires dans leurs démarches contractuelles et administratives
- Réalisation et/ou encadrement des suivis scientifiques éventuels

Partenaires :

ONF, CRPF, Sylviculteurs nivernais, CBN

Bénéficiaires :

Propriétaires forestiers

Indicateurs	
<i>de réalisation</i>	- Nombre de propriétaires forestiers démarchés - Nombre d'expertises réalisées
<i>de résultat</i>	- Nombre de contrats signés - Surfaces totales engagées
<i>d'impact</i>	- Inventaires flore (suivi phytosociologique des parcelles engagées)

Objectifs concernés :

- C1 : Favoriser toute gestion permettant la préservation, et la restauration le cas échéant, de la qualité des milieux aquatiques (écoulements d'eau et berges associées) accueillant les libellules d'intérêt communautaire
- E2 : Étudier plus finement les exigences écologiques et l'impact des pratiques agricoles sur les populations du sonneur à ventre jaune et des agrions (libellules) d'intérêt communautaire

Espèces visées :

- Libellules d'intérêt communautaire : Agrion orné et Agrion de Mercure.

Mesures associées potentielles :

- Boc1 : Maintien des prairies humides
- Boc4 : Maintien des prairies de fauche
- Co3 : Etude de l'influence de la gestion des écoulements d'eau prairiaux et leurs berges sur les agrions (Libellules) d'intérêt communautaire
- Co7 : Veille et suivi écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Description de la mesure :

Cette mesure vise au maintien, à l'amélioration, ou à la restauration le cas échéant, d'une gestion des cours d'eau favorable à l'Agrion orné et l'Agrion de Mercure dans les prairies bocagères.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel à respecter un plan de gestion des écoulements d'eau portant, a minima, sur la période et la périodicité des curages, les modalités d'entretien des berges et sur une période de mise en défend temporaire.

Elle est obligatoirement liée à la mise en œuvre de la mesure Co3 dans le cadre d'une démarche expérimentale.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérée ou potentielle de l'Agrion orné.

Outils financiers mobilisables :

- MAET (Linea_06, Milieu_01)
- Contrats N2000 « ni agricoles ni forestiers » (A32312P, A32312R)

Engagements :

- Respect d'une période et d'une périodicité des travaux de curage et d'entretien des berges
- Respect d'une période de mise en défens des berges
- Absence de recalibrage et/ou de redressement des fossés et rigoles
- Enregistrement des interventions
- Adhésion à une mesure de gestion des prairies comprenant les écoulements d'eau concernés

Points de contrôle et justificatifs :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions sur la(les) parcelle(s) concernée(s).
- Conservation des factures de tous les travaux réalisés

Mise en œuvre :

- Recherche de zones d'études pertinentes et localisation fine des populations (mesure Co3)
- Mobilisation des exploitants de la zone par la mise en œuvre de la mesure
- Expertise des parcelles et définition des plans de gestion
- Encadrement et/ou réalisation des suivis scientifiques (mesure Co3)
- Synthèse des résultats et définition de préconisations de gestion (mesure Co3)

Partenaires :

CA, Syndicats agricoles, exploitants agricoles, GOB, SHNA

Bénéficiaires :

Exploitants agricoles, propriétaires fonciers

Indicateurs*de réalisation*

- Nombre de d'exploitants/propriétaires démarchés
- Nombre d'expertises réalisées

de résultat

- Nombre de contrats signés
- Linéaires engagées

d'impact

- Inventaires faune (suivi de l'utilisation par les Agrions des cours d'eau engagés)

Objectifs concernés :

- A2 : Préserver et favoriser les éléments du paysage bocager (haies, arbres, bosquets...) utilisés par les chauve-souris, le crapaud Sonneur et le Lucane cerf-volant ainsi que leurs proies
- C2 : Maintenir, et restaurer le cas échéant, les habitats rivulaires en milieu ouvert, notamment d'intérêt communautaire, dans un état favorable aux écrevisses à pieds blancs et à la faune piscicole d'intérêt communautaire associée

Espèces et Habitats visés :

- Ecrevisses à pieds blancs, Chabot, Lamproie de Planer
- Boisements d'aulnes et de frênes des bords de cours d'eau (HIC 91EO*)

Mesures associées potentielles :

- Co1 : Localisation des populations d'écrevisses à pieds blancs du site
- Co6 : Etudes sur les habitats naturels d'intérêt communautaire
- Co7 : Veille et suivi écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Description de la mesure :

Cette mesure vise à la préservation, ou la restauration le cas échéant, d'une bande forestière de bord de cours d'eau (=ripisylve) en bon état de conservation en milieu bocager ouvert.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel portant à minima sur : un entretien des arbres sans affecter le rôle protecteur de la ripisylve, l'absence de dessouchage, l'absence de gyrobroyage des berges.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérée ou potentielle de l'Ecrevisse à pieds blancs en milieu bocager ou, à défaut, toutes les zones de tête de bassin en milieu bocager.

Outils financiers mobilisables :

- MAET (Linea_03)
- Contrats N2000 « ni agricoles ni forestiers » (A323311R)
- CT Sud Morvan

Engagements :

- Entretien modéré des arbres coté parcelle
- Respect d'une période et d'une périodicité d'entretien
- Utilisation de matériels adaptés à la coupe
- Enregistrement des interventions
- Enlèvement des embâcles
- Absence de gyrobroyage des berges, de traitement phytosanitaire
- Quand nécessaire : élimination des arbres morts par coupe, jamais par dessouchage

Points de contrôle et justificatifs :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Conservation des factures des travaux réalisés

Mise en œuvre :

- Recherche des secteurs à enjeux via les mesures Co1, Co5, Co6
- Information et sensibilisation des exploitants agricoles par la structure animatrice
- Réalisation et/ou encadrement des expertises des linéaires
- Accompagnement des signataires dans leurs démarches contractuelles et administratives
- Réalisation et/ou encadrement des suivis scientifiques éventuels

Partenaires :

DRAAF, DDT, CA, syndicats agricoles, ONEMA, SHNA, CBN

Bénéficiaires :

Exploitants agricoles, propriétaires fonciers

Indicateurs

<i>de réalisation</i>	- Nombre de d'exploitants/propriétaires démarchés - Nombre d'expertises réalisées
<i>de résultat</i>	- Nombre de contrats signés - Linéaires engagés
<i>d'impact</i>	- Inventaires faune (suivi de l'utilisation des secteurs contractualisés par les espèces)

Aménagement des zones déconnectantes et franchissement des cours d'eau

Eau3

Objectifs concernés :

- C3 : Améliorer la qualité physique et biologique des cours d'eau en faveur de la moule épaisse, des écrevisses et de la faune piscicole d'intérêt communautaire associée

Espèces visées :

- Ecrevisse à pieds blancs, moule épaisse, Chabot, Lamproie de Planer, Castor

Mesures associées potentielles :

- Co1 : Localisation des populations d'écrevisses à pieds blancs du site
- Co5 : Etude sur les autres espèces animales d'intérêt communautaire
- Co7 : Veille et suivi écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Description de la mesure :

Cette mesure vise à préserver et améliorer les conditions de franchissements des cours d'eau en faveur du milieu aquatique et des espèces associées. Elle devra notamment permettre la réduction des impacts générés par les franchissements à gué en contexte agricole ou forestier.

Elle prend la forme d'un engagement contractuel à réaliser les travaux nécessaires (création ou réparation de passages busés, réalisation de passages à gués permanents ou temporaires)

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérée ou potentielle de l'écrevisse à pieds blancs et de la moule épaisse.

Outils financiers mobilisables :

- Contrats N2000 « ni agricoles ni forestiers » (A32317P)
- CT Sud Morvan

Engagements :

- Remplacement, ou modification, des passages busés déconnectants et des passages à gué
- Création de franchissements permanents, uniques (gué, demi-arche..) en parcelles agricoles
- Réaliser tous les aménagements annexes nécessaires : stabilisation des berges, effacement de petits ouvrages...
- Respect d'une période d'autorisation des travaux
- Enregistrement des interventions

Points de contrôle et justificatifs :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Conservation des factures des travaux réalisés

Mise en œuvre :

- Recherche des secteurs à enjeux via les mesures Co1, Co5
- Information et sensibilisation des exploitants agricoles et forestiers par la structure animatrice
- Réalisation et/ou encadrement des expertises
- Accompagnement des signataires dans leurs démarches contractuelles et administratives
- Mise à disposition de kits de franchissements
- Réalisation et/ou encadrement des suivis scientifiques éventuels

Partenaires :

CA, syndicats agricoles, ONEMA, FDP, SHNA

Bénéficiaires :

Exploitants agricoles, propriétaires forestiers, propriétaires fonciers

Indicateurs	
<i>de réalisation</i>	- Nombre de d'exploitants/propriétaires démarchés - Nombre d'expertises réalisées
<i>de résultat</i>	- Nombre de contrats signés - Nombre de franchissements installés/modifiés - Nombre d'obstacles effacés
<i>d'impact</i>	- Inventaires faune (suivi de l'utilisation des secteurs contractualisés par les espèces)

Objectifs concernés :

- D1 : Maintenir, et améliorer si nécessaire, la qualité des gîtes de reproduction des chauves-souris d'intérêt communautaire lors de la restauration ou de la modification du patrimoine bâti

Espèces visées :

- Chauve-souris d'intérêt communautaire utilisant les bâtiments comme gîtes de reproduction : Petit rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées

Mesures associées potentielles :

- Co4 : Etudes sur l'état de conservation des chauves-souris d'intérêt communautaire
- Co7 : Veille et suivi écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Description de la mesure :

Cette mesure vise à la sensibilisation à la prise en compte des chauves-souris dans les constructions, en particulier au cours de travaux de rénovation ou d'amélioration des bâtiments et ouvrages d'art, en proposant, au besoin, des aménagements particuliers.

Elle prend la forme d'un temps d'animation auprès des propriétaires et d'un engagement contractuel éventuel dans la réalisation de travaux en faveur des chauves-souris.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérée ou potentielle du Petit Rhinolophe.

Outils financiers mobilisables :

- Contrats N2000 (A32323P, A32324P)
- FEADER / Etat

Engagements :

- Réalisation et entretien des aménagements spécifiques à la tranquillité des chauves-souris
- Respect d'une période d'autorisation des travaux en fonction de la biologie de l'espèce considérée
- Absence d'utilisation de produits nocifs pour les chauves-souris
- Enregistrement des interventions éventuelles

Points de contrôle et justificatifs :

- Conservation des factures de tous les travaux effectués
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (si travaux réalisés par le bénéficiaire)

Mise en œuvre :

- Identification des secteurs à enjeux via la mesure Co4
- Information et sensibilisation des propriétaires
- Accompagnement des signataires dans leurs démarches contractuelles et administratives
- Réalisation et/ou encadrement des suivis scientifiques éventuels

Partenaires :

SHNA

Bénéficiaires :

Propriétaires fonciers

Indicateurs	
<i>de réalisation</i>	- Nombre de propriétaires démarchés
<i>de résultat</i>	- Nombre de projets de rénovation accompagnés - Nombre de contrats engagés
<i>d'impact</i>	- Inventaire faune (suivi des populations de chauves-souris)

Localisation des populations d'écrevisses à pieds blancs du site

Co1

Objectifs concernés :

- E1 : Préciser la répartition et l'état de conservation de l'ensemble des populations d'écrevisses à pieds blancs du site
- C2 : Maintenir, et restaurer le cas échéant, les habitats rivulaires en milieu ouvert, notamment d'intérêt communautaire, dans un état favorable aux écrevisses à pieds blancs et à la faune piscicole d'intérêt communautaire associée

Espèce visée :

- Ecrevisse à pieds blancs

Mesures associées potentielles :

- For1 : Amélioration et restauration des ripisylves intra forestières
- Eau2 : Amélioration et restauration des ripisylves en milieu ouvert
- Co6 : Etudes sur les habitats naturels d'intérêt communautaire
- Co7 : Veille et suivi écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Description de la mesure :

Cette mesure vise à acquérir la connaissance la plus exhaustive possible sur la répartition et l'état de conservation des écrevisses à pieds blancs présentes sur le site. Cette mesure permettra aussi la localisation des espèces d'écrevisses invasives. Elle doit enfin aboutir à la localisation des secteurs à enjeux permettant de prioriser les interventions, en particulier à la mobilisation des mesures For1 et Eau2.

Elle prend la forme d'un temps d'animation portant sur la réalisation et/ou l'encadrement des études nécessaires.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les cours d'eau intra forestiers des têtes de bassins.

Outils financiers mobilisables :

- FEADER / Etat

Engagements :

n.a.

Points de contrôle et justificatifs :

n.a.

Mise en œuvre :

- Information et sensibilisation des propriétaires forestiers potentiellement concernés
- Réalisation et/ou encadrement des prospections
- Synthèse des données et identifications des secteurs à enjeux

Partenaires :

GEB, SHNA, ONEMA, Police de l'eau, partenaires forestiers, CBN

Bénéficiaires :

n.a.

Indicateurs	
<i>de réalisation</i>	- Nombre de soirées de prospection
<i>de résultat</i>	- Linéaires prospectés - Zones à enjeux identifiées (nombre, linéaires...) - Rapport(s) de synthèse
<i>d'impact</i>	- Nombre de mesures For1 engagées sur des secteurs reconnus à enjeu par les études

Etude de l'habitat d'espèce du crapaud sonneur à ventre jaune en milieu bocager

Co2

Objectifs concernés :

- E3 : Étudier plus finement les exigences écologiques et l'impact des pratiques agricoles sur les populations du Sonneur à ventre jaune et des agrions (Libellules) d'intérêt communautaire
- E6 : Assurer la veille écologique des espèces animales et des habitats d'intérêt communautaire du site
- A1 : Préserver et favoriser les milieux humides, zones de reproduction du crapaud sonneur à ventre jaune et des papillons d'intérêt communautaire
- A2 : Préserver et favoriser les éléments du paysage bocager (haies, arbres, bosquets...) utilisés par les chauve-souris, le crapaud sonneur et le lucane cerf-volant ainsi que leurs proies

Espèce visée :

Crapaud sonneur à ventre jaune

Mesures associées potentielles :

- Boc2 : Maintien des prairies humides
- Co7 : Veille et suivi écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Description de la mesure :

Cette mesure vise à améliorer la connaissance sur l'habitat d'espèce et l'état de conservation des populations de Crapaud sonneur à ventre jaune du site. Elle a notamment pour objet de s'intéresser aux relations entre activités agricoles et présence de l'espèce au sein des prairies. Elle doit permettre à terme d'améliorer la connaissance fine des exigences écologiques du Sonneur sur le site afin de pouvoir définir des préconisations de gestion adaptées et pertinentes ainsi que de pouvoir identifier les secteurs à enjeux sur lesquels prioriser les interventions.

Elle prend la forme d'un temps d'animation portant sur la réalisation et/ou l'encadrement des études.

Localisation :

Tous les secteurs de milieux bocagers ouverts favorables au Sonneur à ventre jaune sont potentiellement éligibles.

Outils financiers mobilisables :

- FEADER / Etat

Cahier des charges :

n.a.

Points de contrôle et justificatifs :

n.a.

Mise en œuvre :

- Recherche d'un échantillon de parcelles agricoles et d'exploitants volontaires
- Encadrement et/ou réalisation du suivi scientifique du sonneur dans les parcelles sélectionnées
- Suivi des interventions agricoles sur les parcelles concernées
- Compilation des données physiques et paysagères autour des parcelles sélectionnées
- Synthèse des résultats et définition de l'habitat d'espèce et de préconisations de gestion

Partenaires :

SHNA, partenaires scientifiques (CNRS Chizé), partenaires agricoles, CBN

Bénéficiaires :

n.a.

Indicateurs	
<i>de réalisation</i>	- Nombre d'exploitants démarchés
<i>de résultat</i>	- Nombre d'exploitants mobilisés - Nombre de parcelles suivies - Rapport(s) de synthèse
<i>d'impact</i>	- n.a.

Etude de l'influence de la gestion des cours d'eau prairiaux et leurs berges sur les agrions (libellules) d'intérêt communautaire

Co3

Objectifs concernés :

- E2 : Étudier plus finement les exigences écologiques et l'impact des pratiques agricoles sur les populations du Sonneur à ventre jaune et des agrions (Libellules) d'intérêt communautaire
- C1 : Favoriser toute gestion permettant la préservation, et la restauration le cas échéant, de la qualité des milieux aquatiques (cours d'eau et berges associées) accueillant les libellules d'intérêt communautaire

Espèces visées :

- Libellules d'intérêt communautaire : Agrion de Mercure, Agrion orné

Mesures associées potentielles :

- Boc1 : Maintien des prairies humides
- Boc4 : Maintien des prairies de fauche
- Eau1 : Gestion des fossés et rigoles en faveur des libellules d'intérêt communautaire

Description de la mesure :

Cette mesure vise à l'amélioration des connaissances sur l'influence de la gestion des cours d'eau et leurs berges sur l'état de conservation des populations espèces d'Agrions (libellules) d'intérêt communautaire du site, en particulier l'Agrion orné. Elle doit permettre à terme d'améliorer la connaissance fine des exigences écologiques des agrions d'intérêt communautaire sur le site afin de pouvoir définir des préconisations de gestion adaptées et pertinentes ainsi que de pouvoir identifier les secteurs à enjeux sur lesquels prioriser les interventions. Elle est à combiner avec la mise en œuvre de la mesure Eau1 dans le cadre d'une démarche d'expérimentation.

Elle prend la forme d'un temps d'animation portant sur la réalisation et/ou l'encadrement des études.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les zones de présence avérée ou potentielle de l'Agrion orné.

Outils financiers mobilisables :

- FEADER / Etat

Cahier des charges :

n.a.

Points de contrôle et justificatifs :

n.a.

Mise en œuvre :

- Recherche de zones d'études pertinentes et localisation fine des populations
- Mobilisation des exploitants de la zone (mesure Eau1)
- Expertise des parcelles et définition des plans de gestion (mesure Eau1)
- Encadrement et/ou réalisation des suivis scientifiques
- Synthèse des résultats et définition de préconisations de gestion

Partenaires :

SHNA, partenaires agricoles, Police de l'eau, CBN

Bénéficiaires :

n.a.

Indicateurs	
<i>de réalisation</i>	- Nombre de jours de prospections - Nombre d'exploitants démarchés
<i>de résultat</i>	- Nombre d'exploitants engagés dans une mesure Eau1 - Rapport(s) de synthèse
<i>d'impact</i>	- Nombre de mesures Eau1 engagées utilisant les résultats de ces études

Objectifs concernés :

- A2 : Préserver et favoriser les éléments du paysage bocager (haies, arbres, bosquets...) utilisés par les chauve-souris, le crapaud sonneur et le lucane cerf-volant ainsi que leurs proies
- B2 : Maintenir et favoriser la présence de réseaux d'arbres feuillus propices à l'accueil des chauves-souris forestières d'intérêt communautaire et du lucane cerf-volant
- B3 : Maintenir, et améliorer si nécessaire, l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire
- D1 : Maintenir, et améliorer si nécessaire, la qualité des gîtes de reproduction des chauves-souris d'intérêt communautaire lors de la restauration ou de la modification du patrimoine bâti

Espèces visées :

- Chauves-souris d'intérêt communautaire : Barbastelle, Murin de Bechstein, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe.

Mesure associée potentielle :

- Co7 : Veille et suivi écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Description de la mesure :

Cette mesure vise à améliorer la connaissance de l'état de conservation des chauves-souris d'intérêt communautaire du site. Elle a notamment pour objet d'affiner la connaissance sur l'utilisation des forêts du site par les espèces forestières d'intérêt communautaire (Barbastelle et Murin de Bechstein), de rechercher la présence éventuelle de gîtes de reproduction pour le Grand Murin et le Murin à oreilles échancrées, et de préciser la qualité des habitats bocagers pour le Petit Rhinolophe.

Elle prend la forme d'un temps d'animation portant sur la réalisation et/ou l'encadrement des études.

Localisation :

Les secteurs à privilégier sont les grands massifs forestiers de l'Ouest pour les espèces forestières (Barbastelle, Murin de Bechstein) et les espaces bocagers de l'Est pour le Petit Rhinolophe.

Outils financiers mobilisables :

- FEADER / Etat

Engagements :

n.a.

Points de contrôle et justificatifs :

n.a.

Mise en œuvre :

L'animateur veillera à réaliser et/ou encadrer les études nécessaires : prospections de terrain pour l'amélioration de la connaissance de la répartition des populations d'espèces, travail sur l'état de conservation et la qualité des habitats d'espèces...

Partenaires :

GCB, SHNA, partenaires forestiers, partenaires agricoles, CBN

Bénéficiaires :

n.a.

Indicateurs	
<i>de réalisation</i>	- Nombre d'études réalisées et/ou encadrées
<i>de résultat</i>	- Rapport(s) de synthèse
<i>d'impact</i>	- Nombre d'actions engagées utilisant les résultats des études

Objectifs concernés :

- E4 : Améliorer la connaissance sur la répartition et l'état de conservation des autres populations d'espèces animales d'intérêt communautaire présentes, ou potentiellement présentes, sur le site
- E6 : Assurer la veille écologique des espèces animales et des habitats d'intérêt communautaire du site

Espèces visées :

- Moule épaisse, Chabot, Lamproie de Planer, Castor
- Lucane cerf-volant, Cordulie à corps fin, Damier de la Succise, Cuivré des marais, Ecaille chinée,

Mesure associée potentielle :

- Co7 : Veille et suivi écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Description de la mesure :

Cette mesure vise à l'amélioration de la connaissance sur la répartition et l'état de conservation des espèces animales d'intérêt communautaire présentes, ou potentiellement présentes, sur le site et qui ne sont pas visées par d'autres mesures.

Elle prend la forme d'un temps d'animation portant sur la réalisation et/ou l'encadrement des études.

Localisation :

Tout le site.

Outils financiers mobilisables :

- FEADER / Etat

Engagements :

n.a.

Points de contrôle et justificatifs :

n.a.

Mise en œuvre :

- Réalisation et/ou encadrement d'études
- Rédaction de rapports de synthèse

Partenaires :

SHNA, partenaires forestiers, partenaires agricoles, CBN

Bénéficiaires :

n.a.

Indicateurs

de réalisation	- Nombre de jours de prospections - Nombre d'études réalisées et/ou encadrées
de résultat	- Quantité de données récoltées - Nombre d'espèces nouvelles recensées sur le site - Rapport(s) de synthèse
d'impact	- n.a.

Objectifs concernés :

- E5 : Améliorer la connaissance sur la répartition et l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire en lien avec les activités humaines
- E6 : Assurer la veille écologique des espèces animales et des habitats d'intérêt communautaire du site

Habitats visés :

- Tous les habitats d'intérêt communautaire avec une priorité sur les habitats d'intérêt prioritaire rivulaires (91EO*).

Mesures associées potentielles :

- Boc1 : Maintien des prairies humides
- Boc3 : Maintien des prairies sèches
- Boc4 : Maintien des prairies de fauche
- For1 : Amélioration et restauration des ripisylves intra forestières
- For4 : Favoriser les espèces végétales caractéristiques des habitats forestiers d'intérêt communautaire
- Eau2 : Amélioration et restauration des ripisylves en milieu ouvert

Description de la mesure :

Cette mesure vise à améliorer la connaissance sur la répartition et l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire présents, ou potentiellement présents, sur le site.

Elle prend la forme d'un temps d'animation portant sur la réalisation et/ou l'encadrement des études.

Localisation :

Tout le site.

Outils financiers mobilisables :

- FEADER / Etat
- CT Sud Morvan

Engagements :

n.a.

Points de contrôle et justificatifs :

n.a.

Mise en œuvre :

L'animateur réalisera et/ou encadrera des études de cartographie et/ou d'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site. Les zones d'étude seront fonction des enjeux du site et notamment ceux concernant les habitats d'espèce : habitats rivulaires de l'écrevisse à pieds blancs, habitats forestiers accueillant les chauves-souris d'intérêt communautaire, secteurs bocagers occupés par le Crapaud sonneur à ventre jaune...elle sera aussi mobilisée en préalable à la mise en œuvre des mesures de gestion.

Partenaires :

CBN, partenaires forestiers, partenaires agricoles

Bénéficiaires :

n.a.

Indicateurs	
<i>de réalisation</i>	- Nombre d'études réalisées et/ou encadrées - Nombre de jours de prospections
<i>de résultat</i>	- Surfaces cartographiées - Nombre d'habitats d'intérêt communautaire recensés - Rapport(s) de synthèse
<i>d'impact</i>	- n.a.

Veille et suivi écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Co7

Objectif concerné :

- E6 : Assurer la veille écologique des espèces animales et des habitats d'intérêt communautaire du site

Espèces et Habitats visés :

- Toutes les espèces et les habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site.

Mesures associées potentielles :

- Toutes

Description de la mesure :

Cette mesure vise à assurer la veille et à le suivi des populations d'espèces et des habitats d'intérêt communautaire du site.

Elle prend la forme d'un temps d'animation portant sur la réalisation et/ou l'encadrement des études.

Localisation :

Tout le site.

Outils financiers mobilisables :

- FEADER / Etat

Engagements :

n.a.

Points de contrôle et justificatifs :

n.a.

Mise en œuvre :

L'animateur veillera à développer des méthodologies de veille et de suivi et il réalisera et/ou encadrera l'application de ces méthodologies sur le terrain. En particulier, la mesure sera mise en œuvre à la suite des mesures de gestion développées sur le terrain afin d'en évaluer l'efficacité.

Partenaires :

SHNA, CBN, ONEMA, ONCFS, tout partenaire scientifique et technique nécessaire

Bénéficiaires :

n.a.

Indicateurs

<i>de réalisation</i>	- Investissement à la recherche de méthodologies
<i>de résultat</i>	- Nombre de méthodologies développées/retenues
<i>d'impact</i>	- n.a.

Objectifs concernés :

- Tous.

Espèces et Habitats visés :

- Toutes les espèces et les habitats d'intérêt communautaire.

Mesures associées potentielles :

- Toutes.

Description de la mesure :

Cette mesure vise à animer le comité de pilotage, gérer les demandes de financement et de paiement et assurer l'accompagnement des contrats N2000 sur le site.

Elle prend la forme d'un temps d'animation dédié à l'animation et la gestion administrative.

Localisation :

Tout le site.

Outils financiers mobilisables :

- FEADER / Etat

Engagements :

n.a.

Points de contrôle et justificatifs :

n.a.

Mise en œuvre :

L'animateur s'assurera d'informer régulièrement le Président du CoPil, veillera à organiser une réunion annuelle du CoPil, animera des groupes de travail locaux et/ou thématiques, assurera la gestion financière des crédits d'animation ainsi que le suivi des dossiers de contractualisation.

Partenaires :

DREAL, DDT, DRAAF

Bénéficiaires :

Structure opératrice, Contractants

Indicateurs

<i>de réalisation</i>	- Nombre de réunions organisées
<i>de résultat</i>	- n.a.
<i>d'impact</i>	- n.a.

Information et sensibilisation des acteurs du territoire

Anim2

Objectifs concernés :

- Tous.

Espèces et Habitats visés :

- Toutes les espèces et les habitats d'intérêt communautaire.

Mesures associées potentielles :

- Toutes.

Description de la mesure :

Cette mesure regroupe l'ensemble des actions destinées à sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux et à la mise en œuvre du DocOb.

Elle prend la forme d'un temps d'animation dédié à la réalisation et/ou l'encadrement de la réalisation de supports d'information ainsi qu'à leur diffusion.

Localisation :

Tout le site.

Outils financiers mobilisables :

- FEADER / Etat

Engagements :

n.a.

Points de contrôle et justificatifs :

n.a.

Mise en œuvre :

L'animateur veillera à travailler avec les structures relais sur le territoire et il encadrera et/ou réalisera des supports de communication clairs, pertinents et adaptés aux différents acteurs du site.

Partenaires :

CA, syndicats agricoles, CRPF, ONF, Associations des usagers N2000, FDC, FDP, Associations...

Bénéficiaires :

Propriétaires fonciers, exploitants agricoles et forestiers, grand public...

Indicateurs

<i>de réalisation</i>	- Nombre de personnes démarchées - Nombre d'animations effectuées - Nombre de publications écrites réalisées
<i>de résultat</i>	- Nombre de personnes rencontrées - Nombre de participants aux animations - Nombre d'exemplaires des publications écrites publiées
<i>d'impact</i>	- A définir selon les problèmes rencontrés

Objectifs concernés :

- Tous.

Espèces et Habitats visés :

- Toutes les espèces et les habitats d'intérêt communautaire.

Mesures associées potentielles :

- Toutes.

Description de la mesure :

Cette mesure vise à apporter toute l'assistance possible aux porteurs de projets pouvant affecter les espèces et les habitats d'intérêt communautaire du site afin que ceux-ci puissent intégrer les enjeux du site dans la conception et la réalisation de leurs projets.

Elle prend la forme d'un temps d'animation dédié à l'accompagnement technique et administratif des porteurs de projets.

Localisation :

Tout le site et au-delà dans le cas de projets éloignés géographiquement du site mais pouvant avoir des effets sur celui-ci.

Outils financiers mobilisables :

- FEADER / Etat

Engagements :

n.a.

Points de contrôle et justificatifs :

n.a.

Mise en œuvre :

Il s'agit pour l'animateur de répondre aux sollicitations des porteurs de projets en portant à leur connaissance toutes les informations nécessaires : enjeux du site, cartes de répartition des habitats et des espèces... Certains projets peuvent nécessiter d'aller visiter le ou les sites pressentis. Enfin, cette mesure peut se coupler avec la mesure « Anim2 » par la production de publications écrites (guides, plaquettes, espaces web...) dédiées aux porteurs potentiels de projets sur le site.

Partenaires :

Services déconcentrés de l'Etat, acteurs socioprofessionnels

Bénéficiaires :

Tout porteur de projet.

Indicateurs

de réalisation	- Nombre de projets accompagnés - Quantité et qualité des informations fournies (cartes, DocOb, rapports...) - Nombre de visites de terrain
de résultat	- n.a.
d'impact	- n.a.

Objectifs concernés :

- Tous.

Espèces Habitats et visés :

- Toutes les espèces et les habitats d'intérêt communautaire.

Mesures associées potentielles :

- Toutes.

Description de la mesure :

Cette mesure a pour objet de s'assurer que les politiques publiques pouvant affecter tout ou partie du site soient compatibles avec les enjeux et objectifs du DocOb.

Elle prend la forme d'un temps d'animation dédié au suivi des politiques publiques sur le territoire.

Localisation :

Tout le site et au-delà pour les politiques pouvant avoir des répercussions sur le site.

Outils financiers mobilisables :

- FEADER / Etat

Engagements :

n.a.

Points de contrôle et justificatifs :

n.a.

Mise en œuvre :

Il s'agit pour l'animateur de rappeler aux structures en charge de l'application des politiques publiques sur le territoire les enjeux propres au site et d'être associé aux groupes de travail en amont de la mise en œuvre de ces politiques.

Partenaires :

Services déconcentrés de l'Etat, Collectivités territoriales

Bénéficiaires :

n.a.

Indicateurs

de réalisation	- Nombre de politiques publiques suivies
de résultat	- A définir selon le type de politique
d'impact	- A définir selon la politique mise en oeuvre

2 - Modalités de mise en œuvre du DOCOB

2.1 Tableau synthétique des objectifs et des mesures associées

Dans ce tableau sont regroupés les objectifs de développement durable ainsi que les mesures qui y sont rattachés. Les mesures d'animation qui sont transversales et pouvant être rattachées à chacun de ces objectifs ne sont pas figurées.

Description des rubriques du tableau :

Code Objectif général : il s'agit du code arbitraire attribué à l'objectif

Objectif général : il s'agit de l'intitulé de l'objectif tel qu'il figure dans le chapitre « Partie V – 2 » pages 65-66

Code Objectif opérationnel : il s'agit du code arbitraire attribué à l'objectif. La cellule du tableau correspondante se voit attribuer une couleur en fonction du niveau de priorité de l'objectif : rouge pour un objectif prioritaire, orange pour un objectif à priorité modérée et jaune pour un objectif non prioritaire.

Objectif opérationnel : il s'agit de l'intitulé de l'objectif opérationnel tel qu'il figure dans le chapitre « Partie V – 2 » pages 65-66

Principaux enjeux écologiques ciblés : il s'agit des principales espèces animales et des habitats d'intérêt communautaire principaux visés par la mesure. En gras sont figurés les espèces et habitats visés en priorité. Ne sont indiqués que les espèces listées en annexe II de la directive « Habitats »

Code Mesure mobilisables : il s'agit du code des mesures qui peuvent être mises en œuvre pour tenter d'atteindre l'objectif opérationnel correspondant. La cellule du tableau correspondante se voit attribuer une couleur en fonction du niveau de priorité de la mesure : rouge pour une mesure prioritaire, orange pour une mesure à priorité modérée et jaune pour une mesure non prioritaire.

Code Objectif général	Objectif général	Code Objectif opérationnel	Objectif opérationnel	Principaux enjeux écologiques ciblés	Code Mesures mobilisables
A	Maintenir et favoriser une agriculture d'élevage permettant la préservation d'un paysage bocager favorable aux espèces animales et aux habitats d'intérêt communautaire	A1	Préserver et favoriser les milieux humides, zones de reproduction du crapaud sonneur à ventre jaune et des papillons d'intérêt communautaire	Crapaud sonneur Cuivré des marais Damier de la Succise	Boc1
					Boc4
		A2	Préserver et favoriser les éléments du paysage bocager (haies, arbres, bosquets...) utilisés par les chauve-souris et le crapaud sonneur à ventre jaune ainsi que leurs proies	Crapaud sonneur Petit Rhinolophe Lucane cerf-volant	Boc2
					Eau2
		A3	Préserver les prairies et pelouses d'intérêt communautaire associés au bocage	6230* 6410 6510	Boc1
					Boc3
					Boc4
B	Maintenir et favoriser toute gestion sylvicole favorable aux espèces animales forestières et aux habitats forestiers d'intérêt communautaire	B1	Améliorer, et restaurer si nécessaire, les habitats rivulaires intra-forestiers d'intérêt communautaire prioritaire en faveur des écrevisses à pieds blancs et de la faune piscicole d'intérêt communautaire associée	Ecrevisses à pieds blancs Chabot Lamproie de Planer HIC 91EO*	For1
		B2	Maintenir et favoriser la présence de réseaux d'arbres feuillus propices à l'accueil des chauves-souris forestières d'intérêt communautaire	Barbastelle Murin de Bechstein Lucane cerf-volant	For2
		B3	Maintenir et favoriser les peuplements dont les essences, les structures et les traitements sont favorables aux exigences alimentaires des chauves-souris	Barbastelle Murin de Bechstein Grand Murin	For3
		B4	Maintenir, et améliorer si nécessaire, l'état de conservation des forêts d'intérêt communautaire	HIC forestiers	For4

Code Objectif général	Objectif général	Code Objectif opérationnel	Objectif opérationnel	Enjeux écologiques ciblés	Code Mesures mobilisables
C	Préserver et restaurer une qualité des cours d'eau, et des zones riveraines, favorable aux espèces animales et aux habitats d'intérêt communautaire	C1	Favoriser toute gestion permettant la préservation, et la restauration le cas échéant, de la qualité des milieux aquatiques (cours d'eau et berges associées) accueillant les libellules d'intérêt communautaire	Agrion de Mercure Agrion orné HIC prairiaux	Eau1
					Co3
					Boc2
					Boc4
		C2	Maintenir, et restaurer le cas échéant, les habitats rivulaires, notamment d'intérêt communautaire, dans un état favorable aux écrevisses à pieds blancs et à la faune piscicole d'intérêt communautaire associée	Ecrevisses à pieds blancs Chabot Lamproie de Planer Castor HIC 91EO*	For1
					Eau2
		C3	Améliorer la qualité physique et biologique des cours d'eau en faveur de la moule épaisse, des écrevisses et de la faune piscicole d'intérêt communautaire associée	Moule épaisse Ecrevisse à pieds blancs Chabot Lamproie de Planer Castor	Eau3
D	Maintenir et favoriser les gîtes à chauves-souris d'intérêt communautaire dans les constructions humaines	D1	Maintenir, et améliorer si nécessaire, la qualité des gîtes de reproduction des chauve-souris d'intérêt communautaire lors de la restauration ou de la modification du patrimoine bâti	Grand Murin Murin à oreilles échancrées Petit Rhinolophe	Bat1

Code Objectif général	Objectif général	Code Objectif opérationnel	Objectif opérationnel	Enjeux écologiques ciblés	Code Mesures mobilisables
E	Améliorer la connaissance sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire	E1	Préciser la répartition et l'état de conservation de l'ensemble des populations d'écrevisses à pieds blancs du site	Ecrevisses à pieds blancs	Co1
		E2	Étudier plus finement les exigences écologiques et l'impact des pratiques agricoles sur les populations du sonneur à ventre jaune et des agrions (libellules) d'intérêt communautaire	Crapaud sonneur Agrion orné Agrion de mercure	Co2
					Co4
		E3	Préciser la répartition et l'état de conservation des populations de chauve-souris d'intérêt communautaire du site	Barbastelle Grand Murin Murin à oreilles échancrées Murin de Bechstein Petit Rhinolophe	Co4
		E4	Améliorer la connaissance sur la répartition et l'état de conservation des autres populations d'espèces animales d'intérêt communautaire présentes, ou potentiellement présentes, sur le site	Lucane cerf-volant Damier de la succise Cuivré des Marais Cordulie à corps fin Ecaille chinée Moule épaisse Castor Lamproie de Planer Chabot Triton crêté	Co5
		E5	Améliorer la connaissance sur la répartition et l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire en lien avec les activités humaines	tous les HIC	Co6
		E6	Assurer la veille écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire du site	tous	Co7

Code Objectif général	Objectif général	Code Objectif opérationnel	Objectif opérationnel	Enjeux écologiques ciblés	Code Mesures mobilisables
F	Mettre en œuvre le DocOb	F1	Assurer l'animation ainsi que la gestion financière et administrative	tous	Anim1
		F2	Informier et sensibiliser les différents acteurs du territoire	tous	Anim2
		F3	Accompagner les porteurs de projets	tous	Anim3
		F4	Veiller à la cohérence des politiques publiques	tous	Anim4

2.2 Calendrier de mise en oeuvre

Ce tableau présente les différentes mesures et l'intensité de leur mise œuvre au cours du temps : en rouge, effort important ; en orange, effort modéré ; en jaune, effort minimal.

	+1	+2	+3	+4	+5	+6	+7	+8	+9	+10
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Gestion des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire</i>										
Boc1	Orange	Rouge	Rouge	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Orange	Rouge
Boc2	Orange	Rouge	Rouge	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Orange	Rouge
Boc3	Orange	Rouge	Rouge	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Orange	Rouge
Boc4	Orange	Rouge	Rouge	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Orange	Rouge
For1	Jaune	Orange	Rouge	Rouge	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune
For2	Jaune	Jaune	Orange	Rouge	Rouge	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune
For3	Jaune	Jaune	Orange	Rouge	Rouge	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune
For4	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune
Eau1	Orange	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Orange	Jaune	Orange	Rouge
Eau2	Orange	Rouge	Rouge	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Orange	Rouge
Eau3	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune
Bat1	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune
<i>Amélioration des connaissances sur le patrimoine naturel</i>										
Co1	Rouge	Rouge	Rouge	Orange	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune
Co2	Rouge	Rouge	Rouge	Orange	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune
Co3	Rouge	Rouge	Rouge	Orange	Orange	Orange	Orange	Jaune	Jaune	Jaune
Co4	Rouge	Rouge	Rouge	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune
Co5	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune
Co6	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune
Co7	Jaune	Jaune	Jaune	Rouge	Rouge	Orange	Orange	Rouge	Orange	Orange
<i>Animation du DocOb</i>										
Anim1	Jaune	Orange	Orange	Rouge	Jaune	Jaune	Jaune	Rouge	Orange	Orange
Anim2	Rouge	Rouge	Orange	Jaune	Jaune	Rouge	Rouge	Jaune	Jaune	Jaune
Anim3	Rouge	Rouge	Orange	Jaune	Jaune	Rouge	Rouge	Jaune	Jaune	Jaune
Anim4	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune

Les mesures contractuelles en secteur agricole (Boc1, Boc2, Boc3, Boc4, Eau1 et Eau2) sont dépendantes des financements issus des dispositifs de la PAC. Le calendrier pour ces actions se cale donc sur une mise en place du prochain dispositif à l'année 2015.

Les efforts sur les études complémentaires sont à entreprendre dès le début de l'animation afin de pouvoir rapidement disposer des éléments nécessaires à la mise en œuvre efficace des mesures de gestion.

La mise en œuvre de la mesure de veille et de suivi, mesure « Co7 », est dépendante des études écologiques et sera donc décalée dans le temps.

Les efforts principaux à porter sur la mesure « Anim1 » sont liés à des années consacrées à la réalisation de bilans des actions entreprises, avec un pas de temps de 3-4 ans.

Les efforts sur les actions de communication et de sensibilisation, mesure « Anim2 », se porteront au début de la mise en œuvre du DocOb puis à la fin des études écologiques entreprises afin d'assurer le porté à connaissances sur les résultats de celles-ci, notamment auprès des socioprofessionnels.

Les efforts sur l'accompagnement des porteurs de projets se porteront essentiellement au début de la mise en œuvre du DocOb puis lorsque les résultats des études seront connus afin de prendre en compte les éventuels nouveaux éléments techniques.

ANNEXES

ANNEXE 1 : définitions des sigles et termes utilisés dans le document

1 - Sigles et acronymes

ACCA : Association Communale de Chasse Agrée

BBF : Bourgogne Base Fauna

BRGM : Bureau de la recherche géologique et minière

CBNBP-Bourgogne : Conservatoire botanique national du Bassin parisien – Délégation Bourgogne

CBPS : Code de bonnes pratiques sylvicoles

CC : Communauté de communes

CENB : Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

CLC : Corine Land Cover

CoPil : Comité de pilotage

CoSui : Comité de suivi

CRPF : Centre régional de la propriété forestière

CTL : Comité technique local

DDT : Direction départementale des territoires

DocOb : Document d'objectifs

DRA : Directive régionale d'aménagement

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DREAL : Direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement

FSC : Forest Stewardship Council

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun

GCB : Groupe chiroptères de Bourgogne

GEB : Groupe odonates de Bourgogne

GGRFB : Groupement pour une gestion responsable de forêts bourguignonnes

GOB : Groupe écrevisses de Bourgogne

HIC : Habitat d'intérêt communautaire

IGN : institut national de l'information géographique et forestière

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

ONF : Office national des forêts

PAC : Politique agricole commune

PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification

PLU : Plan local d'urbanisme

PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal

PNRM : Parc naturel régional du Morvan

PSG : Plan simple de gestion

RGA : Recensement général agricole

RGU : Règlement général d'urbanisme

SHNA : Société d'histoire naturelle d'Autun

SIC : Site d'intérêt communautaire

SIG : Système d'information géographique

SRA : Schéma régional d'aménagement

SRGS : Schéma régional de gestion sylvicole

ZPS : Zone de protection spéciale

ZSC : Zone spéciale de conservation

2 - Vocabulaire

Cours d'eau : dans ce document, lorsque le terme « cours d'eau » sera employé, il le sera en référence aux cours d'eau permanents ou temporaires tels qu'ils sont figurés dans la base de données topographique de l'IGN (BD TOPO ®)

Cycle vital (d'une espèce animale) : il s'agit de toutes les étapes de la vie d'un animal, elles comprennent essentiellement la nutrition, la reproduction, le repos (journalier, estivale, hivernale)

Domaine vital (d'une espèce animale) : il s'agit de l'espace occupé par une espèce lui permettant d'accomplir la totalité de son cycle vital. On y retrouve les zones où elle trouve sa nourriture, où elle se reproduit, ou elle se repose....

Écoulement d'eau : dans ce document, on appellera « écoulement d'eau » tout cours d'eau, fossé, rigole sans préjuger de leur classification en tant que « cours d'eau » au titre de la Loi sur l'eau.

Espèce d'intérêt communautaire : il s'agit d'une espèce animale ou végétale qui est listée aux annexes II, IV et V de la directive « Habitats-Faune-Flore » de 1992, révisée en 2007.

C'est la présence, sur une zone donnée, d'une ou plusieurs espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II qui peut permettre la désignation de ce territoire en site Natura 2000.

Les espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IV doivent faire l'objet d'une protection stricte et les espèces de l'annexe V peuvent faire l'objet de mesures de gestion de leur prélèvement et de leur exploitation.

Espèce d'intérêt communautaire prioritaire : il s'agit d'une espèce d'intérêt communautaire dont l'état de conservation européen est jugé préoccupant et pour laquelle les Etats membres se doivent de porter une attention particulière.

Espèce patrimoniale : dans ce document, on appelle « espèce patrimoniale » toute espèce, animale ou végétale, disposant d'un statut particulier de gestion et/ou de protection (déterminant ZNIEFF, protection nationale, protection régionale, listée aux annexes de la directive « Habitats-Faune-Flore »...).

Habitat d'intérêt communautaire : il s'agit d'un habitat listé à l'annexe 1 de la directive « Habitats-Faune-Flore » de 1992, révisée en 2007. Ces habitats sont des milieux donnés (forêts, prairies humides, landes...) qui sont définis spécifiquement par leur composition en végétaux. Ces associations de végétaux sont décrites par la phytosociologie, discipline botanique qui s'intéresse aux communautés végétales.

Habitat d'intérêt communautaire prioritaire : il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire dont l'état de conservation européen est jugé préoccupant et pour lequel les Etats membres se doivent de porter une attention particulière.

Zone de présence avérée (d'une espèce animale) : il s'agit d'une zone géographique où une espèce a été vue par un observateur ou sur laquelle des indices de sa présence auront été notés.

Zone de présence potentielle (d'une espèce animale) : il s'agit d'une zone probablement occupée par une espèce car proche d'une zone où l'espèce a été vue. Elle est estimée par délimitation d'une zone tampon autour d'une zone de présence avérée, cette zone tampon sera fonction des capacités de déplacements connues de l'espèce.

Zone de présence théorique (d'une espèce animale) : il s'agit d'une zone qui présente des caractéristiques physiques et écologiques favorables à une espèce et au sein de laquelle on peut s'attendre théoriquement à la trouver.

ANNEXE 2 : Références et ressources documentaires

1 - Bibliographie

BALAY G. & VARANGUIN N. (2011) Inventaire des populations de Sonneur à ventre jaune et synthèse des enjeux pour sa conservation sur le site Natura 2000 « Bocage, Forêts et milieux humides du Sud Morvan » (FR2601015). Société d'histoire naturelle d'Autun, 56 pp.

BARDET O., FEDOROFF E., CAUSSE G. & MORET J. (2008) Atlas de la flore sauvage de Bourgogne. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 752 pp.

BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H. (2001) « *Cahiers d'habitats* » Natura 2000. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers*. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 pp. et 423 pp.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (2002) « *Cahiers d'habitats* » Natura 2000. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides*. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 pp.

BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J. & LACOSTE J.-P. (2004a) « *Cahiers d'habitats* » Natura 2000. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 - Habitats côtiers*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 399 pp.

BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K., VAN ES J. & BALMAIN C. (2004b) « *Cahiers d'habitats* » Natura 2000. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 381 pp.

BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (2005) « *Cahiers d'habitats* » Natura 2000. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 pp. et 487 pp.

BISSARDON M. & GUIBAL L. (1997) Corine Biotopes. Version originale. Types d'habitats français. ENGREF, Nancy, 217 pp.

BONNEAUD F., BERTIN S., VERDIER M., VERTES J. & SCHMUTZ T. (2011) Atlas des paysages de la Nièvre. DREAL Bourgogne – DDT Nièvre, 407 pp.

BURTIN J. (2012) Le marché foncier de l'espace agricole et rural et les données cadastrales – Site Natura 2000 – Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan. SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 p. + annexes

CAUSSE G. & MENARD O. (2011) Connaissance des habitats dans le département de la Nièvre - Massif du Morvan. Conservatoire botanique national du bassin Parisien, délégation Bourgogne, 205 pp.

CHEMIN S. (2011) Plan national d'action en faveur du sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*). ECOTER / DREAL Lorraine – Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, 195 pp.

CHIFFAUT A., CHAMBAUD F. & OBERTI D. (2010) Les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire en Bourgogne : comment les prendre en compte dans les aménagements. DREAL Bourgogne, 146 p. + annexes

COLLECTIF (2004a) Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de la Nièvre – Document de programmation quinquennale. Fédération des AAPPMA de la Nièvre, 47 pp.

- COLLECTIF (2004b) Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de la Nièvre – Document technique. Fédération des AAPPMA de la Nièvre, 233 pp.
- COLLECTIF (2006) Schéma régional de gestion sylvicole en Bourgogne. CRPF de Bourgogne, 243 pp.
- COLLECTIF (2010) Schéma régional d'aménagement de Bourgogne. ONF – direction régionale Bourgogne-Champagne Ardenne, 224 pp.
- COLLECTIF (2012a) Schéma français de certification forestière – version 2012-2017. PEFC France, 242 pp.
- COLLECTIF (2012b) Charte Forestière du Morvan 2012-2015. Parc naturel régional du Morvan, 65 pp.
- COLLECTIF (2012c) Schéma départemental de gestion cynégétique de la Nièvre 2012-2018. Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre, 91 pp.
- COLLECTIF (2013) Manuel de certification – Groupement pour une gestion responsable de forêts bourguignonnes. GGRFB, 65 pp.
- DOUCET G., RUFFONI A., GOMEZ S. & VARANGUIN N. (2013) Déclinaison régionale du plan national d'action en faveur des Odonates - Bourgogne - 2013-2017. DREAL Bourgogne / Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne / Société d'Histoire Naturelle d'Autun, 94 pp.
- DOUFILS A. (2012) Contribution à la réflexion sur la mise en place d'une mesure agroenvironnementale territorialisée sur le site N2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan ». Parc naturel régional du Morvan, 38 p. + annexes
- DUPONT, P. (2010a). Plan national d'actions en faveur des Maculinea. Office pour les insectes et leur environnement-Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 138 pp.
- DUPONT P. (2010b) Plan national d'action en faveur des odonates. Office pour les insectes et leur environnement / Société Française d'Odonatologie – Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la mer, 170 pp.
- JOUBE L. & LUTZ S. (2011) Inventaire des chiroptères forestiers d'intérêt communautaire et synthèse des enjeux pour leur conservation. Site Natura 2000 FR2601015 « Bocage, Forêts et milieux humides du Sud Morvan ». Société d'histoire naturelle d'Autun, 38 p. + annexes.
- LEBLANC M. (2012) Cartographie et caractérisation des zones humides du Sud Morvan. Rapport de stage. Parc naturel régional du Morvan, 23 p. + annexes.
- LEBOURGEOIS (2010) Contrat territorial Sud Morvan - 11 affluents de l'Aron et de l'Arroux prenant leur source dans le Morvan (2011 - 2015). Parc naturel régional du Morvan, 54 pp.
- PALUSSIÈRE L. (2011) Prospections entomologiques dans le site Natura 2000 « Bocage, forêts et zones humides du Sud Morvan ». Rapport de stage. Parc naturel régional du Morvan, 41 p. + annexes.
- RAVARY A. (2011) Site Nature 2000 « Bocage, Forêts et milieux humides du Sud Morvan » FR2601015 – Typologie des habitats et cartographie par échantillonnage. Biotope, 39 p. + annexes
- RUFFONI A. & VARANGUIN N. (2011) Inventaire des populations d'Agrion de Mercure et orné et synthèse des enjeux pour leur conservation – site Natura 2000 « Bocage, Forêts et milieux humides du Sud Morvan » (FR2601015). Société d'histoire naturelle d'Autun, 53 pp.
- SAUTRON A. (2011) Inventaires Ecrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) et Moule épaisse (*Unio crassus*) dans le Sud Morvan. Parc naturel régional du Morvan, 107 p. + annexes.

TROUVE M. (2012) Diagnostic écologique d'espèces aquatiques sur le site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan » : l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) et la moule épaisse (*Unio crassus*). Parc naturel régional du Morvan, 40 p. + annexes

VAUCOULON P. et CHIFFAUT A. 2004. La Bourgogne, paysages naturels, faune, flore. Delachaux et Niestlé, Coll. La Bibliothèque du naturaliste, Paris, 324 pp.

2 - Ressources SIG

- **IGN**

BD Topo Nièvre : 2011

BD Ortho Nièvre : 2002, 2007, 2011

SCAN 100 : 2009

SCAN 25 2010, 2007

BD Alti

IFN V1 Nièvre (photos 1994) : classes de propriétés, type de peuplements forestiers

IFN V2 Nièvre (photos 2007) : type de peuplements forestiers

Régions naturelles forestières et Zones forestières de Bourgogne

- **IFEN**

Corine Land Cover 2006

- **DREAL Bourgogne**

Périmètres des Sites Natura 2000 de Bourgogne

Paysages naturels régionaux

Carte des Pays de bourgogne

EPCI

Sites Classés et inscrits

- **DRAAF Bourgogne**

Zones défavorisées

Régions Agricoles

- **CRPF de Bourgogne**

Carte des forêts soumises à documents de gestion (PSG, CBPS)

- **ONF**

Carte des forêts publiques de France

- **CBNBP**

Petites régions naturelles de Bourgogne 2008

Carte pédologique de Bourgogne 2008

Cartes climatologiques de Bourgogne 2008

- **CENB**

Carte des Mares de bourgogne 2012-09-14

- **ASP**

RPG Agricole Nièvre 2010

RPG Agricole Nièvre 2009

- **BRGM**

Cartes géologiques au 50 000 ème

3 - Sites web de références

▪ *Services de l'Etat et établissements publics*

DREAL Bourgogne

<http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr>

<http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r219.html>

DDT 58

<http://www.nievre.equipement.gouv.fr>

ONCFS

<http://www.oncfs.gouv.fr>

ONEMA

<http://www.onema.fr>

ONF

<http://www.onf.fr>

http://www.onf.fr/bourgogne_champagne-ardenne

CRPF Bourgogne

<http://www.foret-de-bourgogne.org>

AELB

<http://www.eau-loire-bretagne.fr>

▪ *Collectivités territoriales*

Conseil Régional de Bourgogne

<http://www.region-bourgogne.fr>

Conseil Général de la Nièvre

<http://www.cg58.fr>

Communautés de communes

Bazois : <http://www.lebazois.fr/>

Entre Loire et Morvan : <http://www.ccloiremorvan.fr>

Haut Morvan : <http://www.cc-haut-morvan.fr/>

Portes Sud du Morvan : <http://www.morvan-luzy.fr>

Sud Morvan : <http://www.sudmorvan.fr>

Communes (sites officiels)

Chiddes : <http://www.mairiechiddes.fr/>

La-Nocle-Maulaix : <http://la-nocle-maulaix.pagesperso-orange.fr/index.htm>

Luzy : <http://www.mairie-luzy.fr/>

Millay : <http://www.millay-morvan.com/>

Onlay : <http://www.mairie-onlay.fr/>

Poil : <http://www.poil-morvan.fr/>

Saint-Honoré-les-Bains : <http://www.st-honore-les-bains.com>

Sermages : <http://sermages58.pagesperso-orange.fr/Sermages>

PNR du Morvan

<http://www.parcumorvan.org>

Pays

Nevers Sud Nivernais : <http://www.pnsn.fr>

- **Syndicats agricoles**

FDSEA de la Nièvre

<http://www.fnsea.fr/decouvrir-la-fnsea/carte-des-federations-departementales/federation-departementale?id=58>

Jeunes Agriculteurs de la Nièvre

<http://ja58.asso-web.com/>

Coordination Rurale de la Nièvre

<http://www.coordinationrurale.fr/region-58.html>

Confédération paysanne de la Nièvre

http://www.confederationpaysanne.fr/pres_de_chez_vous.php

- **Chambres consulaires**

Chambre d'Agriculture de la Nièvre

<http://www.nievre.chambagri.fr>

Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre

<http://www.nievre.cci.fr>

Chambre des métiers et de l'artisanat de la Nièvre

<http://www.cm-nevers.fr/>

- **Organismes et structures liées à l'environnement**

Ministère Ecologie

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

INPN

<http://inpn.mnhn.fr>

<http://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs>

CEN Bourgogne

<http://www.cen-bourgogne.fr/>

SHNA

<http://www.shna-autun.net/>

Bourgogne Nature

<http://www.bourgogne-nature.fr>

- **Autres structures**

Fédération de pêche de la Nièvre

<http://www.federationpeche.fr/58>

Fédération de chasse de la Nièvre

<http://www.chasse-nature-58.com/accueil>

ANNEXE 3 : Tableau des espèces animales patrimoniales du site

La liste qui suit reprend les espèces animales qui disposent d'un statut de protection : la colonne

* « N2000 » reprend le numéro de l'annexe de la directive européenne Natura 2000 dans laquelle figure l'espèce (directive « Oiseaux » pour les oiseaux et directive « Habitats » pour les autres espèces).

* « Prot. Nat. » signale si l'espèce dispose d'un statut de « protection nationale »

* « Dét. ZNIEFF » signale si l'espèce est listée comme espèce d'intérêt régional au regard de la détermination des zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique.

* « Statut IUCN » renseigne sur l'état de conservation au niveau national d'après les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Espèce (Nom commun)	Espèces (Nom scientifique)	N2000	Prot. Nat.	Dét. ZNIEFF	Statut IUCN
Vertébrés - Amphibiens					
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	IV	X	X	LC
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	II, IV	X	X	VU
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	--	X	--	LC
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	IV	X	X	LC
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	--	X	--	LC
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	--	X	--	LC
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	V	X	--	LC
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	IV	X	X	LC
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	V	X	--	LC
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	--	X	--	LC
Vertébrés - Reptiles					
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	--	X	X	LC
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	IV	X	X	LC
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	IV	X	X	LC
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	IV	X	X	LC
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	--	X	X	LC
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	IV	X	--	LC
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IV	X	--	LC
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	IV	X	X	LC
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	IV	X	X	LC
Vertébrés - Poissons					
Le Chabot	<i>Cottus gobio</i>	II	X	X	DD
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	II	X	X	LC
Truite commune	<i>Salmo trutta</i>	--	X	X	LC

Espèce (Nom commun)	Espèces (Nom scientifique)	N2000	Prot. Nat.	Dét. ZNIEFF	Statut IUCN
Vertébrés - Mammifères - Rongeurs					
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	--	X	X	NT
Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>	II, IV, V	X	X	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	--	X	--	LC
Vertébrés - Mammifères - Félin					
Chat sauvage	<i>Felis silvestris</i>	IV	X	X	LC
Vertébrés - Mammifères - Chauves-souris					
Sérotine - Noctule	Complexe <i>Eptesicus-Nyctalus</i>	(IV)	X	--	(LC)
Complexe Pipistrelle pygmée / Minioptère de Schreibers	Complexe <i>Pipistrellus pygmaeus/Miniopterus schreibersii</i>	(IV / II)	X	--	(LC / VU)
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	II, IV	X	X	LC
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	IV	X	--	LC
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	IV	X	--	LC
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	II, IV	X	X	NT
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	IV	X	--	LC
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	II, IV	X	X	LC
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	II, IV	X	X	LC
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	IV	X	--	LC
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	IV	X	--	LC
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	IV	X	--	LC
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	IV	X	--	NT
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	IV	X	--	LC
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	IV	X	--	NT
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	IV	X	--	LC
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	IV	X	--	LC
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	IV	X	--	LC
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	II, IV	X	X	LC
Vertébrés - Mammifères - insectivores					
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	--	X	--	LC

Espèce (Nom commun)	Espèces (Nom scientifique)	N2000	Prot. Nat.	Dét. ZNIEFF	Statut IUCN
Invertébrés - Insectes - Coléoptères					
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	II	--	X	--
Invertébrés - Insectes - Papillons					
Grand Mars changeant	<i>Apatura iris</i>	--	--	X	LC
Hespérie du Brome	<i>Carterocephalus palaemon</i>	--	--	X	LC
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	II	X	X	LC
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	II, IV	X	X	LC
Azuré du Serpolet	<i>Maculinea arion</i>	IV	X	X	E
Mélictée de la Lancéole	<i>Melitaea parthenoides</i>	--	--	X	LC
Thécia du Prunier	<i>Satyrus pruni</i>	--	--	X	LC
Invertébrés - Insectes - Libellules					
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	II	X	X	E
Agrion orné	<i>Coenagrion ornatum</i>	II	--	X	--
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	II, IV	X	X	V
Cordulie à taches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i>	--	--	X	LC
Invertébrés - Crustacés					
Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	II, IV	X	X	VU
Invertébrés - Mollusques					
Moule épaisse	<i>Unio crassus</i>	II, IV	X	X	--

Espèce (Nom commun)	Espèces (Nom scientifique)	N2000	Prot. Nat.	Dét. ZNIEFF	Statut IUCN
Vertébrés - Oiseaux - Ansériformes (Oies et canards)					
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	--	X	--	LC
Vertébrés - Oiseaux - Apodiformes					
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	--	X	--	LC
Vertébrés - Oiseaux - Charadriiformes					
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	II, III	X	X	LC
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	II	X	X	LC
Vertébrés - Oiseaux - Ciconiiformes					
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	I	X	--	LC
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	--	X	--	LC
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	I	X	--	LC
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	--	X	--	LC
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	--	X	--	LC
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	--	X	--	LC
Vertébrés - Oiseaux - Columbiformes					
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	II	X	X	LC
Vertébrés - Oiseaux - Coraciiformes					
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	I	X	--	LC
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	--	X	X	LC
Vertébrés - Oiseaux - Cuculiformes					
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	--	X	--	LC
Vertébrés - Oiseaux - Falconiformes (Rapaces)					
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	--	X	--	LC
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	--	X	--	LC
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	--	X	--	LC
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	--	X	X	LC
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	--	X	--	LC
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	I	X	X	VU
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	I	X	--	VU
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	I	X	X	VU
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	I	X	X	LC

Espèce (Nom commun)	Espèces (Nom scientifique)	N2000	Prot. Nat.	Dét. ZNIEFF	Statut IUCN
Vertébrés - Oiseaux - Gruiformes					
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	I	X	X	CR
Vertébrés - Oiseaux - Passeriformes					
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	--	X	--	LC
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	--	X	X	VU
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	--	X	--	LC
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	--	X	--	VU
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	--	X	--	LC
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	--	X	--	LC
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	--	X	--	NT
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	--	X	--	LC
Cincle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	--	X	X	LC
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	--	X	--	LC
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	--	X	--	LC
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	--	X	--	LC
Bruant zizi	<i>Emberiza cirrus</i>	--	X	--	LC
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	--	X	--	NT
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	--	X	X	VU
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	--	X	--	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	--	X	--	LC
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	--	X	--	--
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	--	X	--	LC
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	--	X	--	LC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I	X	X	LC
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	--	X	--	EN
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	--	X	X	NT
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	--	X	--	LC
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	I	X	X	LC
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	--	X	--	LC
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	--	X	--	LC
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	--	X	--	LC

Espèce (Nom commun)	Espèces (Nom scientifique)	N2000	Prot. Nat.	Dét. ZNIEFF	Statut IUCN
Vertébrés - Oiseaux - Passeriformes (suite)					
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	--	X	--	VU
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	--	X	--	LC
Mésange noire	<i>Parus ater</i>	--	X	--	LC
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	--	X	--	LC
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	--	X	--	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	--	X	--	LC
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	--	X	--	LC
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	--	X	--	LC
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	--	X	--	LC
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	--	X	--	LC
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	--	X	--	LC
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	--	X	X	VU
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	--	X	--	NT
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	--	X	--	LC
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	--	X	--	LC
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	--	X	--	LC
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	--	X	--	LC
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	--	X	X	VU
Tarier pâle	<i>Saxicola torquatus</i>	--	X	--	LC
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	--	X	--	LC
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	--	X	--	LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	--	X	--	LC
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	--	X	--	LC
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	--	X	--	NT
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	--	X	--	LC
Vertébrés - Oiseaux - Strigiformes (Rapaces nocturnes)					
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	--	X	X	LC
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	I	X	X	LC
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	--	X	--	LC
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	--	X	--	LC

Espèce (Nom commun)	Espèces (Nom scientifique)	N2000	Prot. Nat.	Dét. ZNIEFF	Statut IUCN
Vertébrés - Oiseaux - Picimorphes (Pics)					
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	--	X	--	LC
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	I	X	X	LC
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	--	X	X	LC
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	I	X	--	LC
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	--	X	X	NT
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	--	X	--	LC
Vertébrés - Oiseaux - Hupupiformes					
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	--	X	X	LC

ANNEXE 4 : Tableau des espèces végétales patrimoniales du site

La liste qui suit reprend les espèces végétales qui disposent d'un statut de protection : la colonne

* « Prot. Nat. » signale si l'espèce dispose d'un statut de protection au niveau nationale. :

* « Prot. Reg. » signale si l'espèce dispose d'un statut de protection au niveau de la région Bourgogne.

* « ZNIEFF » signale si l'espèce est listée comme espèce d'intérêt régional au regard de la détermination des zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique.

* « Menace » renseigne sur l'état de menace au niveau national d'après son inscription au Livre rouge des espèces menacées en France. « I » : espèces prioritaires, « II » : espèces à surveiller.

Espèce (Nom commun)	Espèces (Nom scientifique)	Prot. Nat.	Prot. Reg.	ZNIEFF	Menace
Mouron délicat	<i>Anagallis tenella</i>	--	--	X	--
Bident radié	<i>Bidens radiata</i>	--	--	X	--
Bident trifolié	<i>Bidens tripartita</i>	--	--	X	--
Laiche allongée	<i>Carex elongata</i>	--	--	X	--
Scirpe à nombreuses tiges	<i>Eleocharis multicaulis</i>	--	--	X	--
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	--	X	X	--
Linaigrette à feuilles étroites	<i>Eriophorum polystachion</i>	--	--	X	--
Genêt d'Angleterre	<i>Genista anglica</i>	--	--	X	--
Écuelle d'eau	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	--	--	X	--
Millepertuis Androsème	<i>Hypericum androsaemum</i>	--	--	X	--
Millepertuis de Desétangs	<i>Hypericum desetangsii</i>	--	--	X	--
Balsamine des bois	<i>Impatiens noli-tangere</i>	--	X	X	--
Trèfle d'eau	<i>Menyanthes trifoliata</i>	--	--	X	--
Nard raide	<i>Nardus stricta</i>	--	--	X	--
Nénuphar blanc	<i>Nymphaea alba</i>	--	--	X	--
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>	--	X	X	--
Parnassie des marais	<i>Parnassia palustris</i>	--	--	X	--
Pédiculaire des bois	<i>Pedicularis sylvatica</i>	--	--	X	--
Polygale à feuilles de serpolet	<i>Polygala serpyllifolia</i>	--	--	X	--
Potamot à feuilles obtuses	<i>Potamogeton obtusifolius</i>	--	--	X	--
Potamot à feuilles de renouée	<i>Potamogeton polygonifolius</i>	--	--	X	--
Cerisier à grappes	<i>Prunus padus</i>	--	--	X	--

Espèce (Nom commun)	Espèce (Nom scientifique)	Prot. Nat.	Prot. Reg.	ZNIEFF	Menace
Renoncule des rivières	<i>Ranunculus fluitans</i>	--	--	X	--
Renoncule à feuilles de lierre	<i>Ranunculus hederaceus</i>	--	--	X	--
Scléranthe polycarpe	<i>Scleranthus polycarpus</i>	--	--	X	--
Spargoute printanière	<i>Spergula morisonii</i>	--	X	X	--
Ajonc nain	<i>Ulex minor</i>	--	X	X	--
Violette des marais	<i>Viola palustris</i>	--	--	X	--
Walhenbergie	<i>Wahlenbergia hederacea</i>	--	X	X	--